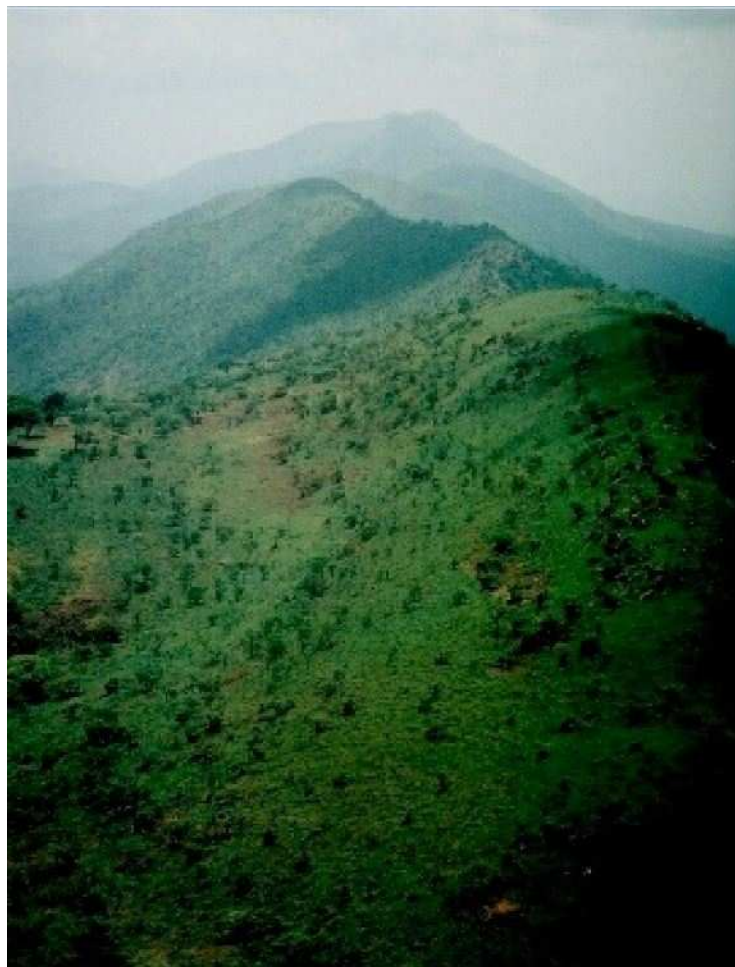




Les enjeux de la gouvernance du secteur minier en Guinée



Etude réalisée par :

Mamadou Chérif Diallo
Ahmédou Tall
Lanceï Traoré

Conakry, mars 2011

Table des matières

Résumé.....	7
Remerciements	18
1 Introduction	19
2 Méthodologie d'intervention	20
2.1 Rappel des objectifs de l'étude et mandat du consultant.....	20
2.2 Résultats attendus	21
2.3 Approche méthodologique	21
2.3.1 Premières réunions et préparation de la mission sur le terrain.....	21
2.3.2 Conduite de la mission de collecte et d'investigation	22
2.3.3 Synthèse des informations collectées.....	24
3 Le contexte	25
3.1 Le contexte macroéconomique national.....	25
3.2 Le contexte régional	27
3.3 Les marchés internationaux et les perspectives du secteur minier guinéen	28
4 Les ressources minières de la Guinée	28
4.1 La bauxite	28
4.2 L'or	29
4.3 Le diamant.....	30
4.4 Le fer	30
4.5 Le nickel	30
4.6 Le calcaire	30
4.7 L'uranium.....	31
4.8 Les autres métaux de base et minéraux	31
4.9 Les hydrocarbures.....	31
4.10 Les matériaux de construction	31
4.11 Minéraux de sables noirs (rutile, etc.)	31
4.12 Pierres de couleur semi-précieuses.....	32
4.13 Talc.....	32
5 L'état d'exploration et d'exploitation	32
5.1 Les programmes et travaux de recherches géologiques et minières.....	32
5.1.1 Bauxite et alumine	32
5.1.2 Fer.....	33
5.2 L'exploitation minière industrielle	34
5.2.1 Alumina Company of Guinea (ACG) / Rusal	34
5.2.2 Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG).....	35
5.2.3 Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK).....	36
5.2.4 Société Ashanti Goldfields (SAG)	36
5.2.5 Société Minière de Dinguiraye (SMD).....	36
5.2.6 Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest (SEMAFO).....	36
5.3 L'exploitation minière artisanale de l'or et du diamant.....	37
5.3.1 Exploitation minière artisanale de l'or	37
5.3.2 Exploitation minière artisanale du diamant.....	37
6 Cadre institutionnel et réglementaire du secteur	38
6.1 La politique et la réglementation minières	38
6.1.1 La déclaration de politique minière de 1991 et élaboration du code de 1995	38
6.1.2 Justification d'une nouvelle politique minière	39
6.1.3 La réglementation minière	40
6.2 Les acteurs	40
6.2.1 L'Etat et ses démembrements	41
6.2.2 Les investisseurs	43
6.2.3 Les exploitants.....	44

6.2.4	Les contractants et sous-traitants	44
6.2.5	La Chambre des Mines de Guinée (CMG).....	44
6.2.6	Les syndicats de travailleurs.....	45
6.2.7	Les ONG et autres organisations de la société civile	46
6.3	L'administration minière.....	46
6.3.1	Missions du Ministère des Mines et de la Géologie (MMG).....	46
6.3.2	Analyse de la structure	46
7	L'apport du secteur minier au développement économique.....	48
7.1	L'apport du secteur aux finances publiques	48
7.2	L'apport au développement socioéconomique des zones minières.....	50
7.2.1	Stratégie de développement économique durable des zones minières.....	50
7.2.2	Contribution du secteur au développement communautaire	51
7.2.3	Impacts et contraintes liés aux interventions dans le développement communautaire.....	54
8	La gestion des taxes et redevances minières.....	58
8.1	Cadre institutionnel et mécanismes de gestion des taxes et redevances.....	58
8.1.1	Textes de base des impôts, taxes et redevances	58
8.1.2	Mécanismes de gestion des taxes et redevances.....	59
8.2	Capacités des acteurs à promouvoir la bonne gouvernance.....	60
8.2.1	La mise en œuvre des initiatives ITIE et le PK.....	60
8.2.2	Les capacités des collectivités locales.....	62
8.2.3	Les capacités des organisations de la société civile	63
9	La gestion des impacts environnementaux et sociaux.....	64
9.1	Cadre institutionnel.....	65
9.2	Les Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES).....	65
9.3	Suivi des effets du projet pendant et après sa réalisation	66
9.4	Le développement durable induit par les activités minières	66
9.4.1	Le Forum International du Secteur Minier (Bel Air, 10/2004).....	66
9.4.2	Le séminaire « Mines et Développement Durable » (Conakry, 10/2005).....	66
9.5	Etat des lieux	68
10	Les interventions pertinentes des partenaires techniques et financiers (PTF)	69
10.1	Interventions dans l'appui institutionnel et la mise en œuvre de l'ITIE.....	69
10.1.1	Banque Mondiale.....	69
10.1.2	Agence Française de Développement (AFD).....	69
10.1.3	Coopération internationale allemande	70
10.1.4	Banque Africaine de Développement (BAD)	70
10.2	Interventions dans la mise en œuvre du PK.....	71
10.3	Les interventions dans le développement communautaire.....	71
10.3.1	Programme de Développement Local en Guinée (PDLG 2).....	71
10.3.2	Projet de Renforcement des Capacités des CRD de Boké (PRCB)	72
10.3.3	Projet de développement communautaire de Rio Tinto Simfer dans la préfecture de Beyla.....	72
10.4	Les autres interventions.....	73
10.5	Pistes de collaboration avec les PTF	73
11	Les grands défis de la bonne gouvernance du secteur minier en Guinée.....	73
11.1	Faible prise en compte des intérêts de l'Etat dans les procédures d'accès et de gestion des titres miniers	74
11.2	Faiblesses dans le recouvrement, la gestion et l'allocation des recettes minières...75	
11.3	Inexistence d'une politique de développement communautaire durable des zones minières.....	77
11.4	Faible niveau de concertation entre les acteurs et dans le domaine de la gestion des conflits	78
12	Quelques pistes de réponse aux défis de la bonne gouvernance.....	79

12.1	Contexte des interventions des PTF dans la gouvernance du secteur minier	79
12.2	Objectifs et finalité des interventions	79
12.2.1	Objectifs des interventions des PTF	79
12.2.2	Finalité des interventions des PTF	79
12.3	Résultats attendus	79
12.4	Actions à entreprendre pour relever les défis de la bonne gouvernance du secteur minier.....	80
12.4.1	Amélioration des capacités de l'Etat à mobiliser des ressources fiscales.....	80
12.4.2	Amélioration de la capacité de gestion des ressources minières	81
12.4.3	Appuyer l'élaboration d'une stratégie de développement communautaire durable des zones minières	83
12.4.4	Appuyer la promotion de la prévention et la gestion des conflits dans les zones minières	84
13	Conclusions	84
14	Recommandations	85

Liste des graphiques

Graphique 1	Taux de croissance du PIB réel entre 2000 et 2009.....	26
Graphique 2	Apport du secteur minier dans les recettes publiques entre 1999 et 2009	48
Graphique 3	Recettes fiscales tirées du secteur minier par rapport aux exportations entre 2000 et 2009.....	49

Liste des tableaux

Tableau 1	Potentiel bauxitique de la République de Guinée.....	29
Tableau 2	Participation de l'Etat dans les sociétés minières en exploitation.....	34

Liste des profils institutionnels

P01	Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM)	87
P02	Direction Nationale des Mines (DNM)	88
P03	Bureau d'Etude et de Stratégies (BES)	89
P04	Conseiller pour la Coopération Régionale au MMG.....	90
P05	Bureau National d'Expertise (BNE)	91
P06	Brigade Anti-Fraude des Matières Précieuses (BAFMP).....	92
P07	Fonds de Promotion et de Développement Miniers	93
P08	Direction Nationale de la Décentralisation (DND).....	94
P09	Secrétariat Exécutif National de l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)	95
P10	Le Processus de Kimberly (PK)	96
P11	Publiez ce que vous payez (PCQVP).....	97
P12	Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale (CECI).....	98
P13	Centre d'Appui au Développement (CAD).....	99
P14	Guinée 44	101
P15	Alumina Company of Guinea (ACG)	102
P16	Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)	103
P17	Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)	104
P18	Société Ashanti Goldfields (SAG).....	105
P19	Société Minière de Dinguiraye (SMD)	106
P20	Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest (SEMAFO)	107
P21	Guinea Alumina Corporation (GAC)	108
P22	BHP Billiton	109
P23	Rio Tinto – Projet Simandou	110
P24	Délégation de l'Union Européenne (DUE)	111
P25	Banque Mondiale	112
P26	Agence Française de Développement (AFD)	113
P27	Fonds d'Equipeement des Nations Unis (FENU).....	114
P28	Banque Africaine de Développement (BAD)	116
P29	United States Agency for International Development (USAID)	117

Liste des annexes

A1	Matrice d'identification des acquis et contraintes dans la gouvernance du secteur minier guinéen	118
A2	Matrice des activités à entreprendre pour relever les défis de la bonne gouvernance du secteur minier en Guinée	122
A3	Modèles d'intervention avec assistance technique internationale.....	125
A4	Principales personnes rencontrées	128
A5	Principales sources d'information.....	132

Liste des principaux acronymes

ACG	Alumina Company of Guinea
AFD	Agence Française de Développement
AJP	Association des Journalistes Professionnels
ASRP	Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
BAD	Banque Africaine de Développement
BAFMP	Brigade Anti-fraude des Matières Précieuses
BCRG	Banque Centrale de République de Guinée
BES	Bureau d'Etude et de Stratégies
BM	Banque Mondiale
BND	Budget National de Développement
BNE	Bureau National d'Expertise
BSGR	Benny Steinmetz Group Resources
CAD	Centre d'Appui au Développement
CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CBK	Compagnie des Bauxites de Kindia
CECI	Centre Canadien d'Étude et de Coopération Internationale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGA	Cellule de Gestion Autonome
CIRCAM	Comité Inter Ministériel pour la Révision des Conventions et Accords Miniers
CMG	Chambres des Mines de Guinée
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNTG	Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée
COBAD	Compagnie des Bauxites de Dian Dian
CONADOG	Confédération Nationale des Diamantaires et Orpailleurs de Guinée
CP	Comité de Pilotage
CPD	Conseil Préfectoral de Développement
CPDM	Centre de Promotion et de Développement Minier
CRD	Communauté Rurale de Développement
CU	Commune Urbaine
DC	Développement Communautaire
DEL	Développement Economique Local
DND	Direction Nationale de la Décentralisation
DNDL	Direction Nationale du Développement Local
DNG	Direction Nationale de la Géologie
DNM	Direction Nationale des Mines
DSRP	Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DUE	Délégation de l'Union Européenne
EIES	Evaluation d'Impact Environnemental et Social
FENU	Fonds d'Équipement des Nations Unies
FIV	Fonds d'Investissement Villageois
GAC	Guinea Alumina Corporation
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (Agence de coopération internationale allemande)
ITIE	Initiative pour la Transparence dans des Industries Extractives
MATAP	Ministère de l'Administration Territoriale et des Affaires Politiques
MDDL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MEEFDD	Ministère de l'Environnement, des Eaux, des Forêts et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MIFERGUI	Mines de Fer de Guinée
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
MRU	Mano River Union
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires
ONG	Organisation Non Gouvernementale

ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
PACV	Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
PCQVP	Publiez Ce Que Vous Payez
PDL	Plan de Développement Local
PDLG	Programme de Développement Local en Guinée
PDP	Plan de Développement Préfectoral
PIA	Plan d'Investissement Annuel
PIB	Produit Intérieur Brut
PK	Processus de Kimberly
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat public-privé
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRCB	Projet de Renforcement des Capacités des CRD de Boké
PRG	Présidence de la République de Guinée
PROJEG	Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéenne
PTF	Partenaire Technique et Financier
RAS	Rien à signaler
REP	Responsable de l'Exécution du Projet
SAFIC	Système d'Analyse Institutionnelle et Financière des Collectivités Locales
SAG	Société Ashanti Goldfields
SBDT	Société des Bauxites de Dabola Tougué
SEMAFO	Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest
SFI	Société Financière Internationale
SGCCD	Secrétaire Général Chargé des Collectivités Décentralisées
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SIGM	Système d'Informations Géologiques et Minières
SIMFER	Société des Mines de Fer de Simandou (Rio Tinto)
SMD	Société Minière de Dinguiraye
SPD	Service Préfectoral de la Décentralisation
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TCA	Taxe sur le Chiffre d'Affaires
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
USADF	United States African Development Foundation
USAID	United States Agency for International Development
USTG	Union des Syndicats des Travailleurs de Guinée
WAC	West African Consultants
WAMSA	West African Mineral Sector Strategic Assessment

Résumé

Présentation de la démarche

L'équipe de la mission chargée de cette étude, composée de trois consultants,¹ avait reçu mandat de la coopération internationale allemande de faire un état des lieux sur les enjeux de la gouvernance du secteur minier en identifiant des pistes pour une assistance à l'Etat et aux institutions non étatiques dans le domaine de la bonne gouvernance dans le secteur. C'est à ce titre qu'elle a adopté une démarche essentiellement basée sur une large concertation avec tous les acteurs étatiques et non étatiques impliqués dans la gouvernance du secteur minier. Des rencontres « focus group » et des entretiens individuels ont été réalisés en juillet et août 2010 avec les responsables des structures de l'Etat (Ministère des Mines et de la Géologie et autres départements ministériels), des ONG, des sociétés minières, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui interviennent dans le secteur, des syndicats et des personnes ressources à Conakry et dans certains sites miniers (Fria, Kamsar, Sangarédi, Dèbélé, Kiniéro, Siguiri et Léro). Ces différentes rencontres ont permis aux membres de l'équipe de disposer d'une large vision des problèmes liés à la gouvernance du secteur minier en Guinée. C'est sur cette base que le présent rapport a été élaboré.

Contexte

Depuis une dizaine d'années, l'économie guinéenne connaît une récession caractérisée par un taux de croissance moyen de 2,7%² alors que la croissance démographique dépasse 3%, ce qui concourt à une paupérisation des populations. Cette situation résulte principalement d'une mauvaise gestion des finances publiques amenant, à plusieurs reprises, les bailleurs de fonds, qui accompagnaient le processus de réduction de la pauvreté, à suspendre leur coopération.

Sur le plan international, les prémices d'une relance de l'économie mondiale, dont les signaux viennent des pays émergents comme la Chine, l'Inde et le Brésil, ont provoqué une forte concurrence entre les grands groupes miniers pour le contrôle des ressources naturelles. C'est dans ce cadre qu'il convient de comprendre la frénésie vers les ressources minières des pays de la Mano River Union (MRU) dont la République de Guinée. Aussi, pour permettre à ces pays de mieux profiter du secteur, des PTF ont jugé nécessaire d'appuyer les institutions sous-régionales telles que la CEDEAO et la MRU dans le sens d'une meilleure harmonisation des politiques minières.

Ressources

La République de Guinée dispose d'importantes ressources minières. La bauxite est la plus importante. Elle est présente en Basse, Moyenne et Haute Guinée. Le total des réserves identifiées et mesurées est de 10,6 milliards de tonnes³, ce qui constitue les 2/3 des réserves mondiales. Pour l'or, le potentiel estimé varie entre 300 et 500 tonnes et se situe en Haute Guinée et en certaines localités de la Basse Guinée. Les réserves de diamant ne sont pas bien connues et se situent au niveau du triangle composé des préfectures de Kérouané, Kissidougou et Macenta. Des découvertes ont également été faites dans l'ouest de la Guinée, notamment à Kindia et à Forécariah. Quant au fer, les réserves les plus importantes se situent dans les zones du Mont Nimba en Guinée Forestière, du Mont Simandou en Guinée Forestière et dans le sud de la Haute Guinée.

La Guinée dispose aussi d'autres ressources minérales telles que le nickel sur le massif du Mont Kakoulima, le calcaire dans les préfectures de Kindia (Souguéta), Siguiri, Mali et Tou-

¹ L'équipe a été composée de trois experts WAC : Mamadou Chérif Diallo (chef de mission), Lancelé Traoré et Ahmédou Tall.

² Ministère du Plan: Cadrage macroéconomique.

³ Mamedov, Dr. V.: Catalogue des gisements et indices de minéralisation bauxitique en République de Guinée, 2003.

gué, avec des ressources estimées à plus de 200 millions de tonnes, l'uranium dont la zone la plus sûre se situe dans la préfecture de Kissidougou (Firawa) et d'autres métaux de base et minéraux tels que le cuivre, le plomb, le zinc et le cobalt.

Dans le domaine des hydrocarbures, plusieurs multinationales se sont intéressées à l'offshore guinéen. Toutefois, à ce jour, un seul forage a été effectué, sans succès. Cependant, de nombreuses zones favorables restent à tester dans le plateau continental.

Il existe aussi des matériaux de construction tels que les roches magmatiques (granites, syénites, dolérites, gabbros, etc.) qui sont répandus un peu partout, des minéraux de sables noirs (ilménite, rutile, zircon, etc.) et des pierres de couleur semi-précieuses ainsi que le talc.

Exploration et exploitation

Dans le domaine de l'exploration, il existe six projets en développement dans la bauxite. Il s'agit de :

- La Guinea Alumina Corporation (GAC) dont les actionnaires sont BHP Billiton, Global Alumina, Dubaï Aluminium et Mubadala pour la réalisation d'une usine d'alumine à Sangarédi pour un coût global de 4,5 milliards USD,
- La Compagnie des Bauxites de Dian-Dian (COBAD) dans laquelle l'Etat est en partenariat avec Rusal pour la production d'alumine avec un coût global de 4 milliards USD,
- Le projet d'usine d'alumine Alcoa-Alcan / Rio Tinto qui va transformer de la bauxite produite par la CBG en alumine pour un coût estimé à 1 milliard USD,
- La Société des Bauxites de Dabola-Tougué (SBDT) où l'Etat est en partenariat avec l'Iran pour la production de 1 million de tonnes d'alumine,
- Le projet Boffa / BHP Billiton qui compte aussi construire une usine d'alumine à Boffa, et
- Le projet de bauxite de Gaoual / Alliance Mining Corporation (AMC) dont le principal actionnaire est la société australienne AMC.
- Projet de Bauxite d'Henan Chine

Pour le fer, il existe aussi quatre projets :

- Le projet Euro-Nimba où l'Etat est en partenariat avec un groupe de miniers dirigé par BHP Billiton pour le fer du Mont Nimba ;
- Le projet SIMFER SA / Rio Tinto / Chinalco pour l'exploitation du fer du Mont Simandou pour un coût global de 6,5 milliards USD ;
- Le projet des mines de fer de Kalia (Faranah) avec la société Bellzone dans lequel le principal actionnaire est la China International Fund ;
- Le projet Zogota (N'Zérékoré) entre l'Etat et le Benny Steinmetz Group Resources (BSGR) / Vale pour l'exploitation du gisement de fer de Zogota.

Dans le domaine de l'exploitation minière industrielle, il existe six sociétés minières dont trois dans la bauxite :

- Alumina Company of Guinea (ACG) / Rusal,
- La Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG),
- La Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK) exploite la bauxite à partir des gisements de Débélé et depuis peu, Balandougou, dans la préfecture de Kindia.

Les trois sociétés aurifères :

- La Société Ashanti Goldfields (SAG) qui exploite l'or alluvionnaire de Koron à Siguiri,
- La Société Minière de Dinguiraye (SMD) qui exploite depuis 1995 les gisements primaires de Léro, et

- La société SEMAFO qui exploite depuis avril 2002 les filons Jean et Gobélé dans la CRD de Kiniéro.

L'exploitation artisanale de l'or (orpaillage) se pratique essentiellement en Haute Guinée. La production exportée est de 2,45 tonnes par an. Quant à l'exploitation artisanale du diamant, elle est pratiquée essentiellement dans le sud-est de la Guinée. En 2009, les exportations de diamant ont été chiffrées à 312 000 carats, pour une valeur totale de 18,2 millions USD.

Politiques

A partir des années 90, il a été constaté que, malgré un potentiel important et les efforts déployés pour sa réforme, le secteur minier guinéen n'a pas répondu aux attentes en termes de contribution à l'économie nationale. Ceci s'explique par plusieurs raisons dont la plus importante est le faible apport du secteur à l'économie nationale. C'est pour ces raisons que la révision de la politique minière actuellement en cours cherche à :

- Corriger ces défaillances,
- Se conformer par rapport aux engagements internationaux de la Guinée, aux pratiques internationales dans le secteur et aux stratégies nationales.

Elle s'articule autour des objectifs suivants :

- La recherche de la conformité à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté,
- La correction des insuffisances de la gestion du secteur minier,
- La stimulation de nouveaux investissements dans le secteur et
- L'accroissement de la valeur ajoutée.

Les actions engagées sont axées sur :

- La révision de la réglementation à travers la refonte des différents codes et des textes d'application,
- L'amélioration de la gestion du patrimoine en renforçant les capacités du Cadastre Minier,
- L'insertion du secteur à l'économie nationale par utilisation des ressources minières dans le cadre de la lutte contre la pauvreté,
- Le développement des infrastructures,
- La promotion de la recherche pétrolière et
- La réforme du cadre institutionnel du MMG.

La structuration du Ministère des Mines et de la Géologie (MMG) est régie par le Décret D/2007/041/PRG/SGG portant attributions et organisations des Départements Ministériels et des Secrétariats Généraux. L'analyse du cadre organique révèle que, dans sa forme actuelle, l'administration minière ne favorise pas le développement du secteur. Aussi est-il nécessaire de procéder à sa révision.

Apport du secteur minier au développement économique

En moyenne, les recettes minières ont représenté 21,9% des recettes globales de l'Etat sur les 10 dernières années. Cela est largement en deçà de la moyenne de 40% qui était observée durant les années 80 et au début de la décennie 90. Ce déclin des ressources minières est la résultante de l'allègement de la taxation du secteur minier après l'adoption du code minier de 1995 dont l'objet était de libéraliser le secteur et d'accroître les investissements privés étrangers.

L'un des handicaps qui bloquent le développement communautaire des zones minières est l'absence d'une stratégie nationale qui intègre les besoins spécifiques et contraintes liées à

l'activité minière. Actuellement la seule stratégie nationale de développement communautaire qui est considérée comme une politique nationale est l'approche développée par le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV), mais elle est très limitée et ne permet que de répondre aux besoins des secteurs sociaux. Ainsi, à défaut d'une stratégie nationale de développement des zones minières, les acteurs ont utilisé trois approches pour promouvoir le développement des communautés. Il s'agit de :

- L'intervention par le biais de l'administration locale, qui consiste à verser, sur une base contractuelle ou sur la base d'une entente entre la compagnie minière et l'Etat, des fonds à la structure administrative qui assure la tutelle,
- L'approche projets / programmes par lequel les acteurs initient un projet ou programme,
- L'intervention directe qui consiste à financer directement la réalisation d'infrastructures.

L'analyse faite dans le cadre de cette étude de ces trois formes d'intervention a montré que l'approche projet / programme, qui utilise le plus souvent des approches participatives, a plus d'impacts positifs que les autres. Il a été aussi noté que la première approche a été souvent à l'origine des frustrations des communautés et des conflits identifiés dans les zones minières.

D'autres contraintes qui bloquent le développement communautaire ont été aussi constatées. Il s'agit de :

- La faible capacité de la gestion des ressources destinées à financer le développement des collectivités locales,
- La faible implication des organisations de la société civile dans les mécanismes de gestion des ressources locales,
- Le faible niveau de la concertation entre les compagnies minières et les communautés des zones d'extraction et
- La faible capacité en management des structures de gestion des collectivités.

Gestion des taxes et redevances minières

La gestion des taxes et redevances provenant du secteur minier est réalisée par les structures du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et du MMG. Les taxes, redevances et impôts payés par les sociétés minières sont indiquées dans le code minier. Il s'agit notamment des droits fixes liés à l'acquisition et le renouvellement, le transfert et l'amodiation du titre, de la redevance superficielle, de la taxe sur les substances minières et de carrières. Les entreprises minières aurifères et diamantifères payent également un pourcentage de leur chiffre d'affaires (CA) au titre de la contribution au développement communautaire.

La répartition des impôts, taxes et redevances est définie par deux textes, il s'agit des arrêtés conjoints N°33/MEDE-MMG/SGG du 29 janvier 2007 et le N° 3765/MEF/MMG/SGG en date du 10 octobre 2008, fixant la répartition des droits fixes, des redevances superficielle résultant de l'octroi, du renouvellement, de la prorogation et/ou de l'amodiation des titres miniers. Mais il a été constaté que ces deux arrêtés ne sont pas conformes à l'esprit de l'article 142 du code minier. Cela a créé une certaine confusion qui n'a pas favorisé la transparence dans la gestion et la répartition des impôts et taxes locales.

Pour améliorer la transparence dans la gestion des ressources tirées du secteur minier, la Guinée a adhéré officiellement à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en avril 2005. L'ITIE a pour objectifs i) d'assurer la transparence des paiements et des revenus générés par les industries extractives ; ii) de rendre cette information accessible à la société civile et au grand public ; iii) de favoriser ainsi le bon usage de cette richesse afin qu'elle soit un moteur d'une croissance économique partagée et contribue au développement durable et à la réduction de la pauvreté (58% de la population guinéenne est estimée comme pauvre en 2010).

En juillet 2007 la Guinée a publié son unique rapport ITIE pour l'année 2005. Les principales réalisations se limitent à la collecte, la réconciliation, l'audit des données de l'exercice 2005, la publication du rapport exercice 2005 et la diffusion du rapport. Le rapport de 2006 n'est pas encore validé. Le processus lui-même avait été bloqué en raison des problèmes liés au coup d'Etat de décembre 2008 (non fonctionnalité de l'ITIE en Guinée). Par la suite, la Guinée avait demandé et obtenu auprès de l'ITIE international une suspension volontaire à compter de décembre 2009 pour une durée d'un an. Sur demande du Gouvernement guinéen, le Conseil d'Administration de l'ITIE a levé officiellement la suspension du statut de Candidat de l'ITIE de la Guinée lors de sa réunion à Paris le 1^{er} mars 2011. La Guinée aurait ainsi le temps jusqu'en février 2012 pour faire évaluer la qualité de la mise en œuvre du processus par la validation.

La deuxième initiative voire le Processus de Kimberly (PK) qui tend essentiellement à canaliser les diamants de l'exploitation artisanale vers les circuits officiels, connaît un certain nombre de difficultés pour assurer son fonctionnement. Actuellement, le point focal est soutenu par le Bureau National d'Expertise (BNE).

Au niveau des zones minières, le niveau de promotion de la gouvernance par les structures de gestion des collectivités locales est faible. Cette situation résulte surtout du fait qu'aucun programme national n'a pu couvrir ces zones et que les ONG qui sont présentes sur place ne disposent pas de toutes les capacités requises pour les encadrer. Néanmoins, il existe des ONG nationales et internationales qui disposent d'une capacité certaine (Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale, Centre d'Appui au Développement, Guinée 44) et qui appuient fortement les collectivités des zones minières dans le domaine de la bonne gouvernance et dans les bonnes pratiques en gestion d'une collectivité locale.

Gestion des impacts environnementaux et sociaux

La gestion des impacts environnementaux et social est régie par :

- L'Ordonnance N°45/PRG/SGG/87 modifiée par l'Ordonnance N°22/PRG/89 du 10 mars 1987,
- Le Décret 199/PRG/SGG/89 du 18 novembre 1989, régissant la réalisation d'Etude d'Impact Environnemental,
- Le Décret 200/PRG/SGG/89 du 18 novembre 1989, définissant le processus d'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement,
- Le Décret 201/PRG/SGG/89 du 18 novembre 1989, traitant de la protection du milieu marin contre la pollution, et
- L'Arrêté N°990 du 15 mars 1990 qui réglemente le contenu, la méthodologie et la procédure de l'Etude des Impacts Environnementaux.

Il existe d'autres textes qui ont des effets sur la gestion de l'environnement en Guinée. Il s'agit du code minier, du code de l'eau, du code de la forêt, du code des collectivités, ainsi que du code foncier et domaniale. En plus la Guinée a aussi ratifié la plus part des accords internationaux liés à la gestion de l'environnement et les nouveaux projets cherchent à respecter les seuils admis sur le plan international. Ils font référence, dans leurs Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES), aux exigences réglementaires ou références internationales. C'est au niveau des anciennes sociétés minières, qu'on constate l'absence de plan d'impact environnemental et social.

Partenaires

Les principaux partenaires qui appuient l'Etat dans le secteur minier sont :

- La Banque Mondiale intervient dans l'évaluation du régime fiscal (code minier) par rapport à ce qui existe dans les autres pays ; l'élaboration du nouveau contrat minier type ; l'appui pour la réalisation de l'étude sur les transferts de prix ; la formation des membres

du Comité de Revue Interministériel et de Négociation des Conventions et la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en Guinée (ITIEG).

- L'Agence Française de Développement (AFD) intervient dans le secteur minier par la mise en place d'une assistance technique auprès du MMG ; le cofinancement d'un projet de développement en partenariat avec l'Etat et Alcan / Rio Tinto et la réalisation d'une étude de faisabilité pour la redynamisation des Centres de Formation Professionnelle (CFP). Elle appuie aussi la relecture et la révision du code minier et l'élaboration des textes d'application dont la convention minière type.
- La coopération internationale allemande, à travers le GIZ (ex GIZ), a appuyé l'ITEI par la participation du Secrétaire Exécutif Adjoint de l'ITIEG à la conférence sur « Taxing Natural Resources : New Challenges and Perspectives » à Washington, la participation de deux cadres du Comité de Pilotage de l'ITIEG au Séminaire « Consolider l'ITIE - vers la Validation » à Berlin, l'appui pour la réalisation d'un atelier préparatoire pour la consolidation de la validation du processus en Guinée et l'appui pour la réalisation d'un séminaire de validation des gabarits et de présentation du rapport ITIE 2006 de Deloitte.
- La Banque Africaine de Développement (BAD) projette d'appuyer le MMG dans la réalisation d'études diagnostiques et l'appui à la mise en place de textes juridiques et de documents de stratégie ; le renforcement des capacités du MMG, et l'appui à l'ITIEG pour la réalisation des audits (2007, 2008 et 2009) et la vulgarisation des résultats.
- L'United States Agency for International Development (USAID) a été le seul bailleur de fonds à avoir appuyé la mise en œuvre du PK en Guinée à travers le programme pilote « Droits de Propriété et le Développement du Diamant Artisanal » (DPDDA).

Dans le domaine du développement communautaire, les interventions les plus importantes ont été réalisées par :

- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) / Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU) en partenariat avec la Société d'Exploitation Minière en Afrique de l'Ouest (SEMAFO) dans la préfecture de Kouroussa,
- La société minière Rio Tinto dans la préfecture de Beyla,
- Le Projet de Renforcement des Capacités des CRD de Boké (PRCB) et
- Le Programme concerté de Renforcement de capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéenne (PROJEG).

Défis

Il apparaît à la suite de l'analyse des éléments ci-dessus que les principaux défis de la bonne gouvernance du secteur minier en Guinée sont liés à :

La faible prise en compte des intérêts de l'Etat dans les procédures d'accès et de gestion des titres miniers qui se reflète par :

- La caducité des deux codes qui ne correspondent plus aux normes et standards internationaux,
- La non institutionnalisation des commissions de négociation des conventions minières pétrolières,
- Le non respect des procédures d'attribution par l'interférence des autorités politiques à un haut niveau,
- La méconnaissance du potentiel minier et pétrolier qui rend faible la capacité des négociateurs à défendre les intérêts nationaux,

- L'insuffisance d'un personnel qualifié et motivé et la faible capacité des ressources humaines pour la gestion du Cadastre Minier et du Système d'Informations Géologiques et Minières (SIGM),
- La vétusté et l'insuffisance des équipements informatiques pour une gestion efficace du SIGM,
- La faible performance de la gestion du SIGM liée à son statut actuel en tant que division du Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM),
- La faible capacité des ressources humaines et le manque d'équipements de la Direction Nationale des Mines (DNM) et de ses démembrements pour un meilleur suivi et contrôle des opérations minières, et
- Le faible niveau de concertation entre le MMG et les autres structures de l'administration publique impliquées dans le suivi et le contrôle des opérations minières (notamment de la Direction Nationale des Impôts et la Direction Nationale de l'Environnement).

Les faiblesses dans le recouvrement, la gestion et l'allocation des recettes minières reflétées par :

- L'inexistence d'un comité technique pour l'analyse des coûts de production en vue de contrecarrer les transferts de prix pratiqués par certaines industries minières,
- La faible capacité des personnes ressources des structures de l'administration chargées du contrôle fiscal des compagnies minières,
- La non conformité des systèmes comptables utilisés par les entreprises minières avec le plan comptable de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires (OHADA),
- L'absence d'une réelle volonté de l'Etat à soutenir les deux initiatives par l'affectation d'allocations budgétaires aux deux secrétariats (ITIEG et PK),
- Les faibles moyens dont dispose l'encadrement de l'exploitation artisanale du diamant,
- La non application de l'article 142 du code minier,
- L'incohérence entre l'article 142 du code minier et les arrêtés conjoints d'application (N° A/2007/0033/MEDE-MMG/SGG du 29 janvier 2007 et N° 3 765/MEF/MMG/SGG en date du 10 octobre 2008,
- L'absence de coordination entre la DNPIP (Plan) et la DNIP et la DNB dans l'allocation des ressources aux secteurs prioritaires dans le cadre de la mise en œuvre de la SRP,
- La méconnaissance des textes par les élus et la faible capacité de ces derniers en management et gestion des collectivités locales,
- La confusion dans l'enrôlement et la liquidation des impôts et taxes notamment ceux partagés au niveau des collectivités locales,
- La faible capacité des ONG nationales à assurer les actions de promotion de la gouvernance du secteur minier et
- Le faible niveau des interventions des PTF dans la promotion de la gouvernance dans les zones minières.

L'inexistence d'une politique de développement communautaire durable des zones minières qui se reflète par :

- Le niveau de caducité de ces plans d'aménagement et de développement régionaux qui datent des années 1991 et 1992,
- L'inexistence d'une stratégie nationale de développement durable,
- L'absence de plan de gestion environnementale et sociale des anciennes sociétés minières,
- La faible capacité des petites et moyennes entreprises (PME) locales dans les domaines liés à la gestion technique (gestion de la qualité, gestion de la sécurité) et en management (gestion administrative, gestion financière des PME),
- La faible capacité des sociétés minières à mettre en place une stratégie de promotion des PME locales.

Le faible niveau de concertation entre les acteurs et dans le domaine de la gestion des conflits qui résulte des facteurs suivants :

- La méfiance des compagnies minières à se concerter avec les communautés,
- Le manque de confiance entre les différents acteurs impliqués dans le développement local,
- Le comportement souvent anti-développement de certains représentants de l'Etat,
- La faible capacité des ONG nationales pour assurer de réelles actions de promotion de la gouvernance du secteur minier,
- Le faible niveau d'intervention des partenaires au développement dans la promotion de la gouvernance dans les zones minières.

Actions à entreprendre pour relever les défis

L'objectif global auquel des interventions des PTF doivent contribuer est d'améliorer le cadre institutionnel de la gouvernance du secteur minier guinéen aux niveaux national, local et régional afin que les ressources tirées du secteur minier permettent de mieux lutter contre la pauvreté.

Les principaux axes d'intervention (objectifs spécifiques) proposés sont les suivantes :

- L'amélioration des capacités de l'Etat à mobiliser des ressources fiscales,
- L'amélioration de la capacité de gestion des ressources tirées du secteur minier,
- La mise en place d'une stratégie de développement communautaire durable dans les zones minières,
- La mise en place d'un système effectif de prévention et gestion des conflits dans les zones minières.

L'amélioration des capacités de l'Etat à mobiliser des ressources fiscales

Les principales activités proposées dans ce domaine sont les suivantes :

- La finalisation de la révision des codes minier et pétrolier et l'élaboration des textes d'application (y compris la convention type et le décret d'application). Cette activité constitue une des bases fondamentales de la nouvelle politique minière et pétrolière. Il s'agit de la finalisation du cadre réglementaire qui va régir la gestion de ces deux sous-secteurs. Compte tenu des enjeux et de la complexité des travaux, cette activité est scindée en deux sous-activités : l'une concerne le code minier et l'autre le code pétrolier. A ce stade, il existe un projet de code minier révisé par une commission nationale et une convention type. Le processus de sélection d'un consultant pour l'adapter aux normes internationales soutenu par l'AFD est en cours. Quant au code pétrolier, les travaux ne sont pas très avancés, mais la BAD s'est engagée à financer le processus. Ces activités sont réalisées par des commissions interministérielles. Elles seront pilotées par le Secrétaire Général du MMG.
- L'appui à l'institutionnalisation et au renforcement des capacités des membres des Commissions de Négociation des Conventions Minières et Pétrolières. Cette activité sera pilotée par le Secrétaire Général du MMG. Il s'agit de préparer un décret qui énumère les administrations nationales qui seront représentées dans les deux commissions nationales et d'assurer les formations des membres de ces deux commissions afin d'accroître leur efficacité.
- Le renforcement des capacités de la Direction Nationale de la Géologie (DNG) dans la capitalisation des résultats des recherches des titulaires des titres miniers. Conformément à sa mission, la DNG sera appuyée pour la réalisation d'une étude qui portera sur la capitalisation des résultats des recherches effectués par les projets minières. Ces don-

nées seront compilées et permettront la mise à jour de la carte géologique de la Guinée. Ces informations seront aussi partagées avec le SIGM qui va assurer la mise à jour de sa base de données. L'appui portera aussi sur la fourniture d'équipements informatiques pour accroître l'efficacité de la DNG.

- L'appui la restructuration du Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM) en Etablissement Public Administratif (EPA). La restructuration du CPDM en EPA capable de générer des ressources au profit de l'Etat et pour lui permettre d'assurer sa stabilité financière constitue une priorité. Compte tenu du rôle qu'il joue dans la mobilisation des ressources minières, la gestion et le suivi des titres miniers à partir du SIGM, la nouvelle structure pourrait disposer d'une autonomie qui va lui permettre d'accroître son efficacité.
- L'appui au renforcement des capacités du Cadastre Minier et du Système d'Informations Géologiques et Minières (SIGM) en termes de formation du personnel et fourniture d'équipements informatiques. Un CPDM restructuré en EPA disposera de structures (CA, Direction Générale, Direction Financière etc.) qui vont mettre en place une stratégie de recouvrement des coûts qui favorisera la pérennisation de l'institution. Dans ce cadre, il est important de renforcer ses capacités en vue d'accroître les possibilités de générer des ressources au profit de l'Etat. Cette activité se compose comme suit : i) la fourniture d'équipements informatiques et de logiciels spécifiques au Cadastre Minier et au SIGM, ii) l'amélioration des bases de données (permis, indices, géologie et documentation) et iii) la formation des agents concernés pour la gestion des bases de données et leur utilisation.
- Le renforcement des capacités des ressources humaines et la fourniture d'équipements à la Direction Nationale des Mines (DNM) et ses démembrements pour le suivi et le contrôle des activités minières. Dans le but de permettre à la DNM d'assumer sa mission de suivi et de contrôle des opérations minières, il s'avère nécessaire qu'elle puisse disposer des équipements informatiques et du matériel roulant. C'est la seule structure du MMG qui est représentée au niveau déconcentrée. Ainsi, ses démembrements devraient jouer le rôle de relais pour les autres structures du département. Ce qui implique qu'elle dispose au moins du minimum. C'est pour cette raison que cette activité est scindée en deux sous-activités : i) la fourniture de matériel roulant et d'équipements informatiques à la DNM et ses démembrements aux niveaux régional et préfectoral et ii) la formation des nouveaux agents dans le domaine du suivi et du contrôle des opérations minières.
- L'appui à l'harmonisation des interventions des différentes administrations dans le suivi et le contrôle. L'harmonisation des interventions des différentes administrations dans le suivi et le contrôle des opérations minières est impérieuse d'autant plus qu'il est nécessaire que le DNM, à travers sa division en charge du suivi et du contrôle, puisse assurer la mémoire des relations entre l'Etat et les sociétés minières. Il ne s'agit pas pour les autres Directions Nationales de se faire livrer un quitus, mais la démarche consiste à associer la DNM aux missions afin que sa division puisse de façon périodique faire des comptes rendus à sa hiérarchie. Cette activité consistera à l'organisation d'ateliers restreints entre toutes les structures de l'administration publique qui sont intéressées par les questions minières, afin de leur permettre de dégager une approche intégrée en matière de suivi et de contrôle.

L'amélioration de la capacité de gestion des ressources tirées du secteur minier

Les principales activités proposées dans ce domaine sont les suivantes :

- L'appui à la création d'un comité technique de vérification et de suivi des coûts et transferts de prix. La création de ce comité technique est essentielle en Guinée compte tenu de la faible capacité des structures nationales en charge du suivi et du contrôle des opé-

rations minières. Il s'agit d'institutionnaliser un comité qui va constituer un outil pour le MMG dans des domaines spécifiques et assez techniques sur lesquels ce dernier pourrait souhaiter des clarifications. Ce comité doit être composé de cadres disposant de connaissances avérées dans des domaines comme la comptabilité générale et analytique et la fiscalité minière, avec bonnes connaissances des marchés des matières premières. Il peut se faire appuyer par des experts recrutés en fonction des besoins. Après chaque mission, le comité élaborera son rapport et le transmettra au MMG. Les autres départements, comme le Ministère chargé des finances, peuvent aussi solliciter les services du comité sur des aspects qui sont conformes à leur mission. Les PTF pourraient appuyer la formation des membres du comité sur des thèmes relevant du contrôle des coûts et le respect des normes OHADA.

- L'appui pour la mise œuvre de l'ITIE. L'appui à l'ITIE se décompose en quatre sous-activités à savoir : i) l'élaboration d'une stratégie de communication et de renforcement des capacités, ii) la réalisation des audits des années 2007, 2008 et 2009, iii) la publication des résultats des audits aux niveaux international, national et local et iv) l'appui à la mise en conformité du processus ITIE en Guinée. Le but ciblé par ces sous-activités est de permettre à la Guinée de terminer le processus à l'horizon 2011. La BAD s'est engagée à prendre en charge la réalisation des audits ainsi que la diffusion et la publication des résultats. Les autres domaines qui restent à couvrir sont les sous-activités i) et iv).
- L'appui à l'encadrement de l'exploitation et de la commercialisation de l'exploitation artisanale de diamant. Dans le cadre de la mise en œuvre du Processus de Kimberley (PK), l'administration de l'encadrement minier reste toujours confrontée à deux problèmes. Il s'agit de la collecte des informations et leur transmission au niveau national et de la gestion de parcelles détenues par les diamantaires qui est centralisée au niveau national. C'est pour cette raison que, dans le but de permettre au Bureau National d'Expertise (BNE) de faire des rapprochements sur les prises et le niveau des exportations et pour rationaliser la gestion des parcelles, il s'est avéré nécessaire de décomposer cette appui en deux sous-activités : i) la détermination d'une méthode simple de collecte et d'enregistrement des diamants au niveau préfectoral et ii) la décentralisation de la gestion des parcelles au niveau régional. La réalisation de ces sous-activités sera pilotée par la DNM.
- Le renforcement du rôle d'arbitrage et de contrôle du Parlement pour une meilleure répartition des ressources. Cette activité cible à renforcer les membres des commissions en charge des mines, de la géologie et des finances de l'Assemblée Nationale dans des domaines comme les politiques de croissance pro-pauvres. Il s'agit de leur fournir les outils indispensables afin qu'ils puissent mieux se positionner dans leur rôle d'arbitrage pour une meilleure répartition des ressources budgétaires, notamment ceux provenant du secteur minier.
- L'appui au renforcement des capacités des élus et structures déconcentrées de l'administration publique dans les domaines liés à la gouvernance locale. Cet aspect favorise la promotion de la bonne gouvernance au niveau local. Il est nécessaire que les structures déconcentrées de l'administration publique qui appuient les collectivités locales, notamment les membres du service préfectoral de la décentralisation (SPD) et le Chef Section Mines et Carrières, puissent mieux connaître leurs missions dans l'accompagnement des collectivités locales des zones minières. Les élus des collectivités locales doivent aussi maîtriser certains textes comme le code des collectivités locales et le code minier. Ceux-ci leur permettent d'avoir une plus grande visibilité sur les impôts, les taxes locales et leurs modes d'enrôlement, de liquidation et de recouvrement. C'est pour ces raisons que cette activité est scindée en deux sous-activités : i) la formation des responsables des OSC et structures déconcentrées de l'administration publique sur des modules liés à la bonne gouvernance locale et ii) la formation des responsables des collectivités sur les mêmes modules.

La mise en place d'une stratégie de développement communautaire durable dans les zones minières

Les principales activités proposées dans ce domaine sont les suivantes :

- L'appui à l'élaboration de plans régionaux de développement prenant en compte le développement minier. L'élaboration de plans régionaux de développement est une activité transversale dont la réalisation relève des compétences du Ministère en charge du Plan. Il s'agit d'appuyer sa réalisation, c'est-à-dire la conception de schémas d'aménagement régional pour chacune des régions. Ces schémas doivent en principe intégrer les activités minières. Cette étape est fondamentale pour tout processus de développement.
- L'appui à l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable induit par les activités minières. L'appui pour l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable induit par les activités minières permet de mieux rationaliser les investissements et favoriser des effets positifs et durables au profit des communautés des zones d'extraction. C'est pour ces raisons qu'il a été nécessaire de la scinder en deux sous-activités : i) l'harmonisation des approches des différents intervenants, et ii) l'élaboration d'une stratégie nationale de développement communautaire et durable des zones minières. La réalisation de ces sous-activités sera conjointement pilotée par le MMG et la Chambre des Mines de Guinée. Le Ministère en charge de la décentralisation y sera fortement associé.
- L'appui à l'élaboration d'une politique environnementale et à la révision du code de l'environnement et de ces textes d'application. Le code de l'environnement actuel est caduc. Ainsi, il ne constitue plus une référence pour l'Etat et les sociétés minières qui se réfèrent toujours aux normes internationales. Cette activité sera pilotée par le Ministère en charge de l'environnement et se décompose en deux sous-activités : i) l'élaboration de la politique environnementale et ii) la révision du code de l'environnement et l'élaboration des textes d'application.
- L'appui à l'élaboration de normes et standards nationaux en matière d'environnement. Après l'élaboration du code de l'environnement et de ces textes d'application, il sera question d'appuyer le même Ministère dans l'élaboration des standards nationaux qui seront conformes aux standards internationaux. Ils serviront de référence pour les missions de suivi et de contrôle du Ministère en charge de l'environnement.
- L'appui au renforcement des capacités du Ministère en charge de l'environnement (formation des ressources humaines et équipements). Cet appui s'articule autour de deux principales activités : i) la fourniture d'équipements informatiques à certaines directions comme la Direction Nationale de l'Environnement et la Bureau de Stratégie et de Développement et ii) la formation des nouveaux agents sur les enjeux de la gestion de l'environnement dans un pays minier et les techniques de suivi et de contrôle des opérations minières en matière de protection de l'environnement.
- Appui au renforcement des capacités des toutes petites entreprises (TPE) en partenariat avec la Compagnie des Bauxite de Guinée (CBG). Cet appui sera réalisé avec la CBG sur la base d'un partenariat public-privé (PPP). Il s'agit de définir et d'exécuter un programme de renforcement de capacités des dirigeants des « Toutes Petites Entreprises » (TPE) dans les domaines du management des PME. Trois types de modules peuvent être ciblés : i) l'esprit d'entreprise, ii) la gestion administrative des PME et iii) la gestion comptable et financière des PME.
- L'appui à la mise en œuvre d'un projet de promotion des dynamiques économiques locales et des entreprises rurales dans les chaînes de valeur. Cet appui consiste à appuyer

certaines compagnies minières à mettre en œuvre un projet d'intégration des dynamiques économiques locales dans les chaînes de valeur de l'industrie extractive locale. Il s'agit de tout un processus qui comprend : i) le diagnostic des dynamiques économiques locales qui permettra d'identifier les contraintes qui bloquent les dynamiques économiques locales, ii) l'élaboration d'un projet d'appui aux dynamiques économiques locales et iii) la mise en œuvre et le suivi du projet. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par les sociétés minières. Le partenaire institutionnel n'apportera que son expertise technique.

La mise en place d'un système effectif de prévention et gestion des conflits dans les zones minières

Les principales activités proposées dans ce domaine sont les suivantes :

- L'accompagnement des différents acteurs au niveau local dans la concertation pour l'émergence d'un partenariat constructif et l'appui aux acteurs locaux dans la prévention et la gestion des conflits. Ces deux activités peuvent être combinées. Il s'agit dans un premier temps de capitaliser les bonnes pratiques en matière de concertation entre les différents acteurs qui sont impliqués dans le développement communautaire des zones minières et de recenser et d'analyser tous les conflits et de diffuser les résultats au niveau des autres zones. Dans un deuxième temps, les bonnes pratiques seront expérimentées dans les zones jugées difficiles.
- Appui au renforcement des capacités des ONG locales qui interviennent dans le domaine de la gouvernance du secteur minier. Cet appui consistera à recenser les ONG qui résident dans les zones minières et qui interviennent dans la promotion de la bonne gouvernance. Un programme de renforcement de leurs capacités dans les différents thèmes liés à la promotion de la bonne gouvernance et la préparation des projets leur permettra de servir de relais dans les zones minières.
- Appuyer les actions des ONG qui ciblent le renforcement des capacités des élus et la promotion de la bonne gouvernance dans les zones minières. Il s'agit de permettre aux ONG des zones d'extraction de soumettre des projets de renforcement de la gouvernance locale qui ciblent les acteurs locaux y compris les agents et les élus des collectivités locales, les agents des structures déconcentrées de l'administration locale et les miniers du secteur artisanal. La sélection de ces projets se fera sur la base de critères bien définis. La réalisation des projets sélectionnés sera effectuée par les ONG bénéficiaires.

Remerciements

Au terme de la mission portant sur les enjeux de la gouvernance du secteur minier en Guinée, l'équipe de consultants remercie le projet GIZ « Appui à Stratégie de Réduction de la Pauvreté » (ASRP) qui a mis tout en œuvre pour favoriser l'atteinte des résultats significatifs.

Elle remercie tous les acteurs - structures de l'administration publique, ONG nationales et internationales, sociétés minières, Partenaires Techniques et Financiers (PTF) etc. - mais également toutes les personnes qui ont bien voulu leur avoir accordé une partie de leur précieux temps afin de partager les préoccupations du Gouvernement guinéen en matière de bonne gouvernance du secteur minier.

Enfin, l'équipe remercie tous les collègues qui, par leur dur labeur, ont permis une meilleure présentation de ce rapport, qui - nous l'espérons - profitera à la GIZ et à tous les acteurs impliqués dans l'amélioration de la gouvernance du secteur minier, afin de permettre à l'Etat guinéen et aux communautés des zones d'extraction de mieux profiter des énormes potentialités de notre pays.

1 Introduction

La Guinée, bien que traversant une situation d'instabilité politique qui s'est instaurée depuis le coup d'Etat de décembre 2008, continue d'attirer les plus grands groupes miniers mondiaux qui viennent d'annoncer trois mégaprojets dans l'exploitation de son fer pour des investissements globaux de plus de 8 milliards USD. La frénésie dans le secteur minier guinéen s'explique en partie par les signes prometteurs d'une reprise de l'économie mondiale illustrée par le niveau de croissance soutenue les pays émergents avec comme têtes de file la Chine, l'Inde et le Brésil dont la politique actuelle est orientée vers le contrôle direct des sources de matières premières afin de mieux sécuriser les sources d'approvisionnement et de maîtriser les coûts de production. Cette stratégie s'est traduite en Guinée par les partenariats entre Rio Tinto et Chinalco, et BSGR et le brésilien Vale.

En dehors du fer dont les réserves sont estimées à 5 milliards de tonnes, le sous-sol guinéen renferme d'autres importantes ressources minières dont la bauxite (40 milliards de tonnes), le calcaire (40 millions de tonnes), le nickel (75 millions de tonnes), le diamant (20 millions de carats), l'or (5.000 à 10.000 tonnes) et d'autres minéraux rares comme l'uranium, le graphite et le titane. Malgré ce potentiel, le PNB par tête d'habitant est de 378,5 USD⁴. En plus on observe un accroissement du pourcentage de la population⁵ vivant en dessous du seuil de pauvreté qui de 40,3% en 2002⁶ est passé à 53% en 2007. Les indices de la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont également suivi la même tendance. Ils sont passés respectivement de 17,2% et 8,1% en 2002 à 17,6% et 8,2% en 2007.

Avant la crise des années 2006 à 2008, l'économie mondiale avait connu une situation d'embellie qui s'est traduite par un accroissement de la demande mondiale en matières premières et un accroissement significatif des prix. Mais la Guinée n'a jamais profité de cette situation, la croissance économique moyenne n'a pas atteint 2,6% contre 4,6% prévu, ce qui était en dessous de la moyenne réalisée par les pays du continent (environ 5%). Cette contre performance de l'économie guinéenne résulte d'une absence de diversification de l'économie et des pratiques de mal gouvernance généralisée, consacrées comme mode de gestion de l'économie malgré les potentialités de développement agropastoral et minier.

Le secteur minier qui pouvait servir de locomotive de l'économie est bloqué par des facteurs endogènes dont entre autres :

- La faiblesse des structures étatiques qui ne disposent pas des ressources humaines assez compétentes capables de négocier avec les grands groupes miniers ni d'équipements adéquats pour une meilleure gestion du secteur,
- L'existence d'un cadre institutionnel dans lequel les rôles et responsabilités des différents acteurs sont mal définis et
- L'ampleur de la corruption qui a toujours caractérisé la gestion du secteur.

Ainsi, malgré l'adhésion de la Guinée à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en 2005 et au Processus de Kimberley (PK), qui devraient l'amener à adopter une politique de gestion transparente des recettes minières, mieux canaliser la production artisanale de diamants dans les circuits de commercialisation officiels et accroître la mobilisation de ressources pour accompagner le développement des collectivités locales des zones affectées par l'extraction, des défis importants restent encore à surmonter, tels que :

- La clarification, voire la réadaptation des contrats miniers par rapport aux normes internationales,

⁴ Cadrage macro-économique 2009

⁵ Deuxième rapport de suivi de la SRP 2, 2008.

⁶ Voir DSRP, 1er janvier 2002.

- La transformation sur place des minerais en vue de l'accroissement de la valeur ajoutée et
- L'accroissement et la normalisation des sources de ressources affectées aux communautés locales.

C'est dans ce cadre que la coopération internationale allemande, qui appuie le processus de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) à travers le renforcement par la formation et le conseil des capacités des cadres et dirigeants impliqués dans le processus de la SRP au niveau national, régional et sectoriel, et l'appui aux organisations de la société civile (OSC) dans le cadre de leur dialogue avec les structures de l'Etat dans la mise en œuvre de la SRP, envisage d'orienter les parties prenantes en Guinée dans la promotion de la bonne gouvernance du secteur extractif afin que les revenus du secteur participent de façon efficace à la réduction de la pauvreté.

La notion de gouvernance est apparue dans les politiques de développement au début des années 80. Elle fait appel à la notion de régulation à travers ses trois dimensions :

- Le mode de coordination des diverses activités ou des relations entre des acteurs,
- L'allocation de ressources en lien avec ces activités ou ces acteurs et
- La gestion des conflits (prévention, résolution, sanction) entre ces différents acteurs.

Par conséquent, la notion de gouvernance fait appel à un leadership, une transparence et une responsabilité ainsi que l'équité et le respect des lois. Ainsi, la gouvernance du secteur minier décrit, dans le cadre de cette mission, la manière dont l'Etat gère et réglemente l'utilisation des ressources naturelles en procédant à la répartition des revenus et des charges environnementales et sociales issus du secteur. C'est pour ces raisons que la bonne gouvernance du secteur minier en Guinée constitue un levier important de la lutte contre la pauvreté et elle suppose l'implication de la société civile pour une meilleure promotion de l'intérêt général.

Le présent document est le fruit d'une large concertation avec tous les principaux acteurs qui sont impliqués dans la gouvernance du secteur. En dehors de l'introduction, de l'approche méthodologique et du contexte, il est composé de dix autres chapitres. Les sept sont axés sur l'analyse du potentiel minier, l'état de l'exploitation et de l'exploration, le cadre institutionnel, l'apport du secteur au développement économique, la gestion des taxes et redevances, la gestion des impacts environnementaux et sociaux et les interventions des PTF dans le secteur. Le onzième chapitre est entièrement consacré à l'identification et l'analyse des défis majeurs dans le domaine de la gouvernance du secteur. Quant au douzième, il est axé sur les pistes de réponses aux défis. A la fin du rapport et après les conclusions, des recommandations ont été formulées de façon globale et adressées aux principaux acteurs concernés, plus particulièrement aux PTF intervenant dans le secteur minier guinéen.

2 Méthodologie d'intervention

2.1 Rappel des objectifs de l'étude et mandat du consultant

L'objectif global de la mission consiste à faire un état des lieux sur les enjeux de la gouvernance du secteur minier guinéen et à proposer, sur cette base, plusieurs pistes potentielles d'assistance au renforcement de la gouvernance du secteur.

Il s'agit de contribuer à la réorientation du projet ASRP en cours et à la préparation d'une éventuelle intervention guinéo-allemande.

De façon spécifique, il s'agit :

- De décrire le potentiel minier guinéen, le niveau de l'exploration et de l'exploitation des ressources et son poids dans l'économie nationale ainsi que ses effets dans le développement économique et social des zones d'extraction ;
- D'analyser le cadre institutionnel en identifiant tous les acteurs qui interviennent dans la gouvernance, en décrivant la politique minière actuelle et ses effets sur la gouvernance du secteur, le cadre organique en analysant les missions, les rôles et responsabilités des différents acteurs, et les structures de gestion ;
- D'analyser les textes de base et les mécanismes de gestion des taxes et redevances minières au profit de l'Etat et des collectivités locales en faisant ressortir les bonnes pratiques et les mauvaises ainsi que leurs conséquences sur la pauvreté, particulièrement dans les zones minières ;
- D'analyser la politique environnementale de l'Etat et celles des compagnies minières par rapport aux normes internationales ;
- Enfin, d'identifier tous les défis liés à la gouvernance du secteur et de proposer des axes qui pourraient orienter les interventions des PTF.

2.2 Résultats attendus

La mission devait aboutir à une analyse des aspects suivants :

- Le potentiel économique du secteur à promouvoir le développement économique et particulièrement celui des communautés locales ;
- La capacité des structures de gestion des collectivités locales ;
- Les contraintes institutionnelles, liées à la capacité des différents acteurs ;
- Le cadre organique du MMG et la cohérence des missions et attributions de ses différents démembrements ;
- Les mécanismes de gestion des recettes minières, leurs capacités à répondre aux besoins de transparence des différents acteurs ;
- La capacité de l'Etat à promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion des recettes minières ;
- La capacité des structures déconcentrées locales à répondre aux besoins des collectivités locales ;
- La capacité des organisations de la société civile (OSC) au niveau national et local à accompagner les communautés ;
- Les partenaires qui interviennent dans la promotion de la bonne gouvernance du secteur minier ainsi que leurs axes d'intervention, stratégies et groupes cibles ;
- La collaboration entre les différents intervenants du secteur ;
- L'identification des axes pour orienter les éventuelles interventions des PTF.

2.3 Approche méthodologique

L'équipe de consultants GIZ / WAC a combiné différents outils et niveaux d'investigations pour collecter les données.

2.3.1 Premières réunions et préparation de la mission sur le terrain

La matinée du premier jour de la mission a été consacrée à une réunion de briefing qui s'est déroulée au siège du projet ASRP de la GIZ. Ces entretiens ont réuni les trois consultants et le Responsable de l'Exécution du Projet (REP) et un chargé de programme.

Dès le démarrage, le REP a relaté l'intérêt que la coopération allemande porte à cette mission. Ce qui explique la longue durée de la préparation des termes de référence. La démarche a consisté à les partager avec tous les partenaires qui sont impliqués dans le processus.

Le REP a aussi fourni des informations sur le projet régional pilote dans les pays fragiles de l'Afrique de l'Ouest qui devrait intervenir durant la période de 2009 à 2012 dans les quatre

pays de la Mano River Union (MRU). Compte tenu de la situation politique en Guinée et en Côte d'Ivoire, il n'intervient qu'au Libéria et Sierra Léone. Par la suite, le REP a passé en revue son objectif fondamental : Contribuer à ce que les pays partenaires puissent avoir des conditions essentielles pour la réalisation d'effets positifs dans le développement du secteur minier. Il a aussi expliqué les quatre principes qui constituent la base du projet et les principes nécessaires pour l'intervention du projet sous-régional dans un pays. De même, le REP a fourni des orientations sur des partenaires et acteurs assez dynamiques dans le secteur à rencontrer par l'équipe. Enfin, il a transmis à chaque membre de l'équipe une documentation assez diversifiée portant sur des études réalisées par d'autres PTF sur le secteur minier guinéen, l'ITIE et la demande mondiale de produits miniers.

A la fin de la réunion, les membres de l'équipe ont procédé à l'élaboration du programme de déroulement de la mission et les différents guides d'entretiens avec les différents partenaires. Les deux jours suivants ont été consacrés à l'exploitation de la documentation, la révision des guides d'entretiens et la recherche de rendez-vous auprès des partenaires nationaux et internationaux.

2.3.2 Conduite de la mission de collecte et d'investigation

Les rencontres et entretiens à Conakry se sont déroulés en deux phases : La première s'est déroulée du 22 juillet au 4 août 2010 et la seconde phase à la fin de la mission de terrain. Ce décalage s'est avéré nécessaire car la période consacrée pour la réalisation de la mission a coïncidé avec la période de vacances. Ainsi plusieurs décideurs n'étaient pas sur place, les représentants des partenaires ont sollicité d'attendre le retour de la mission de terrain pour la tenue des entretiens qui allait coïncider avec l'arrivée des décideurs.

2.3.2.1 Entretiens avec les acteurs à Conakry

L'équipe de la mission a mené les entretiens à partir du 22 juillet 2010. Dans un premier temps, il a privilégié les structures publiques en charge de la gestion du secteur. C'est ainsi qu'elle a rencontré les représentants du Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM), de la Direction Nationale des Mines (DNM), du Service des Etudes et de Stratégies et du Fonds de Développement Minier. Les entretiens étaient axés essentiellement sur les missions, les attributions, les conflits de compétences et la capacité des moyens humains et techniques dont ces structures disposent pour la réalisation de leur mission. Les membres de l'équipe ont aussi procédé à une évaluation des besoins en renforcement de capacités de ces structures. Ces entretiens ont été aussi mis à profit pour clarifier le rôle et les responsabilités des différentes structures dans la gestion des recettes et taxes provenant du secteur minier et les mécanismes de partage et les circuits utilisés pour la distribution des ressources. Les membres de l'équipe se sont aussi entretenus avec certains services des autres départements comme le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ainsi que le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MDDL) qui influent de façon indirecte sur la gestion du secteur minier.⁷

Des rencontres ont été organisées avec les responsables du Secrétariat de l'ITIE et le point focal du PK. Ces entretiens ont été mis à profit pour discuter sur l'adhésion de la Guinée à ces processus, les principes qui régissent ces initiatives, le niveau de mise en œuvre des principes de ces initiatives et les entraves qui, d'une manière ou d'une autre, bloquent leur mise en œuvre. Toujours dans ce même processus, les membres de l'équipe se sont entretenus avec les ONG internationales et nationales qui sont impliquées dans la mise en œuvre et le suivi de ces initiatives. Les discussions ont porté sur leur vision du niveau d'évolution de la mise en œuvre des principes et recommandations de ces initiatives. Ces entretiens ont permis de vérifier les premières informations collectées à partir des structures publiques qui constituent les points focaux des initiatives.

⁷ Plus récemment, la décentralisation a été confiée au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation (MATD).

Des rencontres ont eu lieu avec les représentants de certains PTF comme l'Union Européenne (UE), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU) et la Banque Mondiale. Les entretiens avec les responsables de ces institutions ont porté sur les projets et programmes qu'ils soutiennent actuellement ou qu'ils comptent appuyer dans le secteur, les cibles, les résultats escomptés, les stratégies et les approches pour la mise en œuvre des projets et programmes. Ces rencontres ont permis aux membres de la mission de mieux comprendre les problématiques liés au développement du secteur et particulièrement les problèmes liés à la gouvernance dans le secteur minier.

L'équipe a décidé de rencontrer les représentants de tous les projets miniers à Conakry, car il n'était pas évident de rencontrer des représentants sur les sites. Les entretiens ont porté sur :

- Leurs perceptions de la réglementation minière guinéenne,
- Leurs perceptions du système de gouvernance du secteur minier guinéen,
- Les approches de leurs principaux actionnaires en matière de développement durable induits par leurs activités minières et connexes et
- Leurs relations avec les structures publiques.

Des démarches ont été aussi entamées auprès des directions et bureaux de liaison des sociétés minières pour préparer la mission de terrain.

2.3.2.2 Rencontres et entretiens dans les zones minières

En Basse et Haute Guinée, la mission a rencontré les responsables des sociétés minières suivantes :

- ACG RUSAL à Fria,
- CBG à Kamsar et Sangarédi,
- CBK à Débélé (Kindia),
- La SEMAFO à Kiniéro,
- La SAG à Siguiri et
- La SMD à Léro.

Les rencontres ont été mises à profit pour collecter des données des trois dernières années sur la production, les effectifs expatriés et locaux, les paiements effectués au titre de la redevance au profit de l'Etat, les impôts et taxes annuels, les ressources versées aux collectivités locales des zones d'extraction et les autres fonds d'appuis versés au profit des organisations économiques ou sociales locales.

Les entretiens ont aussi porté sur les conflits qui ont vu le jour lors des trois dernières années avec les communautés locales et les travailleurs, sur la politique des sociétés minières en matière de gestion des ressources naturelles durant la phase d'extraction et après et sur le rôle des autres acteurs comme l'Etat et les ONG dans la conservation de l'environnement.

Ces rencontres avec les sociétés minières ont permis de mieux comprendre leur appréciation de la gestion des ressources versées à l'Etat et aux collectivités locales dans les zones d'extraction. Il a même été constaté qu'au niveau de certaines sociétés la réflexion sur des projets de développement durable est très avancée.

Dans la plupart des sociétés visitées, les dirigeants ont organisés des entretiens entre le syndicat et la mission. Ces entretiens ont permis de faire le constat de la situation qui prévaut dans les zones minières et des mécanismes de prévention des conflits qui existent au niveau local ainsi que leur niveau de fonctionnalité.

L'équipe de la mission a rencontré les autorités locales aux niveaux des préfectures, communes urbaines et rurales. Les discussions avec ces derniers ont permis d'identifier certains problèmes de mauvaise gouvernance liés à la gestion de la contribution, le niveau de fonctionnement des structures de gestion et la place de tous les acteurs qui sont impliqués dans ce processus.

Enfin l'équipe du consultants GIZ / WAC s'est entretenue avec les représentants des OSC locales qui sont plus ou moins impliquée dans la résolution des problématiques relevant de la gouvernance dans le secteur minier et celles qui appuient les collectivités locales des zones d'extraction. Il faudra reconnaître qu'en dehors de la coalition nationale « Publiez Ce Que Vous Payez » (PCQVP), de certains ONG internationales comme le CECI (à Boké et à Siguiri) et Guinée 44 (à Kindia), les autres OSC qui disposent d'une capacité certaine en matière d'appui aux collectivités locales et de promotion de la gouvernance sont rares.

2.3.2.3 Suite de la mission de collecte et d'investigation à Conakry

La deuxième phase des rencontres s'est déroulée à partir du 23 août 2010 après la mission de terrain. Des rencontres avec les représentants de certains projets miniers se sont déroulées lors de cette phase. Il en est de même avec l'Agence Française de Développement (AFD) et certaines structures publiques comme le Bureau de Stratégie et de Développement (BSD) du Ministère en charge de l'environnement et la Direction Nationale de l'Economie (DNE).

Les entretiens avec le Bureau Exécutif de la Chambre des Mines de Guinée (CMG) ont porté sur la mission de la structure et ses attributions.

Après la mission de terrain et à la suite des situations conflictuelles que la mission a vécues à Kiniéro et Siguiri sur lesquelles les associations des ressortissants sont fortement impliquées, l'équipe de la mission a décidé de rencontrer les bureaux exécutifs de ces deux associations afin de mieux comprendre les enjeux au niveau des deux zones. C'est dans ce cadre que la mission a rencontré certains membres du bureau exécutif de l'association des ressortissants de Kouroussa, et, à la suite des échanges, les membres du bureau exécutif ont pris la décision de se réunir à Conakry avant d'envoyer une mission à Kiniéro.

2.3.3 Synthèse des informations collectées

La collecte et l'exploitation combinées des différentes données ont nécessité des séquences de validation à divers niveaux. Ainsi, dès le démarrage de la mission, l'équipe a contacté toutes les sources d'informations au niveau du MMG pour disposer du maximum de données sur les statistiques en termes de production, d'exportation, des impôts et taxes et les redevances payées à l'Etat et aux collectivités locales par les sociétés minières. Ces données ont été complétées par celles collectées au niveau des entreprises en activité. Cette démarche, même si elle a été limitée par la réticence de certaines entreprises (notamment celles gérées par RUSAL), a permis de valider les informations collectées.

Au terme de la collecte et pour compléter les analyses partielles faites directement sur le terrain, l'équipe a effectué les recoupements nécessaires pour s'assurer de la fiabilité des jugements établis pour répondre aux différentes questions posées. Ainsi, le contrôle de qualité des travaux de l'équipe a été assuré par triangulation des différentes sources de collecte de données.

Parmi les principaux résultats de la mission figurent les **profils institutionnels** des acteurs impliqués dans la gouvernance du secteur minier en Guinée (voir annexe). Les principales informations retenues sur chaque acteur impliqué sont les suivantes :

- Contact : Nom, principale fonction et coordonnées de la personne de contact,

- Agenda : Mission, objectif stratégique (formel, informel) relativement à l'objectif du projet,
- Mandat : Sphère d'influence, étendue, attribution formelle y compris les déficiences pour atteindre ce dernier,
- Alliances : Relation avec les autres acteurs.

Ainsi, en ce concerne chaque acteur impliqué, on a répondu aux questions suivantes :

- C'est qui ?
- Qu'est-ce qu'il veut atteindre ?
- Qu'est-ce qu'il est supposé / autorisé de faire ?
- Avec ou contre qui agit-il ?

Sur cette base, les profils institutionnels des acteurs tiennent compte de nombreux aspects qui peuvent servir d'orientation pour l'appréciation générale du rôle potentiel de chaque acteur dans le contexte d'une intervention de l'extérieur (voir catégories entre parenthèses) :

- Le besoin de collaboration avec d'autres acteurs pour atteindre l'objectif (partie prenante clé),
- La coordination des actions avec d'autres acteurs pour atteindre l'objectif (partie prenante),
- Si l'acteur peut s'avérer utile occasionnellement pour atteindre l'objectif (partie prenante secondaire),
- L'importance de l'acteur pour atteindre l'objectif doit être clarifiée (partie prenante potentielle).

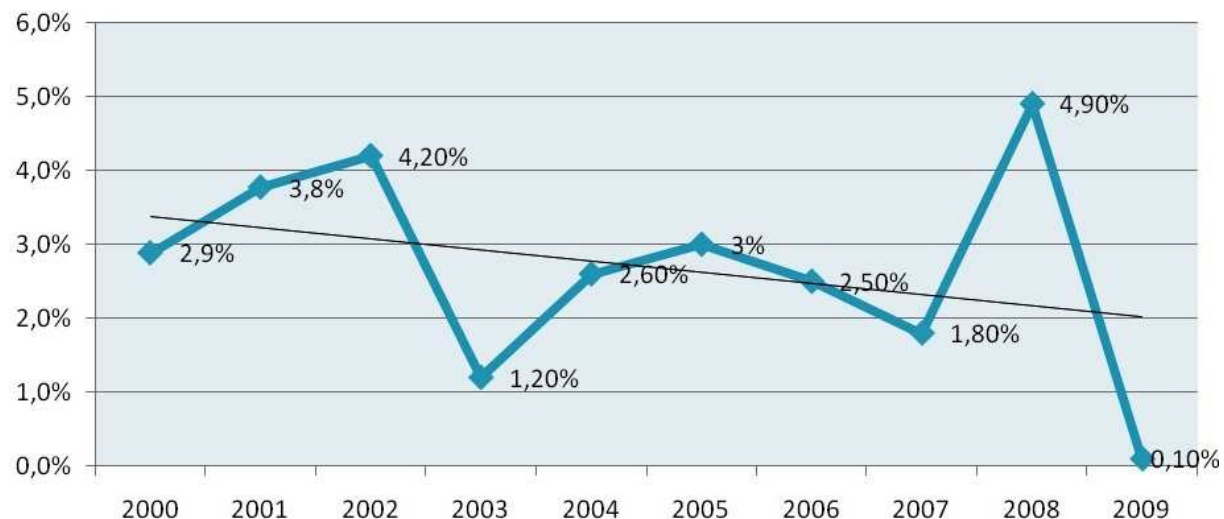
Le choix de la période hivernale a eu des conséquences importantes sur le déroulement de la mission. Car si l'état du réseau routier est acceptable en Basse Guinée, il est très dégradé en Haute Guinée et surtout durant la période hivernale. C'est ce qui amené l'équipe à annuler l'étape de Dinguiraye d'autant plus que la route avec Léro est coupée au moins jusqu'en fin septembre.

3 Le contexte

En dehors d'une situation macroéconomique nationale rendue difficile par la mauvaise gouvernance économique qui a prévalu comme système de gestion lors des dix dernières années, les autres facteurs déterminants qui pèsent sur le secteur minier guinéen sont d'ordre régional, à savoir les efforts d'harmonisation des politiques minières et présence des mêmes groupes miniers dans les trois pays de la Mano River Union (MRU) et international (l'évolution actuelle du marché international des matières premières).

3.1 Le contexte macroéconomique national

La décennie 2000 a été marquée par une tendance soutenue à la récession économique en Guinée. Le taux de croissance moyen du PIB réel sur les 10 dernières années a été de 2,7%, largement en dessous du taux de croissance démographique qui a été supérieur à 3%.

Graphique 1 Taux de croissance du PIB réel entre 2000 et 2009

Le taux de croissance moyen du PIB réel depuis 2000 a été de 2,7%. Ce taux moyen s'est quelque peu redressé en 2002 (4,2%). L'année 2001 a été marquée par de graves inondations en Haute Guinée qui ont entravé l'activité agricole dans cette région. Une bonne campagne agricole a permis en 2002 le redressement de l'activité agricole qui a impulsé la croissance. Cependant, compte tenu de la dépendance de l'économie guinéenne vis-à-vis le secteur minier, la relance est restée modeste. Entre 2002 et 2003, les incursions rebelles en Guinée Forestière ont fortement ralenti la production agricole dans cette partie du pays dont l'activité économique repose essentiellement sur l'agriculture, ce qui s'est traduit par un effondrement du taux de croissance du PIB à 1,2%. Les améliorations enregistrées en 2004 et 2005 sur la stabilisation de la gestion macroéconomique par le lancement de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) soutenue par les bailleurs de fonds ont permis de renverser la tendance à la baisse du taux de croissance. Ces efforts d'amélioration de la gestion des finances publiques n'ont pas duré : Avant la fin de l'année 2005, la cacophonie qui a régné au sommet de l'Etat caractérisée par une instabilité institutionnelle a plombé tous les efforts de relance. C'est dans ce cadre que se sont déclenchés les soulèvements de 2006 et 2007 qui ont abouti à la mise en place d'un « gouvernement de large consensus » qui en moins d'un an et demi a montré ses limites.

La crise économique mondiale de 2008 a entraîné en 2009 une forte baisse des prix de la demande de bauxite et d'alumine ainsi qu'une stagnation de la croissance économique. Ensuite la situation macroéconomique s'est fortement détériorée après le coup d'Etat militaire de décembre 2008. L'inexistence de budget en 2009 a entraîné la création de structures parallèles et de gestion ad hoc des recettes. Le contrôle fiscal s'est effondré au second semestre de 2009, entraînant de facto une dégradation du solde primaire de 8%, passant d'un excédent de 2,9% du PIB en 2008 à un déficit de 5% du PIB en 2009. Le financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale guinéenne (BCRG) au-delà des limites légales a entraîné une croissance de la masse monétaire de 40% en janvier 2010 et les réserves officiels ont chuté pour se situer à l'équivalent de 0,5 mois d'importation. Cette gestion catastrophique de l'économie a entraîné une forte réduction de l'appui des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Ainsi, l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) prévue à mi-2009, qui devait permettre l'annulation de 2,2 milliards USD de dette publique a été compromise.

La nomination du gouvernement de transition a permis de freiner certaines pratiques de mauvaise gouvernance en matière de passation de marchés et l'amélioration de la gouvernance financière. Mais les effets des engagements exceptionnels de l'année 2009 continuent toujours à peser lourdement sur les finances publiques guinéennes.

En tenant compte des projections de reprise de l'activité dans le secteur minier dopée par les prix mondiaux actuels et de la reprise de la demande internationale, il est permis d'estimer que la croissance du PIB réel pourrait être positive en 2010. Cependant, l'important excès de liquidité dans l'économie, l'augmentation des prix des produits pétroliers, l'élimination des exonérations fiscales sur les produits alimentaires importés et l'augmentation des salaires dans le secteur public peuvent induire une accélération continue de l'inflation et de la pression sur le taux de change.

3.2 Le contexte régional

Le secteur minier de l'Afrique de l'Ouest est actuellement très convoité par les sociétés multinationales. C'est dans ce cadre qu'il convient de situer l'engouement constaté particulièrement en 2010 avec les annonces du lancement des projets d'exploitation du fer essentiellement dans trois pays : la Guinée, le Libéria et la Sierra Léone, faites par les trois plus grands producteurs de fer du monde : Le brésilien Vale, les anglo-australiens Rio Tinto et BHP Billiton (70% de la production mondiale) et leurs principaux clients (les multinationales chinoises Chinalco et Shandong Iron and Steel, la franco-indienne l'Arcelor/ Mittal et l'indienne Tata Steel pour un montant global de plus de 13 milliards USD.

Depuis plus de deux ans, les ONG internationales ont attiré l'attention des pays africains et particulièrement ceux de l'Afrique de l'Ouest sur la nécessité de favoriser la création d'un environnement juridique capable de promouvoir le développement durable des zones d'extraction, par l'harmonisation des politiques minières dans l'espace de la CEDEAO pour éviter certaines pratiques constatées en Afrique Centrale ou en Afrique de l'Est dans les zones d'extraction où les communautés locales ont été spoliées. C'est dans ce cadre que se situe la signature le 4 avril 2008 d'un accord entre l'organisation sous-régionale ouest africaine CEDEAO et l'ONG Oxfam en vue de l'élaboration « d'une politique minière commune, favorable aux pauvres, respectueuses des principes de protection de l'environnement et des droits humains, et qui rend les gouvernements et les sociétés minières responsables, à travers des pratiques de bonne gouvernance ». Cet accord a abouti à l'élaboration de la Directive C/DIR3/05/09 sur l'harmonisation des principes et des politiques dans le secteur minier en Afrique de l'Ouest.

Dans le même ordre d'idée, la Banque Mondiale s'intéresse aussi fortement au secteur minier en raison des enjeux liés à :

- La capacité de ce secteur à mobiliser des ressources pour lutter contre la pauvreté et
- La relation entre le développement minier et le développement des infrastructures dans des pays comme la Guinée.

Il faut noter que, dans l'extraction du fer, ce sont les mêmes acteurs miniers que l'on retrouve au niveau des trois pays de la Mano River Union (BHP Billiton en Guinée Forestière et au Libéria et Shandong Iron Steel en Sierra Léone, et en Guinée). C'est pour ces différentes raisons que la Banque Mondiale a appuyé la réalisation de l'étude portant sur l'analyse stratégique du secteur minier Ouest Africain (West African Mineral Sector Strategic Assessment, WAMSA) dont les conclusions sont aussi axées sur la nécessité d'une harmonisation des politiques minières en Afrique de l'Ouest.

Ces différentes études et les différents défis ont amené plusieurs bailleurs de fonds comme la coopération allemande à mettre en place un programme régional de gouvernance dans le secteur minier. La Banque Mondiale souhaite aussi réunir d'autres bailleurs de fonds pour appuyer les gouvernements de la sous-région en mettant en place un grand programme sous-régional de gouvernance dans le secteur.

3.3 Les marchés internationaux et les perspectives du secteur minier guinéen

La crise économique mondiale de 2008-2010, déclenchée par une crise du secteur de l'immobilier aux Etats Unis, est considérée comme la plus grande depuis la Grande Dépression de 1929. Elle a entraîné une chute de la production industrielle mondiale et par conséquent la demande mondiale de matières premières. C'est ainsi que la valeur des exportations guinéennes de bauxite ont chuté de 39% entre 2008 et 2009. Elle a aussi révélé la montée en puissance des pays émergents qui représentent actuellement 52% de la production industrielle mondiale contre 48% pour les pays développés. Selon les prévisions économiques pour 2010 du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale est attendue aux alentours de 4,1%, avec les pays développés réalisant des performances plutôt médiocres : 3% pour les Etats-Unis, 0,8% pour la zone Euro et 1,5% pour le Japon. Par contre, selon les mêmes prévisions, l'Asie hors Japon va atteindre 8% et l'Amérique Latine peut dépasser 5%, tandis que l'Afrique approche les 4%. Plus particulièrement, on prévoit des taux de croissance impressionnants pour la Chine et l'Inde, à savoir 8,5% et 7% respectivement.

Quant aux prévisions pour la période ultérieure de 2011 à 2016, elles confortent celles pour l'année actuelle, à savoir : faibles pour les pays développés (2% en moyenne annuelle pour les Etats-Unis ; 1% pour la zone euro et 0,5% pour le Japon) et élevées pour les pays émergents (8% pour l'Inde ; 7,5% pour la Chine ; 4% pour l'Amérique Latine ; 5% pour l'Afrique). Selon les mêmes sources, l'économie mondiale devrait croître durant cette période de 4,2%, les pays industrialisés se contentant d'une moyenne de 1,5%, contre 5,8% pour les pays en voie de développement.

Par conséquent, les effets négatifs de la crise économique ont été fortement atténués par les économies des pays émergents qui ont mis en place des mécanismes de régulation qui ont facilité l'adaptation à la nouvelle situation. Ces économies dont la demande en matières premières est restée toujours élevée ont, à partir du début de l'année 2010, relancé le marché des matières premières. De même, la rapidité de la reprise dans certains pays émergents (République Populaire de Chine, Inde...) est en train de créer un surcroît de la demande mondiale qui va nécessairement apporter un raffermissement des cours des matières premières. Cette nouvelle donnée explique en partie la ruée des multinationales du fer vers les gisements de l'Afrique de l'Ouest. Quant à la bauxite, compte tenue de l'importance de ses réserves, la Guinée restera pour longtemps encore un partenaire incontournable.

4 Les ressources minières de la Guinée

4.1 La bauxite

La bauxite est la plus importante ressource minière actuellement en exploitation. Les gisements de bauxite de Guinée sont les plus vastes et les plus riches du monde. Ils constituent un phénomène géologique spécial évoqué parfois comme un "scandale géologique". Le minerai s'est développé par altération superficielle sur des formations sédimentaires détritiques, des dolérites et des syénites néphéliniques. L'épaisseur moyenne varie entre 3 et 9 m sous un recouvrement stérile d'épaisseur insignifiante. L'accès aux gisements est facile et l'exploitation se fait à ciel ouvert.

La bauxite est présente en Basse, Moyenne et Haute Guinée. La Guinée détient les deux tiers des réserves mondiales de bauxite. Les gisements sont situés à des distances variant entre 100 et 500 km de l'Océan Atlantique.

Tableau 1 Potentiel bauxitique de la République de Guinée

Noms des régions bauxitiques	Nbre de borné	Réserves prouvées et probables	Ressources mesurées	Ressources indiquées et supposées	Total ressources et réserves identifiées	Ressources additionnelles pronostiquées	Potentiel bauxitique total
BOKE	84	913	1 945	3 053	5 911	322	6 233
INTERFL. KOGON-TOMINE	144		2 893	7 238	10 129	1 593	11 722
FATALA	115	62	201	1 450	1 713	4 615	6 328
DEBELE-KINDIA	49	157	23	89	249	126	375
MALI	87		277	225	502	622	1 124
LABE	85		320	2 225	2 545	239	2 784
DALABA-MAMOU	57			465	465	859	1 324
DONGHOL-SIGON	49		703	982	1 685	272	1 957
BALIN-KO	28			927	927		927
TOUGUE	111	1 428	925	1 219	3 572	791	4 363
DABOLA	84	617	95	746	1 458	855	2 313
BAFING-TINKISSO	39			89	89	601	690
LITTORAL ILES*	4	9		39			
TOTAL	894	3 178	7 381	18 686	29 245	10 895	40 139

*Réserves épuisées, ressources non prises en compte

Source : Mamedov, Dr V. : Catalogue des gisements et indices de minéralisation bauxitique en République de Guinée. 2003.

De l'analyse des résultats du tableau ci-dessus, portant sur l'ensemble des gisements et indices de bauxites et du calcul des ressources prévisionnelles, la Guinée dispose à elle seule d'un potentiel global en bauxites de plus de 40,14 milliards de tonnes, dont 10,6 milliards de tonnes de réserves prouvées et de ressources mesurées, étudiées à la maille systématique d'au moins 600 x 600 m; 18,7 milliards de tonnes de ressources indiquées et supposées et plus de 10,8 milliards de tonnes de ressources pronostiquées. Malgré cet important potentiel bauxitique, elle ne produit en moyenne que 17 millions de tonnes dont CBG 13 millions, ACG 2 millions et CBK 2 millions. Le démarrage de la dernière exploitation date de 1973. Depuis cette date, la Guinée n'arrive pas à développer une nouvelle mine de bauxite pour la production de l'alumine. Dans cette perspective, en plus de nombreux permis miniers, plusieurs projets sont en cours de développement dans le pays.

4.2 L'or

La principale région aurifère de Guinée est la Haute Guinée et en particulier le bassin de Siguiri (préfectures de Siguiri, Kouroussa, Mandiana, Dinguiraye, Kankan). On trouve aussi de l'or en moindres quantités dans les zones de Fitaba (Mamou et Faranah), Kindia et N'Zérékoré. Il est présent en Guinée sous forme de gisements primaires (disséminations, Stockwerks, veines de quartz) et secondaires (enrichissements latéritiques, alluvions des lits et terrasses de cours d'eau). Ces gisements sont exploités de façon artisanale, semi-industrielle et industrielle.

Les ressources du pays sont estimées à plusieurs centaines de tonnes, dont près de 300 tonnes identifiées. La recherche de ressources supplémentaires (exploration à la recherche d'extension des gisements connus et de nouveaux gisements) par les sociétés privées se poursuit.

Malgré la présence de plus de 130 sociétés en phase de recherche d'or, principalement dans le bassin du Birrimien, il n'y a en Guinée que 3 exploitations de d'or à l'échelle industrielle :

- SAG (Koron / Siguiri),
- SMD (Léro / Fayalala) et

- SEMAFO (Kiniéro).

S'y ajoutent plusieurs exploitations en petite mine ou par dragage et une intense activité d'exploitation artisanale, essentiellement en Haute Guinée. Plusieurs sociétés sont en phase d'exploration active à la recherche de nouveaux gisements à mettre en valeur. Parmi les principales on pourra citer Cassidy Gold, Caracal Gold et Mining Guinée.

4.3 Le diamant

Le diamant a été découvert en Guinée en 1932 par le prospecteur irlandais R. Dermody qui a remonté le cours supérieur de la rivière Makona (région de Macenta), suite aux découvertes de Sierra Leone en 1930. Les principaux gisements connus sont situés dans le triangle formé par les préfectures de Kérouané, Kissidougou et Macenta, le long des rivières Baoulé, Milo et Diani. D'autres découvertes de diamant ont été faites dans l'ouest de la Guinée, notamment à Kindia et à Forécariah. Il est présent dans des gisements secondaires (éluvionnaire et alluvionnaire en lit vif et en terrasses) et primaires (kimberlites). En Guinée, les kimberlites sont datées de 175 millions d'ans environ (Jurassique). Les diamants sont généralement de bonne qualité avec une nette prédominance des pierres de joaillerie. Les ressources totales sont encore mal évaluées et peuvent être de quelques dizaines de millions de carats, mais le potentiel reste ouvert car les kimberlites ne sont pas encore complètement inventoriées.

La Guinée n'a exporté que 312.000 carats de diamant en 2009, contre 3.097.169 en 2008. Il y a actuellement en Guinée une seule exploitation de diamant à l'échelle industrielle, qui est pratiquement à l'arrêt depuis 2004. Toutefois, il ya quelques exploitations à petite échelle (semi-mécanisées ou de dragage) et une importante activité d'exploitation artisanale. Près d'une centaine de sociétés travaillent actuellement dans la prospection du diamant en Guinée. Certaines s'intéressent en particulier à la recherche de kimberlites minéralisées. Mais jusqu'à présent, ces dernières se sont généralement révélé de faible dimension.

4.4 Le fer

La Guinée recèle deux gisements de fer de classe mondiale inexploités : les Monts Nimba et Simandou, distants de 110 km, dans le sud-est de la Guinée. Ils figurent parmi les tout derniers connus au monde de cette classe à n'avoir pas encore été développés. Leur mise en exploitation intéresse certaines des plus grosses sociétés minières mondiales, la société Rio Tinto pour le Simandou et la société BHP-Billiton à travers le consortium Euro-Nimba pour les Monts Nimba. Ces gisements à haute teneur (66 à 68% Fe) sont liés aux itabirites (quartzite à magnétite rubanés) de l'Archéen tardif et du Paléo-protérozoïque précoce et aux accumulations d'altération qui en dérivent.

D'autres gisements de moindre envergure ou moins connus ont été relevés dans d'autres itabirites en Haute Guinée et en Guinée Forestière et dans les schistes et quartzites du Protérozoïque inférieur à Forécariah ou liés aux grès ordoviciens dans le centre du pays (Moyenne Guinée). Il existe aussi des gisements latéritiques en Basse Guinée dont le gisement de la presqu'île de Kaloum à Conakry.

4.5 Le nickel

Des minéralisations en nickel ont été reconnues sur le massif du Mont Kakoulima, un complexe intrusif lité basique-ultrabasique avec séquence lithologique complète allant de la dunite (péridotite) au gabbro. Ils se situent à 50 km de Conakry dans les préfectures de Coyah et de Dubréka.

4.6 Le calcaire

Des gisements de calcaire se situent dans les préfectures de Kindia (Souguéta), Siguiri, Mali et Tougué, avec des ressources estimées à plus de 200 millions de tonnes. Ces calcaires

pourraient servir à une production locale de chaux et/ou de ciment. Aucune exploitation n'a encore eu lieu, et le ciment consommé en Guinée est soit importé, soit produit par la cimenterie des "Ciments de Guinée" à Conakry à partir de klinker importé.

Un projet de carrière de calcaire et de cimenterie d'une capacité de 525.000 tonnes de ciment par an à Souguéta (préfecture de Kindia) a été étudié par la société Souguéta Engineering, mais il est toujours en suspens. Un autre projet d'exploitation de calcaire pour la fabrication de chaux et/ou de ciment avait été envisagé à Siguiri, en particulier pour alimenter les unités de cyanuration en tas des mines d'or de Siguiri et de Léro-Fayalala.

4.7 L'uranium

Plusieurs anomalies d'indices d'uranium ont été identifiées à Mali, Tougué, Dinguiraye, Dabola, Kankan, Kissidougou, Beyla et N'Zérékoré. Les cibles qui ont fait l'objet d'études approfondies sont Mali (Balaki) avec la COGEMA et Kissidougou (Firawa) avec le projet Uranium sud-ouest et Murchison.

Des travaux plus poussés sont encore nécessaires pour la mise en évidence de gisements économiquement exploitables.

4.8 Les autres métaux de base et minéraux

Les caractéristiques géologiques du pays offrent des possibilités d'existence de plusieurs types de minéralisation de métaux de base tels que le cuivre, le plomb, le zinc et le cobalt.

4.9 Les hydrocarbures

Plusieurs campagnes d'exploration pétrolière ont été menées en Guinée entre 1967 et 1999, successivement par les sociétés Shell, Buttes Gas & Oil, Nafta Gas, Japan Petroleum Development Corporation (JPDC), Union Texas Petroleum, Superior Oil, Mobil, Petro Canada (sur crédit IDA / Banque Mondiale), Western Geophysical, avec essentiellement des levées géophysiques off-shore (sismique, gravimétrie, magnétisme). A ce jour, seul un forage a été effectué et sans succès d'ailleurs, mais il reste de nombreuses zones favorables du plateau continental à tester.

4.10 Les matériaux de construction

Les roches magmatiques (granites, syénites, dolérites, gabbros etc.) présentent de larges affleurements un peu partout en Guinée et servent essentiellement pour les granulats destinés à la construction (habitations, ouvrages d'art, routes etc.), ou sont utilisés sous forme de blocs pour l'enrochement des jetées des ports et des protections du littoral construit (syénites de Kassa utilisées à Conakry).

Ces formations magmatiques donnent par endroits de beaux spécimens dans des ensembles peu fracturés, pourraient être utilisés comme pierres ornementales.

Le sable, exploité pour la construction, est abondant dans les zones gréseuses de Guinée maritime et de Moyenne Guinée, ainsi que dans les lits du Niger et de ses affluents en Haute Guinée.

4.11 Minéraux de sables noirs (rutile, etc.)

Ces minéraux (ilménite, rutile, zircon etc.) se trouvent dans les sables du littoral et dans les lits des grands cours d'eau (Niger, Niandian etc.). Il existe de très importants gisements de rutile (l'oxyde de Titane, TiO₂) en Sierra Leone. En Guinée, des concentrations intéressantes existent au Cap Verga (préfecture de Boffa) et à Bentley (préfecture de Forécariah), mais elles ne sont pas de l'ampleur de celles trouvées en Sierra Leone.

4.12 Pierres de couleur semi-précieuses

Des pierres de couleur semi-précieuses sont trouvées parfois en Guinée, surtout en Guinée Forestière. Mais apparemment seuls certains corindons roses ("rubis") font l'objet de quelques exploitations artisanales localisées.

Le potentiel est mal évalué, mais il n'a pas encore été trouvé de pierres précieuses de vraie qualité gemme (en dehors des diamants).

4.13 Talc

Des niveaux de stéatite, une roche composée essentiellement de talc ($Mg_3Si_4O_{10}(OH)_2$) se rencontrent dans l'archéen des environs de Kissidougou. Le talc purifié est utilisé dans diverses industries (plastique, céramique, peinture, caoutchouc, papier, cosmétiques, pharmacie etc.). Les gisements guinéens n'ont jamais été évalués, mais ils sont probablement trop petits pour une exploitation industrielle.

En revanche, comme il s'agit d'un matériau tendre et facile à sculpter, cette stéatite a été utilisée jadis pour confectionner les "statuettes Kissi" et sert aujourd'hui de matières premières à quelques sculpteurs locaux.

5 L'état d'exploration et d'exploitation

En raison du potentiel géologique et minier considérable de la Guinée, les plus grandes sociétés minières évoluant dans le domaine de la bauxite et des produits dérivés et du fer ont acquis des titres miniers en Guinée. A ce jour il existe sept projets en développement dans le domaine de la bauxite / alumine et quatre dans le fer.

5.1 Les programmes et travaux de recherches géologiques et minières

5.1.1 Bauxite et alumine

A la fin décembre 2009, 36 sociétés ont détenu des permis de recherche au niveau du cadastre minier. Il y avait aussi six concessions minières accordées. Parmi ces projets, on a enregistré sept projets importants (qualifiés de "méga majeurs") dans la filière bauxite.

Guinea Alumina Corporation (GAC)

Les partenaires qui sont autour de ce projet sont BHP Billiton, Global Alumina, Dubaï Aluminium et Mubadala. La production ciblée de 10 millions de tonnes de bauxite et 3,3 millions de tonnes de d'alumine à Sangarédi. Le coût du projet est d'environ 4,5 milliards USD. Le projet prévoit de partager la ligne de chemin de fer de CBG pour transporter l'alumine jusqu'au port de Kamsar où il est prévu de construire un nouveau terminal.

Rusal / Compagnie des Bauxites de Dian-Dian (COBAD)

L'Etat est en partenariat avec Rusal dans ce projet dont la production est estimée à 12 millions de tonnes de bauxite et 2,8 millions de tonnes d'alumine. Le coût du projet est évalué à 4 milliards USD. Il détient une concession minière de 1.170 km², signée depuis le 25 octobre 2002 pour une durée de 25 ans.

Projet d'usine d'alumine Alcoa-Alcan / Rio Tinto

Ce projet cible la construction d'une usine d'alumine à Kolaboui dans la préfecture de Boké. Les partenaires qui sont autour de ce projet sont Alcoa et Alcan / Rio Tinto. La production initiale sera de 1,5 millions de tonnes d'alumine avec la possibilité d'extension à 4,5 millions de tonnes à partir de la bauxite non exportable qui sera produite par CBG. Le coût du projet est estimé à 1 milliard USD.

Société des Bauxites de Dabola-Tougué (SBDT)

Il s'agit d'un vieux projet où l'Etat est en partenariat avec l'Iran pour la production de 10 millions de tonnes de bauxite pour 1 million de tonnes d'alumine par an. La SBDT détient une vaste concession de 5.684 km² jusqu'en 2023 dans le centre du pays (zones de Dabola et de Tougué). L'investissement nécessaire est évalué à 2,5 milliards USD.

Projet Boffa / BHP Billiton

Les premières études de BHP Billiton dans cette zone ont démontré l'existence de ressources géologiques de plus d'un milliard de tonnes de bauxite qui font désormais l'objet d'un projet d'usine d'alumine dans la région. Ce projet compte aussi construire un port d'évacuation à l'embouchure de la Fatala. BHP estime que le projet peut être réalisé d'ici l'horizon 2018. Les études complémentaires de détail et de conceptualisation sont en cours.

Projet de bauxite de Gaoual / Alliance Mining Corporation (AMC)

Le principal actionnaire est la société AMC, une société australienne pour la production de bauxite et d'alumine dont les études de faisabilité sont en cours.

5.1.2 Fer

Depuis un certain temps, plusieurs sociétés multinationales effectuent des recherches dans le domaine du fer. Actuellement, 36 sociétés détiennent des permis de recherche. Il y a une seule concession minière, celle de Euro-Nimba. En 2009, il y avait 4 projets importants en phase de développement concernant la mise en exploitation des 2 plus gros et plus riches gisements de fer de Guinée ainsi que le gisement de Kalia (Faranah) et celui de Zogota (N'Zérékoré).

Projet Simandou - SIMFER SA / Rio Tinto

SIMFER a signé une convention minière portant sur le projet d'exploitation du minerai de fer du Simandou le 26 novembre 2002, entre le Gouvernement de la République de Guinée et Rio Tinto. Cette convention a été ratifiée par l'Assemblée Nationale et promulguée le 3 février 2003. Le 30 mars 2006, le décret D/2006/008/PRG/SGG a octroyé une concession minière d'une superficie de 738 km² à SIMFER S.A. Les partenaires actuels sont Rio Tinto, Chinalco et China Investment Funds. Notons que la concession minière de Rio Tinto a été annulée le 1er août 2008 par une correspondance de la Présidence de la République.

Il est envisagé d'abord une exploitation au rythme de 40 millions de tonnes par an, pouvant passer ensuite à 170 millions de tonnes par an. La faisabilité de ce projet est tributaire de la réalisation d'une voie d'évacuation comme le chemin de fer Transguinéen.

En raison des problèmes juridiques liés à la concession minière, et compte tenu des études complémentaires nécessaires, des délais de construction d'un chemin de fer et d'un port, le début d'une exploitation pourrait être envisagé au mieux qu'en 2015. Le coût du projet, selon la dernière étude de préfaisabilité de Rio Tinto réalisée en 2009, est de 17 milliards USD.

Projet Monts Nimba - SFMG / Euro-Nimba

Les partenaires autour de ce projet sont Euro-Nimba (des sociétés multinationales dont BHP Billiton et Newmont) et la MIFERGUI. La SFMG a signé une convention minière portant sur le projet d'exploitation du minerai de fer. Elle détient une concession de 5,56 km² jusqu'en 2028. La société envisage, après une nouvelle étude de faisabilité, un rythme d'exploitation de 20 millions de tonnes par an. Sa réalisation est tributaire de la construction d'une voie d'évacuation, soit à travers la Guinée par un chemin de fer Transguinéen (1.000 km), soit par une solution alternative à partir du Libéria dans le cas où la première possibilité se révèle économiquement non rentable.

Il faut noter que l'opérateur s'engage à suivre les 18 recommandations émises par le Comité du Patrimoine Mondial et à bien tenir compte des contraintes de protection des biotopes classés des Monts Nimba.

Projet des Mines de fer de Kalia (Faranah)

Le principal partenaire de l'Etat dans ce projet est la société Bellzone d'Australie qui vient de s'associer avec China Investment Funds. Elle a découvert un gisement de fer assez important et a présenté récemment une étude de faisabilité en vue d'obtenir une convention assortie d'une concession minière.

Projet Zogota (N'Zérékoré)

Au début, le principal partenaire de l'Etat dans ce projet était la société Benny Steinmetz Group Resources (BSGR). Actuellement la société brésilienne Vale vient de racheter plus de 50% de la concession de Zogota et des permis de recherches des blocs 1 et 2 de Simandou. Ce projet cible l'exploitation du gisement de fer de Zogota dont les ressources sont estimées à plus de 2 milliards de tonnes de fer. La société a présenté en 2009, son étude de faisabilité qui a été acceptée par le Gouvernement. La société prévoit d'évacuer le minerai par le Libéria.

5.2 L'exploitation minière industrielle

Il existe actuellement six sociétés minières en phase d'exploitation dont trois dans la filière bauxite et alumine (ACG, CBG et CBK) et trois autres dans l'or (SAG, SMD et SEMAFO). La société AREDOR qui exploitait le diamant est à l'arrêt depuis 2004. Un partenaire guinéen avait repris les activités avec des partenaires étrangers en 2008. Mais cette opération n'a pas connu de succès.

Conformément à la nouvelle politique minière, en dehors de la CBG, l'Etat a réduit de façon significative sa participation dans les sociétés minières. La situation actuelle de l'actionnariat se présente comme suit (voir le Tableau 2 ci-dessous).

Tableau 2 Participation de l'Etat dans les sociétés minières en exploitation

Société	Participation Etat	Participation investisseur	Partenaires	Observations
ACG	-	100%	Rusal	
CBG	49%	51%	Halco dont Alcoa 23%, Alcan Rio Tinto 23% et Dado 5%	
CBK	-	100%	Rusal	
SAG	15%	85%	AngloGold-Ashanti	
SMD	-	100%	Crew Gold	L'Etat a vendu ses 15% pour participer à 7,8% dans Crew Gold
SEMAFO	15%	85%	SEMAFO Inc.	

5.2.1 Alumina Company of Guinea (ACG) / Rusal

Il s'agit de la première usine d'alumine en terre africaine qui a démarré sa production sur le site de Kimbo à Fria en 1960, à 150 km au nord de Conakry. La durée de la convention de base est de 75 ans. D'abord dénommée Fria (société privée), cette société a changé son statut juridique et appellation en 1973 pour devenir Friguia, une société d'économie mixte avec la République de Guinée (49%) et Frialco (51%).

En 1997, les partenaires de Frialco ont cédé leurs actions à la République de Guinée pour 1 franc symbolique et Friguia est devenu à 100% propriété de l'Etat guinéen.

Suite à des tentatives de partenariat qui n'ont pas abouti, l'Etat met le Fonds de commerce de Friguia sous location gérance en 2000 avec Alumina Company of Guinea (ACG) Limited, et l'actionnariat est reparti comme suit : République de Guinée 15%, GICL 75% et Reynolds 10%.

En octobre 2002, suite à des transactions effectuées sans l'avis de l'Etat Guinéen, la société russe Rusal a racheté les intérêts de GICL et de Reynolds et est devenue l'actionnaire principal de ACG Ltd. qui dispose d'une filiale guinéenne dénommée ACG S.A. qui assure directement la gestion des installations et vend sa production à ACG Limited. En avril 2005, un décret de privatisation du fonds de commerce de Friguia et des actions de l'Etat en faveur de Rusal fut signé, en contradiction flagrante de toutes les dispositions administratives, juridiques et législatives. Rusal acquiert les installations pour un montant de 19 millions USD. En 2009, l'Etat annonce que la société revient dans le portefeuille de l'Etat suite à une décision juridique. La société détient une concession de 1.776 km² jusqu'en 2025.

ACG exploite la bauxite de la mine de Kimbo / Fria, la raffine en alumine à l'usine de Fria, et transporte l'alumine par chemin de fer sur 145 km jusqu'au port de Conakry d'où elle est exportée. Depuis 2006, elle produit entre 500.000 à 600.000 tonnes d'alumine par an, à partir de 2,0 à 2,5 millions de tonnes de bauxite contenant environ 40% d'alumine. ACG emploie directement 1.100 nationaux, et de manière indirecte 2.100 avec les sous-traitants.

5.2.2 Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)

La CBG opère dans la région de Boké située à environ 300 km au nord-ouest de Conakry. La société a aujourd'hui pour partenaires l'Etat guinéen (49%) et le Consortium HALCO Mining Inc. (51%) regroupant Alcoa (Etats-Unis), Alcan / Rio Tinto (Canada et Grande Bretagne) pour 23% chacun et DADCO (Allemagne) pour 5%.

Les activités de la CBG sont axées essentiellement sur :

- L'exploitation de la bauxite de Sangarédi, à partir des gisements de Sangarédi, Bidikoum, Silidara et Dangara,
- Le transport ferroviaire de cette bauxite par des trains minéraliers jusqu'à l'usine à Kamsar située à 53 km au sud-ouest de Boké, soit un transport sur une distance de l'ordre de 135 km ;
- Le concassage et le séchage de la bauxite à l'usine à Kamsar et
- L'exportation du minerai traité par bateau à partir du port minéralier.

La CBG détient une concession de 1.269 km² jusqu'en 2039.

Les travaux de construction ont commencé en 1969 et la production effective n'a démarré qu'en 1973. Elle produit entre 13 à 14 millions de tonnes par an de bauxite à 12% d'humidité. Elle exporte 12 à 13 millions de tonnes de bauxite à 3% d'humidité.

Le chiffre d'affaires (CA) de la CBG a connu une sensible diminution avec un impact notable sur ses bénéfices en raison de la crise financière internationale et la baisse du cours de l'aluminium en 1999. La production a connu quant à elle une baisse de plus de 12% entre 2008 et 2009 passant de près de 14 à 11 millions de tonnes. Cette situation devrait s'améliorer en 2010 avec la reprise du marché mondial. La CBG est la plus importante société minière en termes de contribution au budget de l'Etat, et elle emploie directement plus de 2.500 travailleurs.

5.2.3 Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)

La CBK exploite la bauxite à partir des gisements de Débélé et depuis peu, Balandougou, situés dans la préfecture de Kindia, à environ 110 km de Conakry. La production de la mine a commencé en 1974 avec l'Office des Bauxites de Kindia (OBK) qui deviendra plus tard la Société des Bauxites de Kindia (SBK). En 2003, l'Etat a mis en location gérance l'usine à Russki Alumini (Rusal) en vue de la réhabilitation, l'extension des installations et l'exploitation des gisements de bauxite de Kindia.

La CBK détient une concession de 1.015 km² jusqu'en 2026. Elle produit entre 2 à 2,5 millions de tonnes de bauxite à 12% d'humidité qui est transportée par chemin de fer jusqu'au port de Conakry d'où elle est expédiée exclusivement à la raffinerie d'alumine de Rusal à Nicolaïev, en Crimée (Ukraine).

5.2.4 Société Ashanti Goldfields (SAG)

La SAG avait pris la relève de l'ancienne Société Aurifère de Guinée qui a exploité l'or alluvionnaire de Koron, Siguiri entre 1989 et 1992. Le premier partenaire, le ghanéen Ashanti Goldfields, a fusionné avec AngloGold (Afrique du Sud) en 2004, ce qui a conduit à la création de la société AngloGold-Ashanti. La SAG détient une concession minière de 1.495 km² en 4 blocs disjoints jusqu'en 2022. Elle exploite depuis 1998 les gisements primaires d'or à Koron et aux environs (préfecture de Siguiri). Le capital de la société est détenu à hauteur de 85% par AngloGold-Ashanti (Afrique du Sud) et 15% par l'Etat guinéen.

La SAG a procédé à la construction d'une nouvelle usine de traitement (cyanuration en cuve, CIP), pour un investissement de près de 80 millions USD, ce qui lui a permis d'accroître la production à environ 12,4 tonnes d'or en 2009, soit près de 400.000 oz, réalisant un chiffre d'affaires qui est passé de 242,72 millions USD en 2008 à 359,85 millions USD en 2009. Elle emploie directement environ 1.200 travailleurs.

5.2.5 Société Minière de Dinguiraye (SMD)

La SMD exploite depuis 1995 les gisements primaires de Léro, Fayalala et environs à la limite entre les préfectures de Siguiri et de Dinguiraye. Elle détient une concession de 1.500 km² jusqu'en 2024.

La SMD est détenue à hauteur de 100% par Crew Gold Company, elle-même détenue à 92% par le groupe russe Severstal. Le Gouvernement guinéen a vendu ses 15% d'actions contre une participation de 7,8% dans Crew Gold.

La SMD a construit une nouvelle usine de cyanuration en cuve (CIL), ce qui lui a permis de doubler sa production entre 2007 et 2009, passant de 3 à 6 tonnes d'or par an. Elle emploie directement près de 1.000 travailleurs.

5.2.6 Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest (SEMAFO)

La société SEMAFO exploite depuis avril 2002 les filons Jean et Gobélé dans la CRD de Kiniéro (préfecture de Kouroussa). Le capital de la société est détenu à hauteur de 85% par SEMAFO Inc., une société canadienne, et 15% par l'Etat guinéen. Elle détient un permis d'exploitation de 47 km².

En 2009, elle a produit et exporté 1,23 tonne d'or pour un chiffre d'affaires de 31,84 millions USD. Elle ne dispose actuellement que de 2 à 3 ans de réserves. Des campagnes de prospection sont nécessaires pour augmenter les réserves, mais les problèmes de cohabitation avec les communautés locales empêchent pour le moment de réaliser ces travaux.

5.3 L'exploitation minière artisanale de l'or et du diamant

5.3.1 Exploitation minière artisanale de l'or

L'exploitation artisanale de l'or (orpaillage) est ancestrale. Elle remonte du Moyen-âge et se pratique essentiellement en Haute Guinée (préfectures de Siguiiri, Mandiana, Dinguiraye, Kouroussa et Kankan). L'orpaillage en Haute Guinée occupe des dizaines de milliers de personnes (50.000 à 100.000). Il est autorisé par le code minier de 1995 pour les seuls nationaux, avec des permis d'exploitation artisanale par parcelles de 1000 m² valables pour une période d'un an.

En principe la gestion de ce secteur relève de la Direction Nationale des Mines (DNM). C'est elle qui délivre les permis d'exploitation artisanale. Mais, compte tenu des problèmes spécifiques à ce secteur, ce sont les services préfectoraux qui cherchent à le réglementer. En réalité, cette activité est gérée de manière traditionnelle. Les services préfectoraux des mines essaient cependant de faire respecter un minimum de règles de sécurité (travail des enfants etc.). On constate ces dernières années une recrudescence de cette exploitation, même pendant l'hivernage, alors qu'elle est interdite pour permettre aux populations de s'adonner à l'agriculture.

Le commerce de l'or issu de l'exploitation artisanale est libre à l'intérieur du pays. Une partie est achetée par la Banque Centrale guinéenne (BCRG), qui dispose de deux bureaux d'achats, l'un à Kankan, l'autre à Conakry, équipés de laboratoires de titrages gérés par le MMG. Une autre partie est exportée par des sociétés et négociants privés. Enfin une troisième partie, non comptabilisée dans les statistiques, est utilisée par les bijouteries locales. L'or est utilisé aussi comme valeur de refuge. L'exportation de l'or par les privés doit être enregistrée à la BCRG. Elle est théoriquement soumise, selon le code minier, à une taxe de 3%.

En 2009, les exportations d'or provenant de l'exploitation artisanale à travers le circuit officiel de la BCRG se sont chiffrées à 2,45 tonnes d'or, pour une valeur totale de 69,4 millions USD.

5.3.2 Exploitation minière artisanale du diamant

L'exploitation artisanale ou à petite échelle du diamant se pratique essentiellement dans le Sud-est de la Guinée (préfectures de Kérouané, Macenta, Beyla, Kissidougou et Guéckédou). La plus grande zone de concentration est celle de Banankoro (Kérouané), sur des terrains réservés par l'Etat, dans le voisinage des terrains de la société Aredor. Elle se pratique aussi dans les préfectures de Kindia, Forécariah et Téliélé où elle a été autorisée en 2009. L'exploitation artisanale du diamant est une activité moins ancestrale et traditionnellement moins encrée que l'orpaillage. Il occupe des dizaines de milliers de personnes, mais implique souvent des populations déplacées. C'est ce qui explique la prolifération des problèmes sanitaires (MST / SIDA) et sécuritaires. L'outillage utilisé est généralement très rudimentaire : pelles, pioches, tamis et motopompes.

Le code minier autorise l'attribution de permis d'exploitation artisanale du diamant par parcelles de 1 ha, valables 1 an, uniquement aux nationaux. La Division de l'Exploitation Artisanale de la DNM dispose d'une cellule de 8 agents à Banankoro et fait office de bureau d'encadrement et d'enregistrement. Elle délimite les parcelles et prépare les arrêtés d'attribution. En fonction des années, entre 50 et 200 titres sont attribués. Il existe aussi une activité clandestine significative, en particulier dans la zone de Kindia.

L'attribution des permis d'exploitation artisanale est soumise au paiement de droits fixes (frais d'instruction et de découpage, redevance) et d'une caution de restauration (500.000 GNF/ha), en théorie remboursable si l'exploitant restaure le site. Les exploitants emploient des ouvriers mineurs nourris et équipés puis payés en pourcentage de la récolte.

Les diamants récoltés sont ensuite vendus à des collecteurs dûment autorisés, obligatoirement de nationalité guinéenne, ou directement à l'un des comptoirs d'achat agréés, seuls autorisés à exporter. Les lots à exporter doivent d'abord être évalués par le Bureau National d'Expertise (BNE), qui délivre des certificats d'origine conformes au "Processus de Kimberley" et perçoit une taxe de 3% sur la valeur d'évaluation. Les lots sont alors transportés scellés jusqu'à la passerelle de l'avion. En 2009, les exportations de diamant à travers le BNE se sont chiffrées à 312.000 carats, pour une valeur totale de 18,2 millions USD.

6 Cadre institutionnel et réglementaire du secteur

L'analyse du cadre institutionnel et réglementaire est axée sur une revue de : i) la politique et de la réglementation minières, ii) les principaux acteurs, et iii) l'Administration Minière.

6.1 La politique et la réglementation minières

En dépit du contexte international favorable avec des prix des matières premières élevés, le pays n'arrive toujours pas à assurer la valorisation satisfaisante de son important potentiel minier pour son développement socio-économique. Des acquis significatifs ont certes été enregistrés sur le triple plan de la connaissance du potentiel géologique et minier, du développement minier et des réformes institutionnelles et réglementaires, mais ceux-ci demandent à être renforcés par une politique minière plus pertinente.

6.1.1 La déclaration de politique minière de 1991 et élaboration du code de 1995

Des débats sur une nouvelle politique minière aboutirent en 1991 à la rédaction d'une Déclaration de Politique Minière qui vise :

- Une plus grande libéralisation du secteur, notamment en désengageant l'État dans les activités minières par la réduction de sa participation au capital des sociétés minières,
- La création d'un cadre réglementaire et fiscal incitatif pour promouvoir l'investissement privé, et
- Le renforcement de la position de la Guinée dans la filière bauxite-alumine de développement et l'exploitation du potentiel de la Guinée en fer, la promotion des ressources en uranium, nickel et en hydrocarbures.

En application de cette nouvelle politique les actions suivantes ont été réalisées :

- La réforme institutionnelle du département des mines, avec notamment la création du Centre de Promotion et du Développement Minier (CPDM), de l'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM) et du Fonds de Promotion et de Développement Miniers, comme un compte d'affectation spéciale du Trésor, pour financer des agences de promotion et d'encadrement des activités minières ;
- L'adoption en 1993 d'une loi libéralisant l'exploitation artisanale et la commercialisation du diamant, et la création du Bureau National d'Expertise (BNE) du diamant ;
- L'adoption d'un nouveau code minier en 1995, qui est plus libéral et plus attractif, et qui vise en même temps à réduire le poids de l'Etat et à alléger la fiscalité minière, tout en renforçant le rôle de régulation de l'administration.

Sur la lancée de ces réformes, un certains nombres de mesures et programmes furent entreprises, dont :

- La tenue d'un séminaire sur la restructuration et la privatisation des sociétés minières en 1997, au cours duquel les représentants des grandes sociétés minières internationales ont confronté leurs préoccupations avec celles du Gouvernement guinéen dans le domaine de la promotion de l'activité minière ;
- La mise en œuvre avec le financement de l'IDA d'un Projet de Promotion de l'Investissement privé dans le Secteur Minier (PPISM) visant à compléter le levé géologique de l'en-

semble du territoire national au 1/200.000 et à renforcer les capacités de promotion et de régulation des activités minières ;

- La mise en œuvre, sur financement de l'Etat, d'un Projet de Promotion de la Recherche Pétrolière en 1998.

Ces mesures ont entraîné un engouement pour la recherche minière et l'émergence des mégaprojets :

- Dans la filière de la bauxite : le projet intégré Dian Dian, le Projet d'Usine d'Alumine de Sangarédi (PUAS), le projet de la Société des Bauxites de Dabola-Tougué (SBDT) et le Projet d'Usine d'Alumine de Kamsar (Alcoa / Rio Tinto) ;
- Dans la filière du fer : la Société des Mines de Fer du Mont Nimba (Euro-Nimba), la Société des Mines de Fer du Simandou (Simfer - Rio Tinto), le projet du Transguinéen et le projet Bellzone à Kalia.

6.1.2 Justification d'une nouvelle politique minière

Malgré un potentiel important et les efforts déployés pour le réformer, le secteur minier guinéen, faute de n'avoir pas bénéficié d'un meilleur climat des affaires et d'une meilleure gouvernance, n'a pas répondu aux attentes en termes de contribution à l'économie nationale. Il est de notoriété publique que les conventions minières régissant les activités du secteur ne sont pas équilibrées. C'est aussi la conclusion de l'analyse de ces conventions effectuée en 2006, sous l'égide de la Banque Mondiale.

L'évolution des revenus de 1997 à 2007 est révélatrice de la dégradation des ressources tirées du secteur. Depuis 1997, la contribution du secteur n'a cessé de baisser, passant de 150 millions à 60 millions de USD en 2003. En 2004, alors que cette contribution se situait autour de 65 millions USD, le manque à gagner de l'Etat était estimé par certains analystes à 400 millions USD de coulage. Le chiffre de 133 millions USD, annoncé comme revenu de l'Etat tiré de CBG en 2007, s'il ne comporte pas d'avances sur les revenus futurs, est un progrès sensible mais pas suffisant.

Cependant les opportunités d'améliorer les performances n'ont pas manqué. Depuis la fin de l'année 1996, le loyer des infrastructures de l'ex Office d'Aménagement de Boké (OFAB) exploitées par la CBG, rapporte par an 6,5 millions USD à l'Etat, qui auraient pu contribuer à financer l'amélioration de la gestion du secteur. La hausse continue des cours des produits miniers depuis 2002-2003 donnait des chances à la réalisation des projets miniers dans un contexte favorable où les multinationales se les disputaient avec les industries des pays émergents. Aussi, les énormes plus-values dégagées de cette hausse auraient du profiter à la Guinée en raison d'une disposition pertinente de partage de superbénéfice du code minier en vigueur.

Depuis la Conférence de Rio en 1992 et celle de Copenhague en 1995, la protection de l'environnement et le développement durable sont au centre des préoccupations de tous les partenaires des activités minières. La problématique s'est enrichie de nouveaux concepts de développement des infrastructures et de gestion transparente et équitable des revenus. Les opérateurs miniers et le groupe de la Banque Mondiale en application d'initiatives tel le Global Compact ont élaboré des standards intéressants pour la mise en œuvre de ces nouveaux concepts : Des référentiels, normes et standards adoptés par la communauté internationale et les acteurs pour la protection de l'environnement, la responsabilité sociale des entreprises et pour des exigences de développement durable. En plus le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et sa version actualisée (DSRP 2007-2010) considèrent le secteur minier comme porteur de croissance.

Quant à la politique minière révisée, elle cherche à se mettre en conformité avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. C'est dans ce cadre qu'elle vise à corriger les insuffi-

sances de la gestion du secteur minier, et à stimuler les investissements dans le secteur pour favoriser l'implantation d'un plus grand nombre de sociétés minières en phase de production, et accroître le niveau de transformation des minerais extraits et la valeur ajoutée sur place, tout en optimisant les retombées socio-économiques pour le pays.

6.1.3 La réglementation minière

Le code minier de 1995, encore en vigueur, a été élaboré par une commission du MMG et validé à l'interne au cours d'un atelier national et à l'externe par la Division Mines du groupe de la Banque Mondiale. Ce code minier a été jugé, au moment de sa promulgation, globalement satisfaisant comme cadre incitatif de promotion de l'activité minière. Mais son application a souffert de négligence, voire de blocages, de la part d'une administration incapable de se hisser à la hauteur des enjeux et se complaisant dans des pratiques dénoncées, depuis longtemps, comme peu transparentes favorisant la corruption.

Les textes d'application essentiels, tels le décret d'application faisant obligation au Gouvernement guinéen de mettre en œuvre la nouvelle loi dans un délai donné ou les contrats types miniers, n'ont jamais été promulgués. Plusieurs autres textes rendant le code opérationnel n'ont pas été pris et ceux qui l'ont été n'ont pas été toujours appliqués.

Depuis le Forum Minier 2004 de Bel Air, le processus de révision du code minier, engagé au département avec l'appui de la Banque Mondiale, a permis l'audit et l'évaluation de la performance de la législation et des conventions minières.

La Banque Mondiale et la Société Financière Internationale (SFI) ont ainsi appuyé, depuis 2005, les efforts du Gouvernement guinéen dans la relance du secteur à travers des fonds fiduciaires en favorisant :

- Le financement par le Fonds de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives) des activités du comité ITIE,
- Le financement par le « Public Private Infrastructure Advisory Fund » (PPIAF) d'une étude sur les options de développement des infrastructures pour l'eau, l'électricité et l'assainissement à Kamsar et
- Le financement par le fonds IDF du renforcement des capacités de négociation et l'harmonisation de la législation minière.

Ces activités de renforcement des capacités ont permis d'instaurer une démarche plus cohérente vers une réforme intégrale consistant à :

- Actualiser le code en prenant en compte les amendements suggérés par l'atelier d'appui aux négociations minières tenu en octobre 2006 à Conakry et en assurant une ouverture aux nouveaux standards internationaux en matière de protection de l'environnement, de développement durable et de développement des infrastructures,
- Rédiger les contrats types miniers et les autres textes d'application et
- Entreprendre la mise en conformité des conventions et contrats miniers existants avec la nouvelle législation et la réglementation de son application.

La validation de la révision du Code minier est en cours par SOFRECO sur financement de l'AFD.

6.2 Les acteurs

Globalement, les Etats et les grandes sociétés sont les principaux acteurs du secteur minier. Par delà leurs prérogatives de souveraineté nationale, les pays producteurs du Sud ont besoin des entreprises internationales, détentrices des technologies et des capitaux pour la mise en valeur de leurs ressources minérales. Les exploitants, les contractants et sous-trai-

tants sont des instruments de mise en œuvre des projets miniers. Quant aux communautés, elles s'attendent à un impact positif sur l'emploi, au renforcement des services de base et à l'amélioration de leurs conditions de vie. En contrepartie elles contribuent à pérenniser les activités.

6.2.1 L'Etat et ses démembrements

L'Etat a la double responsabilité de négocier les contrats de mise en valeur et d'en gérer les impacts et les revenus financiers générés. La répartition des produits d'exploitation entre l'Etat, les sociétés et les groupes sociaux et l'anticipation des impacts environnementaux socioéconomiques et leur contrôle font l'objet de négociations complexes et difficiles au cours desquels les représentants de l'Etat cherchent à obtenir, dans un contexte changeant, un partage équitable de la rente minière.

Il est évident que transformer des ressources non renouvelables en atouts pour le développement durable n'est pas chose aisée. Cela implique des engagements forts dans un partenariat constructif entre l'Etat, les opérateurs miniers, les communautés et la société civile. Les constats lors de la mission de terrain laissent apparaître que la construction et la qualification de ce partenariat reste une tâche entière à réaliser dans les différents sites d'exploitation visités.

Le Parlement

L'Assemblée Nationale vote les lois portant code minier et code pétrolier et ratifie les conventions minières de concession ou de permis d'exploitation et les contrats pétroliers de partage de production. Par ailleurs, elle suit la gestion du secteur minier à travers le contrôle qu'elle exerce sur le Gouvernement. Pour s'acquitter correctement de sa tâche, et compte tenu de l'importance des secteurs, une commission permanente « Mines et Energie » est créée au sein de l'Assemblée.

Vu le nombre de contrats miniers et pétroliers litigieux ratifiés les quinze dernières années, on ne peut pas dire que l'Assemblée et sa commission aient fait preuve de beaucoup de sagesse. L'usage abusif des procédures d'urgence, généralement observé, est sans doute en partie responsable de cet état des choses.

Le Gouvernement guinéen

En Guinée, les services techniques du MMG et une Commission Interministérielle conduisent les négociations des contrats miniers et pétroliers. Les ministres en charge des mines et des finances engagent l'Etat par leurs signatures.

La remarque ci-dessus sur la performance des contrats miniers et pétroliers est encore plus valable pour ces représentants du Gouvernement, en cause de la mauvaise application du code minier déjà évoquée, mais aussi des interférences intempestives du Cabinet de la Présidence de la République. Rappelons à ce dernier égard l'intervention du Ministre Secrétaire Général pour rapporter le décret de concession de Rio Tinto Simfer sur le Simandou, ou les multiples interventions contreproductives du Cabinet Spécial à la Présidence chargé des Mines, notamment celle qui a entraîné en 2003 l'interruption et le dévoiement du processus de rationalisation de la promotion pétrolière.

Les forces de sécurité

L'intervention des services de sécurité dans la gestion du secteur minier a toute une histoire. Sous la première République, le secteur était strictement géré, sauf cas de force majeure, par la réglementation minière et celle du travail. La sécurité étant généralement assurée, on n'observait pas d'intervention des services de sécurité en dehors des procédures civiles et pénales.

A l'avènement d'armée au pouvoir en 1984, une de leurs premières mesures fut de nommer, auprès des directions des exploitations minières, des Attachés Militaires de Liaison. C'était le début d'une militarisation, parfois à souhait en raison de la recrudescence de l'insécurité des vols et des dégradations de toutes sortes. Il a fallu rationaliser l'intervention, en dehors des procédures civiles et pénales, des forces de sécurité pour assurer la protection des titres miniers des personnes et des biens des activités minières, d'où la prise du Décret N° 95/170/PRG/SGG du 5 juin 1995 portant sécurité minière. Ce décret institua une Commission Nationale de Sécurité sous l'animation d'un coordinateur, des compagnies et Point d'Appui (PA) de sécurité composés de gendarmes ou de militaires et affectées aux sociétés et activités minières. Il a assuré aux ingénieurs des mines et aux agents civils des structures de la sécurité minière une habilitation d'agents de police judiciaire dans l'application de la réglementaire minière, en général, et en particulier du décret de sécurité minière.

C'est le décret suscité qui créa la Brigade Anti-fraude des Matières Précieuses (BAFMP). Celle-ci est chargée du constat et de la répression des fraudes dans les circuits de commercialisation et d'exportation des matières précieuses (or, diamants et pierres gemmes). Cette structure est la seule prévue au décret qui ait été créée et qui fonctionne. Par manque de moyens, elle n'atteint pas tous ses objectifs.

En dehors de ces dispositions légales, les implications actuelles des forces de sécurité constatées dans l'exploitation artisanale n'a rien de légal.

Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

Le MEF en cosignant les contrats miniers avec son homologue des mines, engage le Gouvernement sur les questions fiscales et de gestion financière. Dans la mise en œuvre des contrats, le MEF enrôle les impôts et taxes, réglemente et contrôle les agences du trésor chargées de leurs liquidations.

L'insertion des revenus miniers dans l'économie nationale et la prise en compte des recettes minières dans le Système de Comptabilité Nationale, autres missions du MEF, ne semblent pas s'effectuer de façon satisfaisante. L'Etat guinéen, en adhérant à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE), doit désormais pouvoir mieux évaluer et programmer l'utilisation des ressources fiscales et autres contributions du secteur afin qu'elles soient mieux utilisées dans la lutte contre la pauvreté.

Le Ministère en charge de l'environnement

Les rapports du Ministère chargé de l'environnement avec les activités minières sont examinés au chapitre portant sur la gestion environnementale et sociale.

L'administration du territoire et la décentralisation

La nouvelle constitution guinéenne, en vigueur depuis le 7 mai 2010, comprend 4 articles qui s'adressent à l'organisation territoriale du pays :

- Article 134 : L'organisation territoriale de la République est constituée par les circonscriptions territoriales et les collectivités locales. Les circonscriptions territoriales sont les préfectures et les sous-préfectures. Les collectivités locales sont les communes urbaines et les communautés rurales.
- Article 135 : La création des circonscriptions territoriales, leur réorganisation et leur fonctionnement relèvent du domaine réglementaire. La création des collectivités locales et leur réorganisation relèvent du domaine de la loi.
- Article 136 : Les circonscriptions territoriales sont administrées par un représentant de l'État assisté d'un organe délibérant. Les collectivités locales s'administrent librement par des conseils élus sous le contrôle d'un délégué de l'État qui a la charge des intérêts nationaux et du respect des lois.

- Article 137 : La loi organise la décentralisation par le transfert de compétences, de ressources et de moyens aux collectivités locales.

Jusqu'à présent, la plupart des Guinéens ne connaissent pas la nouvelle constitution. Ainsi, la plupart des interlocuteurs utilisent le terme « Commune Rurale de Développement » (CRD) au lieu de « Commune Rurale ». C'est la raison pour laquelle le terme CRD sera davantage utilisé dans le présent rapport.

Malgré le paiement par les sociétés de taxes et contributions diverses locales aux préfectures, celles-ci exercent sur celles-là de fortes pressions pour obtenir des ressources financières supplémentaires ou des prestations relevant de leurs charges municipales.

Les collectivités locales sont objets et sujets des impacts négatifs des activités minières et des mesures d'atténuation et de compensation de ces impacts. Elles s'attendent à un impact positif sur l'emploi, au renforcement des services de base et à l'amélioration continue de leurs conditions de vie. Par ailleurs, les sociétés minières, pour se mettre en harmonie avec leur environnement et pérenniser ainsi leurs activités, contribuent au développement local par des programmes financés sur les budgets d'exploitation ou par des fondations mises en place par ces sociétés. Ainsi les collectivités constituent-elles un partenaire privilégié dans le cadre du développement durable induit par les activités minières.

6.2.2 Les investisseurs

Les investissements industriels qui assurent l'essentiel de l'exploitation en Guinée ont été apportés par des sociétés transnationales. Ils apportent aussi la technologie et les débouchés commerciaux. La décision d'investissement est prise d'abord pour satisfaire les besoins industriels dans le cadre d'une approche mondiale dans laquelle les sociétés cherchent à tirer profit des différences de coûts de production et optimiser l'impact de la fiscalité. L'importance et la qualité des réserves géologiques et minières et la sécurité d'approvisionnement sont des facteurs qui sont pris en compte.

En Guinée, la question des capacités techniques et financières des opérateurs miniers a souvent fait débat en raison de la présence et des comportements des sociétés seniors et juniors dans le secteur.⁸ Les sociétés seniors, grands groupes miniers multinationaux qui disposent de capacités financières et techniques avérées, ont des ambitions hégémoniques également avérées. Elles ont pour stratégie de se partager les richesses minières mondiales et d'en soumettre le développement à leurs propres plans et stratégies de développement. Les sociétés juniors, quant à elles, sont à la recherche d'opportunités en fonction des tendances du marché. Elles contribuent à libéraliser l'économie minière. Le développement minier dans les pays du Sud a, certes, besoin des nerfs de la guerre que constituent les finances et la technologie des sociétés seniors, mais il a aussi été souvent impulsé par le flair et le dynamisme des sociétés juniors.

En Guinée, les sociétés juniors ont joué et continuent de jouer le rôle de catalyseur dans la promotion des grands projets miniers. En effet quelques exemples peuvent être cités. La convention de base de la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) a été négociée et signée par la société junior Harvey Aluminium qui a rétrocédé plus tard ses droits au groupement HALCO comprenant, entre autres ALCOA.

La promotion du Projet d'Usine d'Alumine de Sangarédi a été assurée par la société junior Global Alumina ; l'investissement sera réalisé par un groupement de sociétés seniors transnationales dirigé par BHP.

⁸ Dans le secteur minier, l'appellation « senior » s'applique aux grands groupes miniers qui fonctionnent selon des normes internationalement reconnues sur le plan fiscal, social et environnemental et qui sont soumises à une certaine éthique. Tandis que les sociétés « juniors » sont de petites entreprises multinationales qui ne sont pas soumises aux mêmes contraintes.

La BSGR vient elle aussi de se fondre dans une joint venture avec la brésilienne Vale pour la mise en valeur de ses droits miniers pour le fer à Zogota et sur le Mont Simandou. Il en est de même pour Hyperdynamics dans le secteur pétrolier.

Dans le nouveau contexte de la mondialisation avec l'émergence de la Chine, de l'Inde et des Emirats Arabes comme puissances économiques, la stratégie d'insertion dans l'économie mondiale des produits miniers guinéens requiert de la part des autorités du pays de clairvoyance et du pragmatisme dans ces rapports avec les investisseurs des deux catégories mais aussi avec ceux de ces pays émergents.

6.2.3 Les exploitants

La loi guinéenne dispose que l'exploitation des projets miniers doit être conduite par des sociétés de droit guinéen. Ceci amène les investisseurs à créer des filiales, sociétés de droit guinéen, avec la participation minoritaire de l'Etat et éventuellement de privés guinéens.

Ces filiales répondent aux caractéristiques suivantes :

- Leur capital social n'est pas souvent en adéquation avec l'importance des actifs, c.-à-d. elles sont sous-capitalisées, et
- Leur insertion à l'économie nationale n'est pas assez visible et elles sont souvent gérées avec l'assistance technique d'un des actionnaires ou d'un opérateur indépendant.

6.2.4 Les contractants et sous-traitants

Les opérations de recherche et de prospection, les travaux de développement et de construction et, dans quelques rares cas, l'exploitation sont réalisées, sous contrat, par des entreprises spécialisées recrutées à l'international.

Ces contractants sous-treatent sur le terrain certaines de leurs tâches à d'autres entreprises, parfois étrangères, mais surtout locales, désignés les sous-traitants. La sous-traitance est un enjeu important pour l'insertion économique des activités minières dans leur environnement local, régional en national. C'est pour ces raisons que certaines institutions comme la Société Financière Internationale (IFC) s'investissent fortement dans ce domaine pour assurer la promotion des entreprises locales en les amenant à mieux intégrer les chaînes de valeur.

6.2.5 La Chambre des Mines de Guinée (CMG)

La CMG a été créée en 1996 sur la base de textes de forte inspiration anglo-saxonne, avec des structures inspirées de la Chambre des Mines du Ghana et de l'Association des Industriels Miniers et Métallurgiques du Canada. Elle regroupe :

- Des membres titulaires, sociétés minières en phase de production et commercialisation ou phase de prospection avancée,
- Des membres associés, sociétés en phase de prospection et sous-traitants miniers et
- Des membres affiliés, partenaires industriels commerciaux et prestataires de services privilégiés.

Elle a pour mission de promouvoir les intérêts de ses membres en :

- Assurant leur représentation,
- Favorisant leur concertation,
- Entretien la cohésion entre eux,
- Leur communiquant les informations stratégiques et
- Accompagnant le Gouvernement et les acteurs dans la voie du développement.

Jusqu'en 2009, elle a fonctionné sous le régime des associations à but non lucratif, régies par la loi L/2005/013/AN du 4 juillet 2005 et rangée dans la catégorie des organisations non gouvernementales (ONG). L'Assemblée Extraordinaire du 26 février 2009 a décidé de la mutation de la Chambre en union patronale, association à but non lucratif régie par les articles 237 et 247 de l'ordonnance 003/PRG/SGG/88 portant code du travail en République de Guinée et par les dispositions de la loi L/2005/013/AN du 4 juillet 2005 fixant le régime des associations en République de Guinée. En effectuant cette mutation, la CMG vise des structures de gouvernance et de fonctionnement adaptées tant au contexte de la Guinée qu'aux réalités internationales. Les nouveaux instruments dont elle veut se doter (comités permanents et commissions spécialisées) vont asseoir son efficacité et sa crédibilité en conférant une économie d'échelle à ses ressources.

Les organes de gestion de la CMG, préconisée depuis cette réforme, sont :

- Le Conseil d'Administration (CA) qui conçoit et oriente l'action de la Chambre ;
- Le Bureau Exécutif qui supervise, entre deux sessions du CA, les activités de la Direction Exécutive ;
- La Direction Exécutive qui gère l'institution au quotidien et assure sa représentation ;
- Les comités permanents chargés (i) de lutte contre les IST/VIH/SIDA, (ii) de la formation professionnelle et (iii) de développement durable des communautés environnantes ;
- Des commissions spécialisées chargées de problèmes spécifiques.

Depuis sa mise en place, la CMG a eu à connaître des questions importantes suivantes :

- La mise en œuvre de l'exonération de la TVA des sociétés minières ;
- La problématique de la formation professionnelle adaptée au besoin des activités ;
- La problématique du développement communautaire et du développement durable induits par les activités minières ;
- La lutte contre le VIH/SIDA et le MST ;
- La question de la corruption au sein du Comité National de Lutte contre la Corruption.

Le Comité de Pilotage du Programme VIH / SIDA vaut à la CMG des satisfécits. Il est en passe de la faire élire comme récipiendaire principal, pour le secteur privé et la Société Civile guinéens, de la mise en œuvre du 9^e round du Fonds Mondial.

6.2.6 Les syndicats de travailleurs

La gestion du travail, des travailleurs et des relations paritaires syndicat-direction sont régies par le Code du Travail et les Conventions Collectives des Mines et Carrières et Industries Chimiques. La réglementation est généralement bien connue et appliquée au niveau des entreprises minières en raison d'une tradition de relations syndicales établie depuis longtemps grâce à la pionnière d'entre elles qu'est la société Fria (aujourd'hui ACG).

Cependant, il est apparu au cours des contacts dans les entreprises que les deux centrales syndicales majoritaires dans le secteur, à savoir la Confédération Nationale des Travailleurs de la Guinée (CNTG) et l'Union Syndicale des Travailleurs de Guinée (USTG), se sont substituées au syndicat de branche partenaire du patronat dans les négociations collectives. Le retour aux négociations dans le cadre des conventions collectives permettrait d'harmoniser la mise en œuvre et les interprétations de certaines dispositions de la réglementation du travail.

Le secteur a connu beaucoup de conflits dans les trois dernières années. Les revendications portaient principalement sur les salaires et les conditions de travail. Certains de ces conflits ont entraîné des grèves dures comme à la SEMAFO entraînant le licenciement de 80% du personnel selon le syndicat.

6.2.7 Les ONG et autres organisations de la société civile

Le rôle d'accompagnement du développement communautaire des ONG et d'autres organisations de la société civile mérite aussi d'être relaté. Sur le terrain, il a été constaté :

- L'implication effective de deux ONG internationales, l'ADF américaine et la CECI canadienne, dans l'appui technique et financier aux programmes de développement communautaire, respectivement de Global Alumina et de la SAG et CBG,
- L'activité d'une ONG nationale, le Centre d'Appui au Développement (CAD) en qualité d'opérateur dans le partenariat Global Alumina – ADF,
- L'implication de quelques ONG nationales et associations de ressortissants à Fria, Siguiri et à Kouroussa dans la promotion de la bonne gouvernance dans les zones minières et
- L'implication de la coalition des ONG nationales avec les organisations de la société civile dans la mouvance « Publiez Ce Que Vous Payez » (PCQVP) dans la mise en œuvre de l'ITIE.

6.3 L'administration minière

Le MMG est régi par les décrets D/2008/051/PRG/SGG et D/2008/055/PRG/SGG portant attributions et organisations des Départements Ministériels et des Secrétariats Généraux. Le personnel actuel du MMG est de 1.328 travailleurs, dont 100 au niveau des services déconcentrés. Sa répartition en catégories professionnelles n'est pas disponible. Près de la moitié de cet effectif (564) sont de nouveaux fonctionnaires.

6.3.1 Missions du Ministère des Mines et de la Géologie (MMG)

Le MMG a pour mission la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et le contrôle de la politique du Gouvernement dans les domaines des mines, de la géologie et des hydrocarbures. A ce titre, il est particulièrement chargé :

- de définir la politique nationale de mise en valeur des ressources minières ;
- d'élaborer la législation et la réglementation minières et d'en assurer l'application et le suivi sur l'ensemble du territoire national ;
- de négocier et de conclure tous les accords et conventions dans le cadre de la gestion du patrimoine minier ;
- d'établir les infrastructures géologiques, hydrogéologiques et géotechniques du territoire national à différentes échelles ;
- d'inventorier et d'évaluer les ressources minérales, eaux souterraines et le potentiel en hydrocarbures du pays ;
- d'exécuter les travaux de télédétection et d'assurer le traitement et l'interprétation des données qui en résultent et d'assurer la surveillance sismologique du pays ;
- de suivre et de contrôler la mise en œuvre des plans d'action proposés par les sociétés et les projets miniers publics et privés ;
- de suivre la gestion des participations de l'Etat dans les sociétés minières en relation avec les départements compétents ;
- de représenter la République de Guinée aux forums et organisations internationales du secteur des mines et de la géologie ;
- de suivre l'évolution des marchés des matières premières et de réaliser des études prospectives.

6.3.2 Analyse de la structure

L'examen du décret portant sur les nouvelles structures des ministères conduit à plusieurs observations. Il n'est pas nécessaire de s'attarder sur les observations d'ordre général communes à toutes les structures, sauf à rappeler les caractéristiques de quelques organes composant les structures de service public au niveau d'un ministère :

- Le Cabinet du Ministre, à sa tête le Chef de Cabinet, est chargé de l'administration générale, de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère et aussi de la représentation, de la communication, du contentieux, de l'accueil et des voyages.
- Le Chef de Cabinet, les Conseillers et l'Inspecteur Général assistent le Ministre dans la mise en œuvre du programme de gouvernement dans le secteur.
- Le Secrétaire Général coordonne les Directions Nationales chargées de la gestion des lois sectorielles et les organes de promotion ou de gestion des secteurs relevant du Ministère.
- Le Secrétariat Général assure, en quelque sorte, la permanence de l'Administration.
- Les Services Rattachées ou d'Appui sont des organes administratifs spécialisés, dotés d'une certaine personnalité, sans autonomie financière.
- Les Etablissements Publics sous tutelle (EPA, EPS, EPIC) et les Projets Publics sont dotés de personnalités définies par la loi et d'autonomie financière.
- Les sociétés nationales ou d'Etat et les sociétés mixtes, sous tutelle, sont généralement des sociétés anonymes à capital détenu entièrement ou majoritairement par l'Etat.
- Les projets et sociétés d'exploitations miniers financés par l'investissement privé sont établis aux conditions des titres de recherche ou d'exploitation et placés sous la tutelle du Ministère.

Ce rappel fait, l'analyse du décret appelle les remarques suivantes :

- A l'Article 73, ne devaient figurer que l'Inspection Générale et le Bureau d'Etudes et de Stratégie comme Services d'Appui. Les autres divisions et services relèvent, eux, de l'autorité du Chef de Cabinet.
- A l'Article 74, il était bon de faire mention du Secrétariat Général dont relèvent les Directions Nationales et aussi les Directions Régionales qui ne figurent pas dans ce décret alors que leurs titulaires sont nommés dans le décret D/2008/055/PRG/SGG.
- A l'Article 78 dédié aux Etablissements Publics, figurent deux nouvelles sociétés nationales. Pour marquer la différence de statut, le titre de l'article devait être « Etablissements Publics et Sociétés Nationales ». Y figure aussi le Fonds Minier qui devrait avoir un statut différent, celui de Compte d'Affectation Spéciale du Trésor géré par un Comité de Gestion (ou de Surveillance) avec Secrétariat Exécutif. Il est important de signaler que le Fonds Minier, après un audit et une étude d'opportunité, pourrait être maintenu pour recevoir les revenus tirés des infrastructures minières et des subventions et contributions diverses. Sa vocation serait revue et orientée vers le financement des autres agences de promotion minière, de gestion d'infrastructures et d'encadrement de l'artisanat minier.
- Des problèmes de fond sont posés par la création, dans ce décret, de nouvelles entités que sont la Direction Générale des Projets Miniers, l'Office Guinéen des Mines, la Société Nationale des Infrastructures Minières, et la Société Nationale d'Exploitation Pétrolière :
 - L'existence des deux premières entités aux cotés du CPDM font une redondance et pose des problèmes quant aux missions et attributions de ces entités.
 - La même remarque et les problèmes identifiés précédemment sont valables pour les deux structures relatives aux hydrocarbures.
 - De l'Agence Nationale des Infrastructures Minières (ANAIM) à la Société Nationale des Infrastructures Minières (SNIM), il ne s'agit pas d'un simple changement de nom mais d'un changement de statut important.
 - La constitution d'un capital adéquat pour la SNIM est complexe et nécessite la recherche de partenaires et de patientes négociations financières.
- A propos de programmes et projets publics à l'article 79, seul le Programme d'Investissement dans le Secteur Minier en est un. Encore que l'on peut considérer celui-

ci aujourd'hui comme une Cellule d'Administration des Projets Publics, classée en service rattaché.

- Depuis la libéralisation des ressources minières à l'investissement privé, les projets miniers et d'infrastructures minières ont cessé d'être des projets publics. Ces projets, au même titre que les sociétés d'exploitation, sont désormais placés sous la tutelle du Ministère.

En conséquence, cette nouvelle structure du Ministère, au lieu d'être simple et innovante pour plus d'efficacité, est plutôt diffuse et pléthorique.

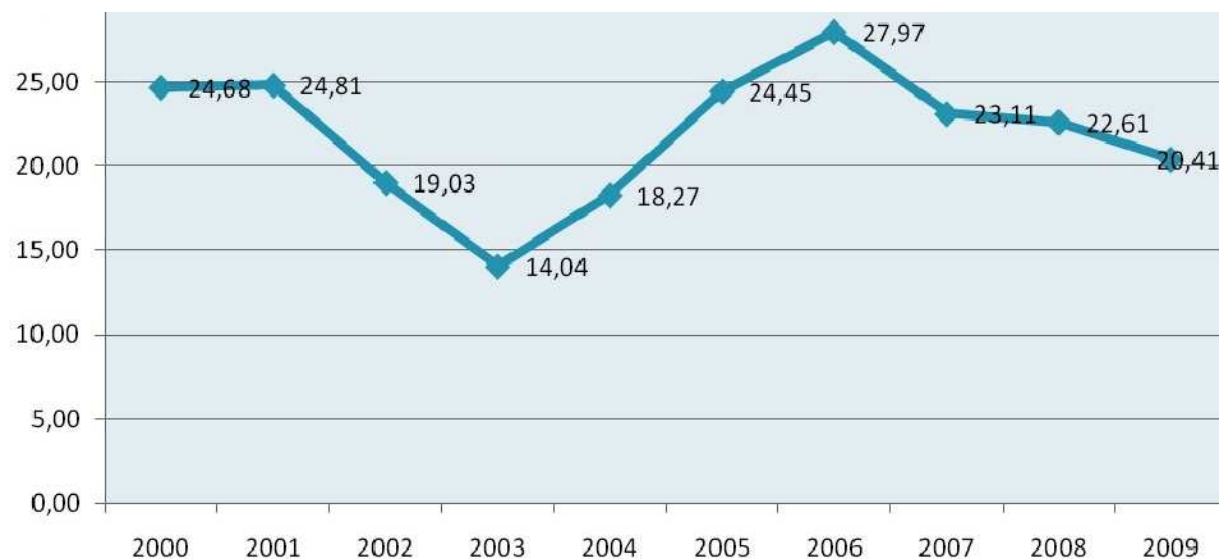
7 L'apport du secteur minier au développement économique

Le poids du secteur minier dans le développement économique peut être analysé d'une part au niveau national à travers les ressources mobilisées par l'Etat et injectées dans le développement et d'autre part à partir des ressources fiscales locales et philanthropiques mobilisées et investies dans le développement communautaire.

7.1 L'apport du secteur aux finances publiques

En moyenne, les recettes minières ont représenté 21,94% des recettes globales de l'Etat sur les 10 dernières années. Le graphique ci-dessous montre que les recettes minières ont été maintenues à un niveau acceptable entre 2000 et 2001 (moyenne de 24%). Entre 2002 et 2004, le niveau s'est fortement détérioré pour se retrouver à un plancher de 14,04% en 2003. Par la suite le taux s'est fortement amélioré et c'est ce qui s'est traduit par un pic de 27,97% en 2006 et il s'en est suivi une tendance à la baisse jusqu'en 2009.

Graphique 2 Apport du secteur minier dans les recettes publiques entre 1999 et 2009

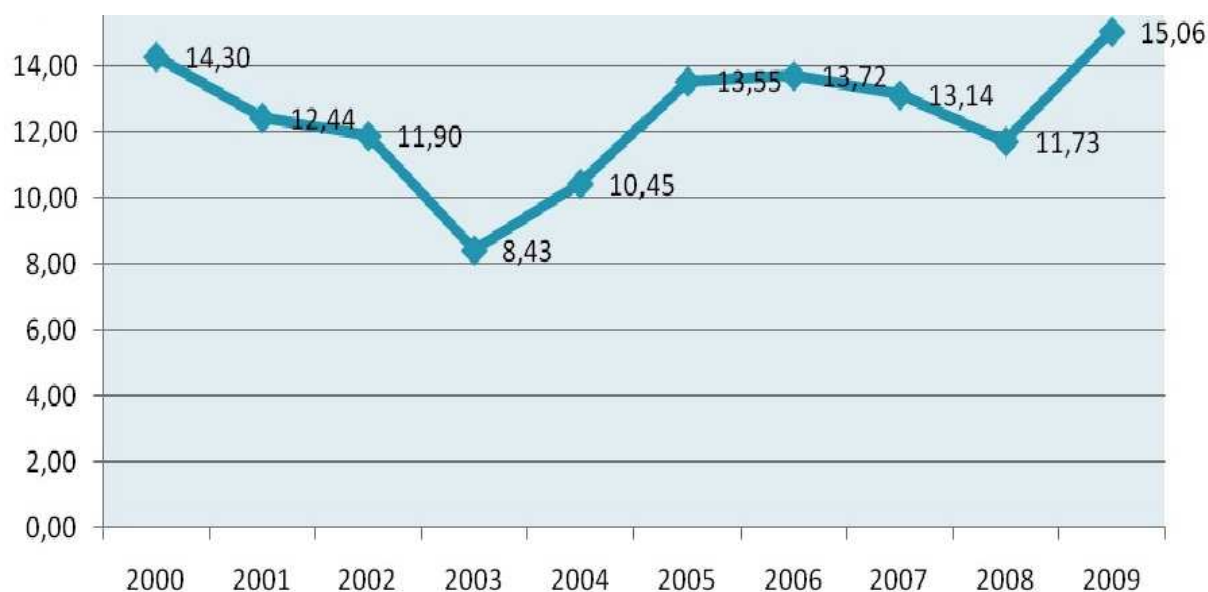


Il apparaît clairement que l'Etat n'a pu profiter entièrement des avantages financiers du secteur minier en raison de la nature des accords conclus avec les sociétés minières. Les recettes fiscales générées par le secteur ont sensiblement diminué durant les trois premières années de la décennie alors qu'elles étaient de l'ordre de 40% dans les années 90. Ce déclin est la résultante de l'allègement de la taxation du secteur minier après l'adoption du code minier de 1995 dont l'objet était de libéraliser le secteur. Ainsi, le niveau actuel d'imposition et de réglementation est déterminé par une approche cas par cas. Le code minier n'est utilisé que comme une référence. Toutes les conventions qui ont été négociées dans la décennie 2000 ont été réalisées sur une base ad hoc souvent avec des acteurs pas toujours imprégnés du secteur. En outre, dans certains cas les régimes d'imposition ont changé considérablement sur une base provisoire ou ad hoc, alors que les conventions existantes étaient en vigueur. La résultante de ces pratiques est que les conditions d'imposition n'ont jamais

été les mêmes pour les sociétés minières. Des changements généralement négociés dans des conditions non transparentes se sont toujours produits.

La conséquence de ces pratiques est, pour le moment, la non-conformité des revenus tirés de l'industrie minière guinéenne aux standards internationalement acceptés. En effet, le taux moyen des recettes de l'Etat par rapport aux exportations minières sur les 10 dernières années est de 12,47% (voir graphique ci-dessous). Les revenus miniers représentent 21,94% des revenus globaux de l'Etat, en dessus du taux des mines par rapport au PIB (5,2%). De manière notoire ces taux cachent une performance faible et une décroissance de la capacité de taxation de l'Etat.

Graphique 3 Recettes fiscales tirées du secteur minier par rapport aux exportations entre 2000 et 2009



Parmi les six sociétés minières actuellement en activité en Guinée, une seule la CBG, avec une participation étatique de 49%, paie environ 85% du total des revenus miniers que l'Etat perçoit. Les autres sociétés versent des impôts et taxes qui représentent en moyenne entre 3 et 5% de leurs ventes brutes. Cette situation constitue un problème réel et résulte d'une mauvaise gestion du secteur qui a prévalu durant les 10 dernières années. Ainsi, les revenus sont largement en deçà de la moyenne internationale de 15%.

Certaines sociétés minières sont soupçonnées de manipulations comptables pour dissimuler leurs bénéfices réels. Ces faits sont souvent combinés avec le transfert injuste de prix qui est souvent pratiqué dans la chaîne de valeur de la bauxite. Car, les groupes miniers qui opèrent dans ce secteur sont aussi les leaders mondiaux dans la chaîne bauxite-alumine-aluminium. Ainsi, ils transfèrent des coûts entre les éléments de la chaîne de valeur et font apparaître des profits là, où la fiscalité est plus souple. Pour le moment l'Etat guinéen ne dispose pas des ressources humaines nécessaires pour lui permettre de maîtriser les coûts de production réels des sociétés minières et de déceler ainsi ces pratiques. Les solutions doivent comporter la relecture du code minier, la mise en place de la réglementation requise et le renforcement des capacités du MEF et du MMG pour qu'ils jouent efficacement leurs rôles autant lors des négociations que lors du contrôle et du suivi des opérations.

Par l'intermédiaire des recettes budgétaires de l'Etat, le secteur minier assure l'équivalent de 15,88% des dépenses pro-pauvres (santé, éducation, eau potable, développement des infrastructures et autres secteurs prioritaires). Ce niveau des dépenses est largement en deçà des standards de la sous-région de 40%.

7.2 L'apport au développement socioéconomique des zones minières

Avant d'analyser les interventions des différents acteurs dans le développement communautaire au niveau des zones minières, il est important de se pencher sur l'existence d'une stratégie nationale.

7.2.1 Stratégie de développement économique durable des zones minières

Actuellement la seule stratégie nationale de développement communautaire qui est considérée comme une politique nationale est l'approche développée par le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV). Elle est orientée sur le déroulement d'un processus de planification participative qui permet à la communauté d'élaborer son Plan de Développement Local (PDL) et un Plan d'Investissement Annuel (PIA) dont la mise en œuvre relève exclusivement de la responsabilité du Conseil Communal. L'aspect le plus important pour cette approche est l'apprentissage de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre exercée par les structures communales et les liens de redevabilité entre ces structures et les communautés locales. Cette approche a été mise en œuvre par le PACV lors de la phase pilote et durant les deux phases de mise en œuvre (PACV 1 et 2), et les résultats ont été assez éloquentes.

Lors de la conception de la deuxième phase du PACV, des réflexions assez poussées ont été entamées quant à la possibilité de mettre en place un deuxième guichet pour financer les activités économiques locales dont les porteurs sont les acteurs dynamiques économiques privées (activités agropastorales, petites transformations, autres activités génératrices de revenus etc.). Cette ouverture du PACV à la prise en charge du développement économique local a nécessité la révision du schéma institutionnel avec l'introduction des départements ministériels en charge des activités agropastorales à travers leurs démembrements au niveau régional et préfectoral en vue d'appuyer et d'accompagner la demande du guichet productif émanant essentiellement des organisations agropastorales. La complexité de la mise en œuvre de ce nouveau mécanisme, utilisant les structures de gestion de la commune, a amené le gouvernement et les principaux bailleurs de fonds à abandonner cette ouverture du Programme aux activités économiques.

La même problématique de promotion d'un développement durable se pose avec acuité au niveau des zones minières. Même s'il reste évident que les besoins en infrastructures socio-communautaires (écoles, postes et centres de santé) restent assez importants, la présence de la société minière s'accompagne avec l'apparition d'autres besoins (aménagement et développement urbain, gestion de l'environnement, création d'emplois, développement de petites et moyennes entreprises locales pour répondre à des sollicitations de la société minière, développement des activités agropastorales pour répondre aux besoins de consommation urbaine, fermeture de mines etc.). C'est dans ce cadre que le MMG, en partenariat avec la Chambre des Mines de Guinée (CMG) a été appuyé par la Banque Mondiale à travers l'utilisation des fonds CommDev pour réaliser une étude portant sur « le Cadre de Développement Communautaire pour le Secteur Minier en Guinée ». Cette étude a abouti à la proposition d'une approche qui se décompose en cinq phases :

- Des études référentielles de base favorisant une meilleure connaissance du contexte,
- Un plan d'engagement multipartenaire décrivant les contraintes, les actions à entreprendre et les engagements de tous les partenaires,
- Une évaluation de l'impact environnemental et social qui permet d'établir les impacts positifs et négatifs sur les communautés et de préparer un plan de gestion de ces impacts,
- Un plan d'action de réinstallation des communautés, et
- Un plan de développement communautaire qui est la synthèse des différentes phases.

A notre avis, la problématique du développement communautaire des zones minières doit être une préoccupation du MMG et du Ministère chargé de la décentralisation. Il ne s'agit pas

de créer une direction spécifique qui risque d'être plombée par des entraves bureaucratiques. La structure idéale serait de créer une Cellule de Coordination d'un Comité Consultatif rattachée au Secrétariat Général du MMG, dont la mission se limite à servir de Secrétariat au Comité en charge du développement économique des zones minières. Ce comité aura la charge, entre autres, de :

- Réfléchir sur une stratégie nationale de développement des zones minières en se basant sur les stratégies nationales et sectorielles ;
- Promouvoir la mise en œuvre de la stratégie lors de la phase développement d'un projet minier ;
- Promouvoir les approches PPP pour le développement des zones minières ;
- Appuyer la mise en œuvre des projets de développement des zones minières ;
- Renforcer les capacités des structures déconcentrées de l'Etat dans les zones minières pour un meilleur suivi de la mise en œuvre des projets de développement dans les zones minières ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des projets de développement des zones minières ;
- Capitaliser les différentes expériences en vue d'améliorer de façon permanente la stratégie.

Pour réaliser ces différentes activités, le comité sera présidé par le Secrétaire Général du MMG et sera composé de la CMG, des directeurs nationaux des structures du MMG qui sont impliquées dans cette problématique (DNM et le CPDM), de la Direction Nationale de la Décentralisation (DND), de la Direction Nationale du Développement Local (DNDL), de la Direction Nationale de l'Environnement (DNE), de la Direction Nationale de l'Urbanisme (DNU) et de la Direction Nationale du Budget (DNB).

La base de réflexion pour la stratégie et l'approche de développement communautaire sera celle du PACV. La mission du Comité sera de l'adapter aux besoins spécifiques des zones, notamment dans les domaines suivants : aménagement et développement urbain, gestion de l'environnement, création d'emploi, développement de petites et moyennes entreprises (PME) locales pour répondre à des sollicitations de la société minière, développement des activités agropastorales pour répondre aux besoins de consommation urbaine et fermeture de mines. Ce qui implique que l'approche en matière de formulation de la demande sera de type participatif et le PDL sera aussi l'outil de planification pour la mise en œuvre des activités. Cela nécessite aussi qu'en plus des approches participatives classiques, des approches thématiques visant l'identification des besoins spécifiques soient réalisées pour permettre à la collectivité de disposer d'un PDL global.

Les ONGs internationales et locales qui disposent de réelles capacités dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement communautaire seront sollicitées pour la maîtrise d'œuvre et la réalisation des activités.

7.2.2 Contribution du secteur au développement communautaire

A défaut d'une stratégie nationale de développement des zones minières, les sociétés et les acteurs locaux ont développé des approches assez variées pour appuyer le développement de leurs zones d'intervention. Trois types d'interventions ont été recensés : les interventions par le biais de l'administration locale, les approches projets et les interventions directes qui sont proches du philanthropisme.

Interventions par le biais de l'administration locale

Cette approche consistait à verser chaque année un montant déterminé à la structure administrative qui assure la tutelle (région ou préfecture) sur une base contractuelle (convention minière) ou sur la base d'une entente entre la société minière et l'Etat. Cette structure est chargée de répartir ce montant aux autres collectivités territoriales (préfectures et CRD) suivant des clefs de répartition qui ne répondent pas nécessairement à une logique prédéfinie.

C'est cette situation qui a prévalu dans la préfecture de Boké avec la CBG de 1987 à 1998 et dans les deux sites miniers gérés par Rusal (Rusal / Friguia à Fria et Rusal / Débélé à Kindia).⁹

Cette approche est actuellement dénoncée par les organisations de la société civile et les collectivités locales des zones d'intervention. Car, ceux-ci ne disposent d'aucune information sur les critères qui permettent de fixer les montants (Fria et Kindia) et sur les critères de répartition des montants entre l'administration préfectorale et les collectivités locales. Or, ces dernières sont les plus touchées par les effets négatifs des activités minières. C'est aussi le cas de la CRD de Sangarédi qui reçoit moins de 17,5% des 200 millions GNF versés chaque année par la CBG, alors que toutes les activités d'extraction se déroulent sur son sol.

A Fria et Kindia, cette forme de gestion de la contribution au développement local sur laquelle l'Etat a une grande responsabilité a toujours entraîné une frustration des communautés et conduit souvent aux blocages des carrières d'extraction ou à des soulèvements comme ce fut le cas, en 2009, de la mine de Débélé et qui s'est soldé par des pertes en vies humaines.

Approches projets

Dans le but de prévenir une situation conflictuelle qui risque de porter atteinte aux activités des sociétés minières, des projets de développement communautaire ont été initiés au niveau de quatre sites miniers :

- A Siguiri avec la SAG,
- Dans la préfecture de Boké avec Rio Tinto / Alcan et l'AFD pour un projet de construction d'une usine d'alumine,
- A Beyla avec Simfer (Rio Tinto) et
- A Kouroussa avec la SEMAFO.

Ces projets ont utilisé l'approche participative dans le processus d'identification des actions à réaliser. La différence entre ces quatre se situe au niveau de l'ancrage institutionnel pour la mise en œuvre des actions. Dans le projet Rio Tinto / Alcan avec AFD qui intervient au niveau des trois CRD de Kolaboui, Kamsar et Sangarédi, c'est l'approche PACV qui est mise en œuvre. La maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des activités est assurée par la CRD qui utilise son Fonds d'Investissement Local (FIL) alimenté par elle-même (quote-part de la CRD) et les bailleurs fonds (Rio Tinto, Alcan et l'AFD) avec l'appui technique du CECI en qualité de maîtrise d'œuvre. Il en est de même au niveau de la SEMAFO qui verse la contribution locale au développement local au Programme de Développement Local en Guinée (programme du PNUD / FENU) qui utilise la même approche que le PACV.

A Siguiri et Beyla, les sociétés minières utilisent une approche plus ou moins similaire. Il s'agit de s'appuyer sur des comités locaux de développement pour la sélection des projets devant être financés par les fonds affectés au développement communautaire. A Siguiri, la SAG et les autres acteurs locaux se sont basés sur une structure légale prévue par les textes sur la décentralisation : le Comité Préfectoral de Développement (CPD), présidé par le Préfet et composé des Présidents des CRD et le Maire de la CU, des responsables des structures déconcentrées de l'Administration, des représentants de la société minière et des représentants de la société civile locale. Au niveau de Beyla, le Comité est composé uniquement des Présidents des CRD, des représentants de la société civile et ceux de la so-

⁹ Sur instructions du Ministre des Ressources Naturelles et de l'Environnement (lettre N° 2155/CAB/MRNE en date du 23/10/1991), cette procédure a évolué. Il a été demandé à la CBG de régler les factures présentées par les prestataires des infrastructures réalisées sur demande de l'administration locale. Au niveau de Rusal / Débélé, la situation est un peu confuse, car, l'annexe C de la convention qui stipule que 0,1 USD/tonne extraite doit être alloué aux communautés locales comme contribution au développement local n'a jamais été ratifié par l'Assemblée Nationale.

ciété minière. Sur le plan financier, les ressources sont gérées par la société minière dans les deux sites et les décaissements sont faits sur présentation de factures de prestations accompagnées d'une demande émanant des comités de sélection. Il est important de signaler qu'à Beyla, Rio Tinto décaisse des fonds provenant de sa fondation (Simfer / Simandou est à l'état de projet) et qu'à Siguiri les fonds proviennent des 0,4% du chiffre d'affaires qui constituent la contribution au développement local.

Sur le plan technique, ces deux initiatives sont soutenues par des opérateurs externes : Le CECI à Siguiri et le Bureau d'Entraide pour le Développement (BED) à Beyla, ceci en qualité de maîtrise d'œuvre. La mission de ces prestataires est de former les acteurs locaux membres des comités pour qu'ils maîtrisent le processus de sélection et de mise en œuvre des projets. Le constat global est que, tant que les prestataires assument cette mission, la transparence est toujours assurée. Ce qui n'est pas toujours le cas à la fin du contrat de l'opérateur. C'est le cas qui est actuellement observé dans la gestion de la contribution au développement local au niveau de Siguiri.¹⁰

Interventions directes

En plus de ces deux types d'intervention, toutes les sociétés minières investissent des fonds assez importants provenant généralement des fondations dans le développement communautaire de leurs zones d'intervention. L'objet de ces fonds dénommés « licence sociale » servent généralement à apaiser le climat social dans leur zone d'intervention et sécuriser les importants investissements réalisés et l'exploitation. Ces financements sont souvent réalisés sur la base d'une demande provenant des associations de jeunes ou des ressortissants et ciblent pour la plupart des cas la construction d'infrastructures culturelles, sanitaires, scolaires ou la réalisation de forages ou des puits améliorés. Il arrive aussi souvent que ces ressources servent à financer des activités génératrices de revenus au profit des associations féminines.

Ces types d'interventions viennent souvent compléter les deux autres types cités ci-dessus dans la plus part des sites miniers. Il est nécessaire de signaler que sur les sites de Rusal, ces pratiques sont très courantes. Malheureusement, les infrastructures réalisées ne correspondent pas toujours avec les besoins réels des communautés des zones d'extraction.

L'appropriation de ces types de projets par les communautés n'est toujours pas évidente. Car dans la plupart des cas, les bénéficiaires ne participent pas à la réalisation. Ce sont les sociétés minières qui engagent et suivent tout le processus de réalisation. Ainsi, il est fréquent d'observer le fait que les promoteurs se retournent vers la société minière en cas de dégradation de l'infrastructure ou de pannes des équipements.

Autres interventions des sociétés minières

Dans le but de mieux apaiser le climat qui prévaut dans sa zone d'intervention et pour répondre à une demande sociale croissante, la CBG a lancé un projet pilote assez innovateur de promotion de petites entreprises créées par les jeunes formés dans les écoles professionnelles. Ce projet dénommé « Projet Pilote Promotion des TPE (Toutes Petites Entreprises) » a comme objectif général la réduction de façon significative du chômage des jeunes garçons et filles dans les CRD de Kamsar, Kolaboui et Sangarédi. De façon spécifique, il s'agit de :

- Réduire le chômage des jeunes par le biais de la facilitation à l'accès à la sous-traitance locale de la CBG,
- Promouvoir l'entrepreneuriat féminin en offrant des opportunités de revenus aux femmes et

¹⁰ Actuellement, sur instruction de la Présidence de la République, les fonds provenant des 0,4% (contribution au développement local de Siguiri) sont bloqués dans un compte à la BCRG.

- Contribuer à l'éclosion et au développement d'un tissu de PME locales pouvant offrir des prestations de qualité à la CBG et aux futures sociétés industrielles.

C'est dans ce cadre que des corps de métiers correspondant aux besoins locaux de la société minière dans des domaines comme l'entretien, la petite maintenance et l'assainissement ont été sélectionnés. Ce projet cible à impliquer les jeunes à travers leurs entreprises dans les activités de la société minière. Cette approche a des avantages certains pour la société car elle permet d'abaisser les coûts des sous-traitants locaux et permet aussi de lutter contre le chômage.

Actuellement l'expérience vient juste de démarrer. Elle paraît intéressante et les responsables de la société minière ont déjà identifié certaines contraintes comme la faible capacité des promoteurs en management et dans les domaines techniques (gestion de la qualité, respect des normes de sécurité etc.). Dans le domaine technique, la société dispose des ressources humaines pour assurer une meilleure qualification des dirigeants des TPE. C'est dans les domaines liés au management comme l'esprit d'entreprise, la gestion administrative, la gestion comptable et financière, etc., qu'elle souhaite l'appui des bailleurs de fonds institutionnelles.

Dans le même ordre d'idées, lors de la formulation de la deuxième phase du Programme de Développement Local en Haute Guinée (PDLG II), un protocole de partenariat avait été signé avec la SEMAFO qui avait décidé de mettre en place une ligne de crédit auprès d'une institution de micro finance en vue d'appuyer les projets des dynamiques économiques de la CRD de Kiniéro (groupements de producteurs et productrices, entreprises rurales, etc.). L'identification, la formalisation et le renforcement des capacités des bénéficiaires devait être assurés par le PDLG avec les fonds du PNUD. Mais ce processus n'a pas été mise en œuvre en raison des problèmes liés au fonctionnement du PDLG : contexte politique et retards dans la mise en œuvre de l'outil d'analyse du FENU, à savoir du Système d'Analyse Institutionnelle et Financière des Collectivités Locales (SAFIC). Actuellement, la disponibilité de la Direction Générale de la SEMAFO de mettre en œuvre son projet est toujours d'actualité, car l'objectif ciblée est de mieux insérer les entreprises rurales spécialisées dans la production de produits agricoles dans le secteur des BTP et l'assainissement dans les chaînes de valeur. Mais c'est l'appui d'une institution professionnelle pour accompagner ce processus qui fait toujours défaut. Histoire à suivre.

7.2.3 Impacts et contraintes liés aux interventions dans le développement communautaire

Les effets des interventions des sociétés minières dans le développement communautaire sont assez variés. Ils dépendent surtout du type d'intervention.

Impacts des interventions dans la lutte contre la pauvreté

Les interventions par le biais de l'administration publique ont des effets limités dans le développement économique des communautés locales et notamment dans la lutte contre la pauvreté. Généralement, elles sont caractérisées par des pratiques de mal gouvernance qui affectent la répartition des fonds entre les différentes circonscriptions administratives et la gestion des fonds au niveau de chaque collectivité territoriale. Les autorités régionales ou préfectorales, qui ne sont que des représentants de l'Etat au niveau de la circonscription administrative concernée (région ou préfecture), s'attribuent la part la plus importante (entre 40% et 47% en moyenne des fonds versés), alors qu'il est rare qu'elles investissent ces sommes dans une infrastructure collective. Par contre, les collectivités locales qui abritent les installations de la société minière et les autres se partagent le reste des fonds. Il n'est pas possible d'obtenir des explications sur les critères de répartition des ressources au niveau de la société minière et de l'administration locale,

Il a été aussi constaté que la capacité de gestion des autorités locales est faible. Généralement, elles cherchent à faire valoir un minimum de transparence en respectant certaines procédures du code des collectivités locales (convocation du Conseil Communal pour décider de la priorisation des investissements etc.). La situation qui prévaut dans les collectivités des zones d'extraction se comprend d'autant plus étant donné que le seul programme national de développement communautaire qui existe en Guinée, le PACV avait exclu de sa zone d'intervention les zones minières. Ceci avec comme argument l'existence de ressources assez importantes par rapport aux autres collectivités locales. Par conséquent et contrairement à celles qui ont été appuyées par le PAVC, les structures de gestion des collectivités des zones minières n'ont pas bénéficié des formations dans certains domaines clés comme : i) la gestion administrative et financière d'une collectivité locale, ii) les procédures de passation de marchés au niveau communautaire et iii) la gestion des infrastructures communautaires. Ceci dit, on peut bien comprendre que les pratiques de mal gouvernance rencontrées dans les collectivités locales des zones d'extraction relèvent aussi bien de l'analphabétisme assez élevé que de la méconnaissance des textes et règlements qui régissent la décentralisation.

Les interventions directes réalisées par les sociétés minières sous la forme de financements philanthropiques n'ont que des effets limités dans la lutte contre la pauvreté. Les infrastructures réalisées par ces types de financements ciblent particulièrement les jeunes et les femmes. L'objectif de ces actions n'est pas d'assurer le développement durable des zones d'extraction, mais il s'agit plutôt de chercher à se prémunir des éventuels soulèvements sociaux dans lesquels les jeunes jouent un rôle primordial.

Par contre, les interventions dans le développement communautaire des zones d'extraction portées par les projets et programmes ont des effets positifs dans la lutte contre la pauvreté. Leurs approches pour la détermination de la demande permettent d'impliquer les bénéficiaires dans tout le processus (identification, planification, mobilisation des ressources, mise en œuvre, suivi et évaluation). Cette démarche permet aux communautés des zones d'extraction de résoudre leurs contraintes et d'améliorer leurs conditions de vie.

Contraintes des interventions

A la suite de l'analyse ci-dessus portant sur les interventions des sociétés minières dans le développement communautaire et leur capacité à promouvoir la lutte contre la pauvreté, des contraintes ont été mises en évidence. Les plus importantes sont : i) l'absence d'une stratégie nationale de développement des zones minières, ii) l'opacité de la gestion des ressources destinées à financer le développement des collectivités locales, iii) la faible implication des organisations de la société civile dans la gestion des ressources locales, iv) le faible niveau de la concertation entre les sociétés minières et les communautés, v) la faible capacité en management des structures de gestion des collectivités et vi) l'absence d'une stratégie dynamique des sociétés minières de promouvoir les entreprises locales dans leurs chaînes de valeur.

Absence d'une stratégie nationale de développement des zones minières

L'absence d'une stratégie nationale de développement des zones minière capable de promouvoir un développement durable intégré a été notoire. Cette situation a amené de grandes sociétés minières qui disposent d'une ligne de conduite proche des normes et standards internationaux les plus élevés en matière de développement durable à dérouler leur propre approche au niveau de leurs zones d'intervention. C'est le cas de BHP Billiton qui compte intervenir dans l'exploitation du fer du Mont Nimba – un milieu agroécologique disposant d'une biodiversité rare et très fragile – et de Rio Tinto pour l'exploitation d'une partie du Mont Simandou. Cette dernière société, bien qu'elle n'existe qu'à l'état de projet, projette dans le cadre de développement communautaire de s'investir dans tous les secteurs du développement durable de la zone de Beyla : Cet appui vise, entre autres, le développement urbain de la ville de Beyla et de la CRD de Nionsomrodou, le développement agropastoral

dans 19 villages de la zone d'intervention et la promotion des PME locales en partenariat avec l'IFC et des institutions de formation et de micro crédit.

Par contre dans les autres sites miniers, chaque société minière déroule son approche suivant les trois types d'intervention décrits ci-dessus.

Cette multiplicité dans les approches conduit souvent à des résultats très mitigés. Même celle qui est jugée actuellement la plus appropriée (approche projet) est confrontée à des problèmes de pérennisation. Dès la fin de la période d'assistance technique, le respect des procédures et des pratiques de bonne gouvernance est relégué au second plan.

Opacité de la gestion des ressources destinées à financer le développement des collectivités locales

La confusion a toujours été entretenue par les problèmes liés à la production des textes d'application du code minier de 1995. Selon l'article 142, « les droits, redevances et taxes ci-dessus sont répartis entre les budgets de l'Etat, des collectivités locales et du Fonds de Promotion et de Développement Minier. Les taux de répartition sont fixés par arrêté conjoint du Ministre chargé des finances et du Ministre chargé des mines ».

Dans l'esprit d'explicitier l'article 142 du code minier, la note de service N°0020/MMGE/03 en date du 31 juillet 2003, signé par le Secrétaire Général du MMG, fixe la répartition des taxes minières et celles de l'exploitation des carrières comme suit :

- Budget national : 20% ;
- Budget préfectoral : 25% ;
- Budget CRD : 25% (dont 10% pour le district concerné) ;
- Fonds Minier : 30%.

Par la suite, l'arrêté conjoint N° A/2007/033/MEDE- MMG/SGG du 29 janvier 2007 fixant les taux de répartition des droits fixes, des taxes et redevances résultant de l'octroi, du renouvellement, de la prorogation, du transfert et/ou de l'amodiation des titres miniers, exclu la collectivité locale de la répartition des droits taxes et redevances payés par les détenteurs de titres miniers. C'est uniquement l'arrêté conjoint N° 3765/MEF/MMG/SGG en date du 10 octobre 2008 fixant les taux et tarifs des droits fixes et taxes et redevances résultant de l'octroi, renouvellement de la prorogation du transfert et l'amodiation de titre minier qui affecte l'intégralité de la taxe superficielle à la collectivité locale de la zone d'extraction. Cette situation a favorisé l'installation d'une cacophonie dans la gestion des ressources locales provenant de l'exploitation minière et des carrières. Ainsi, dans chaque région ou préfecture, l'autorité administrative applique les textes qui correspondent à ses intérêts particuliers. Il est important de savoir que les structures de gestion des collectivités territoriales administratives telles que la région administrative et la préfecture sont des démembrements de l'Etat. Par conséquent et conformément à l'esprit de l'article 142 du code minier, elles sont exclues des bénéficiaires des impôts, taxes et redevances payées par les sociétés minières.

Même le recouvrement de la taxe superficielle pose souvent des problèmes alors qu'elle est réservée à réparer les dommages occasionnés par l'ouverture des puits (recherche), des mines (exploitation) ou des carrières. Selon l'arrêté conjoint N° A/2007/033/MEDE-MMG/SGG du 29 janvier 2007, la société minière ou l'exploitant de la carrière doit verser directement le montant de la taxe à la collectivité locale. Dans les zones où le Président de la CRD ou le Maire dispose d'une forte influence et maîtrise les textes, il arrive à s'imposer et à faire valoir les droits de sa collectivité. Dans les autres cas, c'est la préfecture, par le biais du Chef du Service Préfectoral des Mines et Carrières, qui collecte ces taxes et les répartit en fonction des directives de l'autorité préfectorale.

Faible implication des organisations de la société civile dans les mécanismes de gestion des ressources locales

Elles jouent un double rôle, à savoir : (i) la promotion de la transparence dans la gestion des taxes et redevances minières et (ii) la formation des membres des structures de gestion des collectivités locales dans les domaines de la gouvernance administrative et financière.

Dans le domaine de la promotion de la transparence dans la gestion des taxes et redevances minières, la coalition nationale « Publiez Ce Que Vous Payez » (PCQVP) a installé des antennes dans les zones minières avec comme mission la promotion de la transparence dans la gestion des ressources provenant du secteur minier. Dans certaines zones comme Sangarédi, l'antenne est très dynamique et entretient des relations de partenariat avec le bureau de la CRD et la direction décentralisée de la CBG qui l'utilise dans la sensibilisation des communautés pour une meilleure gestion de l'eau et de l'électricité. Par contre, dans les autres sites miniers, ces antennes ne sont pas encore opérationnelles.

Il a été aussi constaté l'existence de quelques ONG locales qui sont appuyées par le Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéenne (PROJEG). Ces ONG jouent un rôle assez important dans la promotion de la gestion transparente des redevances minières et le renforcement des capacités des membres des structures de gestion des collectivités locales dans des domaines comme la gestion administrative et financière ainsi que la passation des marchés. Mais elles ne sont pas bien structurées.

Faible niveau de concertation entre les sociétés minières et les communautés

La capacité des sociétés minières à prévenir les conflits avec les communautés des zones d'extraction varie d'un site à un autre. Dans certaines zones minières comme Fria, Débélé (Kindia) et Kiniéro (Kouroussa) le niveau de concertation entre les sociétés minières et les communautés est faible. Cela résulte le plus souvent de l'absence d'une politique de communication et d'une certaine méfiance des responsables de la société par rapport aux communautés locales. Ces sociétés pensent que les rencontres avec les communautés risquent de se transformer en tribune destinée à la réclamation d'un certain nombre de doléances. C'est la raison pour laquelle les sociétés ne sont pas très intéressées par ce genre de rencontre. Par contre, dans d'autres localités comme Siguiri et Sangarédi, l'existence de cadres de concertation entre la société minière, l'engagement de l'administration préfectorale et des responsables des CRD qui représentent les communautés permet de régler les problèmes identifiés et de prévenir d'éventuels conflits. La périodicité des rencontres est fixe- Dès qu'un acteur identifie un problème qui risque de perturber la paix sociale, il a la latitude de convoquer une réunion du cadre de concertation.

Dans certaines localités comme Kiniéro, la situation conflictuelle qui prévaut dans la zone et qui a pris des dimensions inquiétantes (avec des vols et la destruction des équipements de la société minière) est animée et entretenue par des acteurs externes, s'agissant surtout d'hommes d'affaires originaires de la zone, qui instrumentalisent certains acteurs communautaires comme le conseil des sages pour des raisons personnels. C'est pour cette raison qu'il est important, afin de créer un environnement pacifié, d'intégrer les associations des ressortissants dans la concertation car elles jouent un rôle important dans leur milieu d'origine.

Faible capacité en management des structures de gestion des collectivités locales

Malgré les efforts effectués par l'Etat dans le cadre du renouvellement des conseillers communaux, le niveau d'analphabétisme est toujours très élevé dans les collectivités locales des zones minières. La conséquence de cette situation est le fait que c'est dans ces zones où l'on rencontre les conflits entre les sociétés minières et les communautés locales les plus aigus - conflits généralement attisés par des acteurs externes qui manipulent les structures de gestion (conseil des sages ou conseil communautaire) ou les associations des jeunes.

Dans la plupart des collectivités locales des zones minières, il y a peu de membres des structures de gestion des collectivités locales qui ont bénéficié des formations nécessaires dans les différents domaines liés à la gestion communale (gestion administrative et financière, passation de marché etc.). C'est ce qui explique souvent les défaillances constatées dans le faible niveau de mobilisation et de gestion des ressources. Cette spécificité des collectivités locales des zones minières est la conséquence, au moins en partie, de la décision du PACV de ne pas les couvrir.

Absence d'une stratégie dynamique des sociétés minières de promouvoir les entreprises locales dans la chaîne des valeurs

Dans certaines sociétés minières comme la CBG et la SEMAFO, il a été constaté une réelle volonté de promouvoir les entreprises locales dans les chaînes de valeur de l'industrie extractive. Dans tous les cas, ces expériences ciblent un double objectif. Il s'agit de prévenir les conflits avec les communautés locales dont les jeunes constituent la classe la plus sensible et de réduire le coût de la sous-traitance qui dès fois coûte très cher. C'est dans ce cadre que la CBG a mis en place son projet de promotion des toutes petites entreprises (TPE) et la SEMAFO cherche un appui institutionnel pour développer les organisations de producteurs et les petites entreprises rurales de la CRD de Kiniéro. Même si la première expérience (celle de la CBG) semble être très avancée, toutes les deux sont marquées par l'absence d'une stratégie réelle de développement des PME. Ainsi, le projet de la CBG est déjà confronté à des problèmes liés à la qualification des dirigeants des TPE dans certains domaines comme le contrôle de la qualité et la gestion comptable et financière alors qu'au niveau de la SEMAFO, le projet n'arrive pas à voir le jour.

Toutes ces contraintes qui bloquent l'émergence d'un développement durable intégré dans les zones minières sont les facteurs essentiels qui favorisent la pauvreté des communautés locales dont le corollaire est la persistance d'une situation conflictuelle qui n'est pas profitable à aucun des acteurs. Pour ces raisons, il est important que l'Etat et les sociétés minières conjuguent leurs efforts pour résoudre ces entraves.

8 La gestion des taxes et redevances minières

8.1 Cadre institutionnel et mécanismes de gestion des taxes et redevances

8.1.1 Textes de base des impôts, taxes et redevances

Les taxes, redevances et impôts imputable à l'activité minière et payés par les sociétés sont indiquées dans le code minier. Il s'agit notamment des droits fixes (liés à l'acquisition et le renouvellement, le transfert et l'amodiation du titre), de la redevance superficielle et de la taxe sur les substances minières et de carrières. Les entreprises minières payent également une contribution au développement communautaire qui est de 0,4% du CA pour l'or et de 1% pour le diamant. Mais cette contribution n'est pas un impôt. Il s'agit d'un prélèvement qui est défini dans la convention.

Conformément aux dispositions du code minier de 1995, les titulaires des titres miniers sont soumis au paiement des droits fixes, de la redevance superficielle, de la taxe sur les substances minières (bauxite, fer, etc.) ou de carrière, ou encore de la taxe sur l'exportation de la production artisanale. Ainsi les articles 137, 138, 139, 140, et 141 du code minier traitent respectivement des droits fixes, de la redevance superficielle, de la taxe sur les substances minières, de la taxe sur les carrières et de la taxe sur l'exportation artisanale. En application de ces articles, l'arrêté N° A/2008/3765/MEF/MMG/SG G du 10 octobre 2008 a été pris pour fixer les taux et tarifs des droits fixes, des taxes et redevances résultant de l'octroi, du renouvellement, de la prorogation, du transfert et/ou de l'amodiation des titres miniers. Cet arrêté a relevé considérablement les taux appliqués passant par exemple de 0,2 à 10 USD/km² pour la redevance superficielle et pour le permis de recherche ; soit une augmentation de 50 fois

plus. Cette situation fait que les recettes provenant des droits fixes sont passées de 1,080 à 7,125 milliards GNF entre 2008 et 2009.

S'agissant de l'article 140, qui fixe la taxe sur les substances minières de bauxite, de fer, des métaux de base, de l'or et du diamant, elle est acquittée au moment de sa sortie du pays et déductible de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) qui est de 35%.

Il est à noter que les dispositions de l'article 142 relatives à la répartition entre les budgets n'ont pas été appliquées en ce qui concerne la taxe sur les substances minières prévues à l'article 140. La taxe sur l'exportation artisanale, conformément à l'article 141, est fixée à 3% pour l'or et le diamant et autres gemmes. Pour le diamant, l'or et autres substances précieuses, les redevances fixes annuelles acquittées par les Agents Collecteurs et les Comptoirs d'Achat sont fixées par arrêté conjoint du Ministre chargé des Mines et du Ministre chargé des Finances.

Les autres impôts droits et taxes prévus par le code minier sont les suivants :

1. Versement forfaitaire (VF) au taux de 6% des salaires versés en Guinée et hors Guinée ;
2. Contributions à la formation au taux de 1,5% de la masse salariale. Cette contribution ne s'appliquera pas si les dépenses de formation de la société dépassent le montant de cette taxe ou si la société dispose de son propre Centre de Formation ;
3. Taxe unique sur les véhicules à l'exception des véhicules et engins de chantier au taux en vigueur ;
4. la part patronale des cotisations de Sécurité Sociale conformément à la législation en vigueur, la part ouvrière étant à la charge des employés ;
5. Une retenue à la source libératoire de tout autre impôt est faite sur les revenus salariaux versés au personnel expatrié au taux de 10% des salaires en Guinée et hors Guinée ;
6. Une retenue à la source, libératoire de tout autre impôt sur les revenus est faite sur les règlements d'honoraires et prestations des entreprises ou personnes étrangères non établies en République de Guinée au taux de 10%. Cette retenue est non déductible de l'impôt sur le bénéfice.

Ces autres impôts et taxes sont gérés par des structures publiques telles que la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour ceux liés à la sécurité sociale et la retraite, l'Office Nationale de la Main d'Œuvre (ONEMO) pour ceux relevant de la profession.

8.1.2 Mécanismes de gestion des taxes et redevances

L'article 142 du code minier indique que les droits, redevances et taxes ci-dessus sont répartis entre les budgets de l'Etat, ceux des collectivités locales et du Fonds de Promotion et de Développement Minier (FPDM). Les taux de répartition sont fixés par arrêté conjoint du Ministre chargé des finances et du Ministre chargé des mines.

L'arrêté conjoint N°033/MEDE-MMG/SGG du 29 janvier 2007 fixe la répartition des droits fixes, de la redevance superficielle résultant de l'octroi, du renouvellement, de la prorogation et/ou de l'amodiation des titres miniers. En effet, les droits fixes des permis de recherche, d'exploitation industrielle et semi-industrielle, de dragage, de concession minière, d'exploitation artisanale et de carrière sont répartis entre le Trésor Public (70%) et le Fonds Minier (30%) conformément aux dispositions du dit arrêté. Mais les dispositions de cet arrêté ne sont pas conformes à l'idée de l'article 142 du code minier.

La redevance superficielle est affectée entièrement aux collectivités des zones d'implantation des sociétés et/ou des projets de recherche. Cette taxe, comme les droits fixes, ont augmenté de façon exponentielle, à partir de 2008. Ce qui fait que les collectivités reçoivent normalement assez de ressources qui devraient s'intégrer dans le budget de la collectivité. Malheureusement, plusieurs collectivités ne sont pas au courant de l'existence de cette redevance ou de l'assiette.

Les taxes sur les substances de carrière sont réparties conformément à la note de service N°0020/MMGE/03 en date du 31 juillet 2003 du Secrétaire Général du MMG comme suit :

- Budget National : 20%
- Budget Préfectoral : 25%
- CRD : 25%, dont 10% pour le district
- Fonds Minier : 30%

Les taxes sur les substances minières (bauxite, fer, or, diamant, etc.) sont versées au Budget National. Le MMG n'a pas pu obtenir un arrêté conjoint pour cette taxe qui constitue l'essentiel des recettes en devises du pays.

Les autres impôts, comme celui sur les BIC, qui est calculé en fin d'année, sont payés au niveau du Trésor public après l'enrôlement effectué par la Direction Nationale des Impôts.

8.2 Capacités des acteurs à promouvoir la bonne gouvernance

8.2.1 La mise en œuvre des initiatives ITIE et le PK

La Guinée a officiellement adhéré à l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en avril 2005. Cette initiative a pour objectifs i) d'assurer la transparence des paiements et des revenus générés par les industries, ii) de rendre cette information accessible à la société civile et au grand public et iii) de favoriser ainsi le bon usage de cette richesse afin qu'elle soit un moteur de la croissance économique et contribue au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

Les principes auxquels souscrivent tous les pays qui adhèrent à cette initiative sont :

- La publication régulière de tous les paiements faits par les sociétés et de tous les revenus perçus par le Gouvernement guinéen de façon compréhensible et accessible à un large public ;
- La réconciliation des informations sur les paiements versés et les revenus perçus ;
- L'audit indépendant de ces paiements et de ces revenus ;
- L'inclusion des organisations de la société civile dans la mise en place, le suivi et l'évaluation de ce processus ;
- Le développement d'un plan d'action soutenable pour la mise en œuvre de l'initiative avec le soutien des partenaires au développement.

Les bénéfices attendus de l'ITIE sont :

- Une plus grande transparence, une meilleure gouvernance et une plus grande efficacité dans la gestion des revenus du secteur minier ;
- Un renforcement de l'image de la Guinée pour attirer les investissements internationaux ;
- De meilleurs rapports entre les sociétés minières, les administrations et les populations de régions minières ;
- Un meilleur dialogue avec la société civile.

Depuis son adhésion la Guinée s'est attelée tout d'abord à la mise en place des organes qui sont :

- Le Conseil de Supervision responsable de l'orientation politique de l'initiative. Il est présidé par le Premier Ministre et comprend le Ministre chargé des mines, le Ministre chargé des finances, le Président de la Chambre des Mines de Guinée et le Président de la Société Civile ; le Président du Comité de Pilotage étant le rapporteur ;

- Le Comité de Pilotage est l'organe dont le mandat est d'assurer le fonctionnement de l'ITIE. Il comprend 24 membres dont 12 de l'administration publique et 12 de la société civile et des sociétés minières. Il est présidé par le Secrétaire Général du MMG ;
- Le Secrétariat Exécutif est l'organe d'exécution des activités de l'ITIEG : suivi, gestion, organisation et fonctionnement quotidien des activités. Il est composé d'un secrétaire exécutif, d'un secrétaire exécutif adjoint, d'un chargé du suivi-évaluation et d'un responsable de la passation des marchés. Ce personnel est assisté par un comptable recruté par la Banque Mondiale et un personnel contractuel d'appui.

L'ITIE a bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale pour sa mise en œuvre depuis 2006. Dans ce cadre, les principales activités réalisées jusqu'à nos jours sont les suivantes :

- Collecte, réconciliation, audit des données de l'exercice 2005 ;
- Publication en octobre 2007 du rapport exercice 2005 et diffusion du rapport au niveau de Conakry et dans les zones minières de l'intérieur du pays ;
- Elaboration du rapport provisoire de l'exercice 2006 dont la finalisation devrait intervenir très prochainement ;
- Parallèlement, la Guinée a entamée en 2009 le processus de validation du processus qui devrait intervenir en mars 2010. Malheureusement, en raison des problèmes sociopolitiques que le pays a connus depuis le coup d'Etat de décembre 2008 et des événements du 28 septembre 2009, la communauté internationale a fait un embargo sur le pays. C'est ainsi qu'aucun consultant n'a répondu à l'appel d'offre pour la sélection du validateur. Pour toutes ces raisons, la Guinée a demandé et obtenu auprès de l'ITIE international une suspension volontaire à compter de décembre 2009 pour une durée d'un an. Il est à rappeler que la BM a suspendu toute son aide à la Guinée y compris les projets en cours comme l'ITIE ;
- Poursuite du renforcement des capacités et le maintien des acquis à travers des séminaires en Guinée et à l'extérieur du pays avec l'appui de la coopération allemande.

Il est à constater que l'ITIEG avait pris un bon départ, ce qui avait permis à la Guinée de tenir ses engagements vis-à-vis de l'ITIE et lui a valu sa place au sein du Conseil d'administration de l'ITIE Internationale. Mais au fil du temps, pour des raisons diverses, le processus s'est grippé accusant des retards dans la production des rapports, ce qui occasionne un décalage certain entre l'année en cours (2010) et l'année à auditer (2006).

Malgré les difficultés évoquées plus haut, l'ITIEG a permis d'atteindre un certain nombre de résultats utiles pour toutes les parties :

- Pour les administrations, une meilleure vue d'ensemble des revenus générés par le secteur minier alors que certaines informations n'étaient centralisées que de façon incomplètes par le Ministère en charge des finances ;
- L'identification d'un certain nombre de points techniques à améliorer dans la gestion par les finances publiques des revenus du secteur minier. L'audit a permis de préciser ces points et de faire des recommandations d'amélioration ;
- Une formulation et une présentation des gabarits pour les données statistiques des paiements effectués par les sociétés minières et des revenus perçus par les administrations publiques ;
- Une amélioration de la qualité et de l'exhaustivité des informations remises par les entreprises ;
- Un début de dialogue avec la société civile sur l'ensemble de ces enjeux ;
- Une information des citoyens du pays pour les revenus miniers perçus audités de façon indépendante pour l'exercice 2005.

Depuis le gel du financement de la Banque Mondiale, l'ITIE manque de ressources pour sa mise en œuvre. L'Etat n'a pas pu, à travers la loi des finances, assurer le fonctionnement de

cette structure. Lors de sa dernière mission en Guinée (août 2010), la BAD s'est engagée à l'appuyer, notamment pour la publication des rapports et le renforcement des capacités.

L'ITIE dépend exclusivement du financement extérieur, ce qui est un handicap pour la mise en œuvre du processus. Ainsi depuis que la Banque Mondiale a suspendu son aide, les activités sont quasiment à l'arrêt et l'ITIE n'est pas en mesure de continuer les activités identifiées dans le plan d'action et d'assurer la pérennisation des acquis.

Le Processus de Kimberley (PK)

Le PK est une initiative commune des gouvernements, de l'industrie internationale du diamant et de la société civile pour endiguer le flot des "diamants des zones de conflit" ou "diamants de sang", les diamants bruts qui sont utilisés par des mouvements rebelles pour financer des guerres contre des gouvernements légitimes.

Le PK a pour objectif le contrôle de la circulation des diamants bruts, ceci en vue d'engager la lutte contre les diamants servant à financer les rébellions.

Le Secrétariat Permanent du PK en tant qu'organe consultatif constitue le relai technique de l'organisation en Guinée. A ce titre il a pour mission :

- De conseiller le MMG sur les mesures à prendre dans le cadre de la production et la commercialisation des diamants en conformité avec les dispositions du Processus de Kimberley ;
- La mise en œuvre des décisions et recommandations issues des rencontres de l'organisation ;
- Le suivi et la traçabilité du circuit des diamants en rapport avec les structures locales (BNE, Brigade Anti-Fraude des Matières Précieuses, DNM, Division de l'exploitation artisanale) à travers le commerce national et mondial ;
- Le contrôle interne, en rapport avec la Brigade Anti-Fraude des Matières Précieuses (BAFMP) des diamants et de la mine en passant par les collecteurs, les comptoirs jusqu'aux formalités d'exportation sous la responsabilité du BNE ;
- De veiller à ce que l'origine des diamants bruts vendus dans les comptoirs puissent être identifiée ;
- D'effectuer des recoupements entre les chiffres des exportations et ceux de la production à chaque étape de la commercialisation ;
- De veiller à ce que la production des mines artisanales soit enregistrée régulièrement et communiquée à la fois au BNE et au Secrétariat Permanent du PK pour publication sur le site Internet du PK ;
- De développer en collaboration avec les pays limitrophes, un programme coordonné de lutte contre la contrebande des diamants.

Dans le cadre de l'atteinte de ces objectifs, un comité du PK a été créé en juin 2009, mais pour des raisons financières, ce Comité n'est pas encore opérationnel.

Le Secrétariat Permanent du PK s'assure auprès du BNE de la certification de tous les diamants d'origine guinéenne. Malgré ses ambitions et son importance, cette structure manque de moyens humains (avec une seule personne), de matériels et de financement pour réaliser toutes ses missions. Actuellement il est soutenu par le BNE.

8.2.2 Les capacités des collectivités locales

Le processus de décentralisation a connu un nouveau souffle avec l'adoption en 2006 du code des collectivités locales. La mise en œuvre de ce code devait permettre à la Guinée de franchir une nouvelle étape, en se donnant les moyens d'appliquer ce code et faire des collectivités locales de véritables acteurs du développement.

Le constat est que les collectivités locales n'ont ni les moyens, ni les capacités d'assumer leurs fonctions. Les principales difficultés auxquelles sont confrontées les collectivités locales sont liées : i) au manque de transfert de compétences et de ressources financières, ii) au manque de ressources humaines suffisantes en quantité et en qualité, iii) au fait que les organes délibérants ne sont pas fonctionnels, iv) au manque de bonne gouvernance locale et v) à l'influence pesante de l'administration locale.

Les communes urbaines et CRD des zones minières n'échappent pas à ces difficultés. Mieux elles sont considérées à tort ou à raison comme des collectivités plus riches que celles qui n'abritent pas de sociétés minières. Cela a eu pour conséquence, par exemple, que le PACV ne les a pas appuyées lors de ses deux phases. D'un autre côté, les conditions de vie des populations des zones minières sont assez précaires comparées aux cités des sociétés minières.

La plupart des collectivités locales des zones minières ont besoin d'être appuyées en vue de renforcer leurs capacités, notamment dans la formation des élus et le renforcement des capacités de mobilisation et de gestion des ressources de façon transparente.

8.2.3 Les capacités des organisations de la société civile

Les acteurs de la société civile impliqués dans la promotion de la bonne gouvernance se classent en deux catégories, à savoir les ONG internationales comme le CECI et les ONG locales. Il est à préciser que la plupart de ces ONG s'impliquent dans plusieurs domaines, comme l'éducation, la santé, le développement local et la gouvernance. Celles qui travaillent dans le domaine de la gouvernance du secteur minier et qui ont été rencontrées sur le terrain sont indiquées ci-après.

Le Centre d'Etudes et de Coopération Internationale (CECI)

C'est une ONG internationale qui est présente en Guinée depuis 1986. Dans le domaine de la gouvernance du secteur minier, le CECI dispose d'une expérience reconnue à travers un projet de développement communautaire en appuyant le Comité Préfectoral de Développement (CPD) de Siguiré dans la gestion des 0,4% du chiffre d'affaires, contribution au développement local versée par la SAG. Le second projet porte sur le développement communautaire des CRD de Kamsar, Kolaboui et Sangarédi.

Le Centre d'Appui au Développement (CAD)

Le CAD est une ONG nationale basée à Conakry et constituée par l'ancienne équipe de l'United States African Development Foundation (USADF). Il est chargé de la mise en œuvre et du suivi des projets USADF en Guinée. Le CAD a été retenu comme opérateur du PACV à Fria et récemment dans un projet de développement communautaire à Boké (Tanènè, Boulèrè et Sangarédi), ceci dans le cadre du partenariat Guinea Alumina Corporation (GAC) / USADF pour la promotion et le développement de PME/PMI dans la zone d'intervention de la GAC.

La Coalition Nationale « Publiez Ce Que Vous Payez » (PCQVP)

La coalition nationale PCQVP regroupe des ONG, des syndicats et autres associations. Les membres de la coalition PCQVP sont aussi membres de l'ITIE et reçoivent des appuis de leurs partenaires pour le suivi de la mise en œuvre de cette initiative. Elle a réalisé la diffusion du rapport de l'ITIE 2005 dans les zones minières à travers ses antennes locales à Fria, Kamsar, Sangarédi, Kindia, Kouroussa, Siguiré et Dinguiraye. Ces antennes n'ont pour le moment que le mérite d'exister : Elles ne sont pas opérationnelles, faute de moyens.

Guinée 44

Cette ONG nationale basée à Kindia depuis 1987 intervient dans le développement rural et l'appui à la jeunesse, la décentralisation, l'artisanat et la petite entreprise. Elle appuie aussi

la CRD de Mambia dans le renforcement des capacités, la redevabilité et la recherche de partenaires pour son développement. Guinée 44 développe des outils assez intéressants tels l'intercommunalité et la création d'un fonds préfectoral de développement.

9 La gestion des impacts environnementaux et sociaux

La réglementation environnementale et sociale

La protection de l'environnement ne doit plus se situer en marge, mais au cœur même de l'œuvre de développement dont l'efficacité et la durabilité sont fonction de l'importance accordée aux questions environnementales et sociales.

En République de Guinée, les exigences pour la protection de l'environnement sont définies dans cinq actes principaux :

- L'ordonnance N°045/PRG/SGG/87 modifiée par l'Ordonnance N°022/PRG/89 du 10 mars 1987,
- Le décret 199/PRG/SGG/89 du 18 novembre 1989 régissant la réalisation d'Etude d'Impact Environnemental,
- Le décret 200/PRG/SGG/89 du 18 novembre 1989 définissant le processus d'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement,
- Le décret 201/PRG/SGG/89 du 18 novembre 1989 traitant de la protection du milieu marin contre la pollution,
- L'arrêté N°990 du 15 mars 1990 qui réglemente le contenu, la méthodologie et la procédure de l'Etude des Impacts Environnementaux.

D'autres codes et leurs textes d'application sont en rapport avec la problématique de la protection de l'environnement. Ce sont le code minier, le code de l'eau, le code de la forêt, le code des collectivités et le code foncier et domanial.

La République de Guinée a ratifié les accords internationaux suivants en rapport à l'environnement :

- La Convention de Ramsar sur les zones humides (1971),
- La Convention concernant la Protection du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel (1972),
- La Convention des Nations Unies sur le droit de Mer (UNCLOS) (1982),
- La Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone (1985),
- Le Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (1987),
- La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et leur élimination (1989, accession de la Guinée en 1995),
- La Convention sur la Diversité Biologique (1992),
- La Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (UNCCD 1994).
- Le Protocole de Kyoto (1997),

A ce jour, la Guinée ne dispose pas de seuils de rejet dans l'environnement (exemples : émissions atmosphériques, effluents liquides) ou sur la qualité de l'environnement. Des représentants en charge des normes indiquent qu'elles sont en projet d'élaboration, mais aucun document préliminaire n'est disponible à ce jour.

La plupart des sociétés industrielles essayent de respecter les seuils admis sur le plan international. Elles font référence dans leurs Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) aux exigences réglementaires ou références internationales, notamment :

- Les politiques de sauvegarde sociales et environnementales de la Société Financière Internationale (SFI) : Les politiques opérationnelles (POS) de la SFI établissent les pa-

ramètres nécessaires à la réalisation des opérations et les directives opérationnelles (DOS) de la SFI regroupent à la fois des politiques, des procédures et des directives ;

- Les lignes directrices générales et sectorielles de la SFI pour l'industrie : Les lignes directrices couvrent les émissions atmosphériques, les effluents liquides, le bruit ambiant, la gestion des résidus miniers, l'érosion et les aspects de santé et sécurité au travail, alors que les directives sectorielles couvrent la prévention et le contrôle de la pollution, les charges de pollution à cibler, les technologies de traitement, les lignes directrice pour les émissions, le suivi, les rapports ainsi que les enjeux principaux des secteurs d'activité visés.

9.1 Cadre institutionnel

En 1997 un Plan National d'Actions Environnemental (PNAE) a été élaboré en vue de rédiger le code de l'environnement et ses textes d'application. Actuellement, une nouvelle politique environnementale est en cours d'élaboration dont le document devrait être bientôt validé pour aboutir à la rédaction d'un nouveau code environnemental. Mais ce processus n'a pas encore abouti.

Dans le cadre de leur mise en conformité avec les nouvelles dispositions, les sociétés minières en exploitation, qui n'avaient pas présenté préalablement d'EIES, devaient subir des audits environnementaux pour s'assurer du niveau de respect des principes fondamentaux en matière de gestion environnementale et élaborer des Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). A ce titre, des missions pluridisciplinaires ont été déjà mobilisées au niveau des entreprises CBG et SMD.

Un Fonds de Sauvegarde de l'Environnement (FSE) est mis en place pour des programmes de renforcement des capacités des ressources humaines et d'approfondissement de la réflexion sur les questions environnementales. Un appui est attendu par le MMG dans des domaines comme : i) la formation de spécialistes en évaluation des principales nuisances industrielles et énergétiques et la formation en ISO 14.000 et séries de tous les responsables de département du Ministère, ii) l'appui institutionnel aux structures en charge du contrôle pour leur permettre de réaliser correctement leurs missions et iii) la sensibilisation des populations des zones minières.

Malgré l'existence d'un arrêté conjoint des deux Ministres en charge des mines et de l'environnement harmonisant les procédures d'intervention des deux départements dans le suivi environnemental, il n'existe pas de vraie concertation entre les structures impliquées. La division concernée à la DNM n'est impliquée ni dans l'élaboration et l'évaluation des études d'impacts, ni dans les autres interventions du ministère en charge de l'environnement au niveau des sociétés minières, ce qui pose de sérieux problèmes.

9.2 Les Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES)

Depuis le décret D199/SGG/PRG/89 du 8 novembre 1989, une étude d'impact sur l'environnement est exigée pour l'obtention de l'autorisation de construction pour certains types d'installations et d'ouvrages industriels, agricoles ou commerciaux ainsi que pour l'octroi des titres miniers d'exploitation.

Les EIES, introduites dans la politique guinéenne de gestion environnementale des activités minières depuis la promulgation du code minier en vigueur en 1995, sont un outil majeur de la prévention de la dégradation de l'environnement minier et de développement durable des communautés locales et régionales. Elles ont pour but d'identifier, d'analyser et d'évaluer les impacts et des mesures de réduction, atténuation et de compensation. Elles déterminent comme résultats des travaux d'investissement spécifiques, des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), des Plans de Réhabilitation et de Fermeture (PRF) et des Plans de Relocalisation.

Ces études étaient élaborées d'abord comme un élément des études de faisabilité. Récemment elles s'élaborent en une phase préliminaire, se déroulant pendant les travaux de recherche et de prospection et anticipant sur les impacts de ces travaux. Une phase finale est réalisée avant le début des travaux de construction et validée par l'autorisation de construction délivrée par le Ministère en charge de l'environnement.

9.3 Suivi des effets du projet pendant et après sa réalisation

Le suivi a posteriori accompagne la réalisation du projet minier aussi bien dans la phase du chantier que lors de son exploitation et des opérations d'entretien. Il a pour objet : (i) de vérifier si les conditions énoncées dans les textes autorisant ou approuvant l'activité sont bien respectées et si les mesures réductrices sont efficaces, (ii) d'examiner tout impact dans un souci de bonne gestion et pour dissiper les incertitudes et (iii) de vérifier l'exactitude des prévisions antérieures faites dans le cadre de l'étude d'impact, ceci afin de tirer des leçons pour les activités du même type entreprises à l'avenir.

Au-delà de ces objectifs techniques, le suivi a posteriori doit permettre au maître d'ouvrage d'asseoir sa crédibilité en tenant ses engagements relatifs à la protection de l'environnement.

Le champ d'application de ce suivi peut aller d'un simple suivi des composantes de petite et moyenne importance, jusqu'aux bilans plus complets couvrant le moyen terme pour des composantes plus importantes et/ou impliquant des enjeux environnementaux majeurs.

Dans la pratique en Guinée, une cellule interne à l'entreprise, d'importance variable jusqu'au rang de Département, est chargée de la mise œuvre et du suivi du PGES. Un comité qui implique des partenaires extérieurs (administration publique, collectivités locales et société civile) est suggéré pour le suivi et l'évaluation permanente du PGES et pour l'évaluation des impacts d'accidents écologiques éventuels. Ce comité peut solliciter l'appui de laboratoires et d'institutions scientifiques, publics ou privés. Les conséquences à long terme d'un projet peuvent être suivies dans le cadre d'un observatoire de l'environnement.

9.4 Le développement durable induit par les activités minières

L'introduction et l'appropriation par le secteur minier national de la problématique du développement durable induite par les activités minières ont été effectuées à l'occasion de deux événements en République de Guinée.

9.4.1 Le Forum International du Secteur Minier (Bel Air, 10/2004)

Un des thèmes qui ont le plus retenu l'attention des participants à ce Forum et qui a connu une contribution internationale importante portait sur l'environnement et le développement durable. La communication introductive du thème présentée par un spécialiste de la Banque Mondiale, Mr. Didier FOHLEN, était intitulée : « Des enclaves minières au développement durable entre les mines et les communautés dans le respect de l'environnement ».

« Trouver un terrain d'entente et des intérêts partagés en établissant, entre le Gouvernement, les Opérateurs Miniers, les communautés et la Société Civile, un partenariat constructif et transparent, qui facilite : i) la gestion des risques pour les Actionnaires et le Gouvernement, ii) la licence sociale pour opérer des activités minières, iv) un développement durable pour le pays et ses communautés, et v) la protection de l'environnement et des équilibres écologiques ; telle est la problématique du développement économique durable induit par les activités minières » (dixit Didier FOHLEN).

9.4.2 Le séminaire « Mines et Développement Durable » (Conakry, 10/2005)

Au cours de ce séminaire qui a mobilisé une opinion nationale de plus en plus sensibilisée à la problématique, ont été abordés les thèmes de la bonne gouvernance, du développement des infrastructures, du développement durable et de la préservation de l'environnement.

Les participants, notamment les responsables en charge des mines et du développement durable, ont pu retenir pour le partenariat indiqué plus haut les implications suivantes :

- Les préoccupations des communautés : i) la préservation des terres pour l'agriculture et le bétail, ii) le dédommagement équitable en cas de déplacement forcé, iii) la protection de la communauté, de la famille et des biens, iv) la sauvegarde des sites sacrés et des traditions ancestrales et v) le fait d'éviter les poussières, la pollution et de préserver l'eau ;
- Le rôle des autorités et de l'administration : i) exiger un rapport d'Evaluation d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) sérieuse, ii) donner une autorisation motivée avec des conditions basées sur un plan d'action précis, iii) garantir la consultation des populations affectées par le projet et la diffusion d'une information exacte, iv) protéger la santé publique, la sécurité des biens et personnes, la biodiversité et les équilibres naturels et v) promouvoir un développement durable dans tout le pays avec des investissements judicieux ;
- Les obligations des opérateurs miniers : i) mener une analyse sociale et environnementale sérieuse afin de garantir une évaluation complète des impacts et des mesures compensatoires, ii) consulter toutes les parties prenantes impliquées, en particulier les populations affectées par le projet, iii) agir prioritairement pour le développement communautaire, la santé publique, la sécurité et le respect de l'environnement et iv) développer un système de gestion environnementale pour suivre la performance de l'opération minière.

C'est la recherche de cet équilibre entre les droits, rôles et obligations de chacune des parties qu'il est possible d'entretenir un environnement favorable au développement des zones minières.

C'est aussi dans ce cadre que les recommandations suivantes ont été faites :

Aux communautés

- Utilisation rationnelle des retombées minières pour réduire sa dépendance aux mines ;
- Investissement dans des secteurs et activités qui survivront à la mine ;
- Partenariat avec les sociétés pour résoudre les questions brûlantes.

A l'Etat

- Utiliser les dons pour renforcer les capacités de l'Etat à gérer un secteur minier moderne et bénéfique pour tous les acteurs ;
- Dans la mesure du possible adopter une approche intégrale pour un développement économique des infrastructures pour les futurs projets.

Aux entreprises minières

- Adopter une approche commune dans le pays pour les fonds destinés aux communautés locales ;
- Faire des efforts pour améliorer la part du revenu total restant dans l'économie nationale à travers les services et produits acquis localement ;
- Aider les autorités à renforcer la bonne gouvernance dans le secteur ;
- Appliquer la loi et, lorsqu'il le faut, une approche consensuelle pour la résolution des réclamations sur les titres miniers ;
- Accompagner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ITIE dans les actes posés quotidiennement dans la gestion du secteur.

Au cours du même séminaire, les principales sociétés minières ont présenté leurs stratégies de mise en œuvre de l'initiative minière mondiale (Global Mining Initiative, GMI), un programme mis en place par l'industrie minière et des métaux pour développer des modèles de

développement durable afin d'améliorer la performance sociale et environnementale de ces secteurs.

9.5 Etat des lieux

De 2004 à 2010, le Ministère de l'Environnement, des Eaux, des Forêts et du Développement Durable (MEEFDD) a enregistré plusieurs Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) dans les principaux domaines du développement.

Dans le domaine minier, sept EIES ont été réalisées, d'une part, par des sociétés en phase d'exploitation pour leurs programmes d'extension de leurs installations et, d'autre part, par des sociétés en phase de projet comme éléments des études de faisabilité. Ce sont :

- EIES des installations portuaire en projet GAC / Kamsar (2004),
- EIES de la Raffinerie d'Alumine de GAC / Sangarédi (2005),
- EIES du projet d'extension de l'usine de Friguia (2007),
- EIE du projet d'extension de la mine d'or de SEMAFO / Kiniéro (2008),
- EIES provisoire du projet d'exploitation alluvionnaire le diamant à Kouankan Macenta (2008),
- EIES du projet d'exploitation diamant Ressource Mandala Macenta
- EIES du projet de production d'Alumine de la CDM / Chine dans la région de Boké-Téli-mélé (2010).

Les coûts de ces EIES se situent autour de 100.000 USD pour les plus simples et varient entre 500.000 et 1.000.000 USD pour les plus complètes. Les valeurs ajoutées, en termes de surcoût d'investissement, des mesures d'atténuation, de compensation, de relocalisation et de programmes de développement durable peuvent se chiffrer en dizaines de millions d'USD. Les coûts annuels des Plans de Gestion Environnementale et Sociale accroître ces valeurs ajoutées immobilisées.

Compte tenu des expériences d'autres pays et des impacts générés par les sociétés en phase de recherche et d'exploration, le MEEFDD a pris un arrêté en 2008 obligeant ces sociétés à faire une EIES des travaux de recherche et d'exploitation.

De nos jours, trois sociétés en prospection du minerai de fer ont fait des EIES en application de cet arrêté. Il s'agit de Bellzone, BSGR et SMFG.

Durant la période de 2004 à 2010, l'environnement des sociétés minières a enregistré plusieurs dommages. Les plus importants ayant fait l'objet d'intervention du MEEFDD et d'application de la réglementation sont :

- La pollution des eaux dans le périmètre minier de SEMAFO à Kiniéro (préfecture de Kouroussa) en 2007, par suite de fuites sur la retenue des eaux du traitement de l'or ;
- La pollution des cours d'eau des villages dans le périmètre de recherche et d'exploration de la société BSGR à Kérouané suite aux activités de la société ;
- La pollution des eaux par suite d'une fuite au bassin de rétention de la boue rouge de l'usine de Friguia (Rusal) en 2008 ;
- La pollution de la mangrove suite au déversement accidentel de mazout par la CBG à Kamsar / Boké en 2009.

Ces cas de pollution ont été traités dans le respect strict des exigences du Gouvernement guinéen, et des comités techniques de suivi des réparations ont été mis en place.

Par ailleurs, à la demande du Ministre en charge de l'environnement en 2008, les sociétés en exploitation CBG, Rio Tinto Simfer, SAG et SMD, ont procédé à l'élaboration ou à la revue de leurs Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

Ainsi, on peut noter depuis la mise en place d'un département en charge de l'environnement une certaine amélioration de la supervision environnementale et sociale des activités des sociétés minières en Guinée.

10 Les interventions pertinentes des partenaires techniques et financiers (PTF)

Les interventions des PTF dans le secteur minier et particulièrement dans le domaine de la gouvernance du secteur minier ont été recensées dans le cadre de l'appui institutionnel et notamment la mise en œuvre des deux initiatives ITIE et PK ainsi que dans le développement communautaire.

10.1 Interventions dans l'appui institutionnel et la mise en œuvre de l'ITIE

10.1.1 Banque Mondiale

En 2006, la Banque Mondiale a appuyé le Gouvernement guinéen dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée. Elle a utilisé deux dons (IDF et FIAS) pour réaliser les actions suivantes : i) évaluation du régime fiscal dans le code minier, par rapport à ce qui existe dans les autres pays, ii) l'appui à l'élaboration du nouveau contrat minier type, iii) des provisions sur le transfert des prix, iv) la relecture et la révision du code minier et v) la formation des membres du Comité de Revue Interministériel et de Négociation des Conventions.

En 2007/2008, la Banque Mondiale a initié un projet de renforcement des capacités institutionnelles du MMG avec un don espagnol. Ce projet a été annulé après le coup d'Etat du 23 décembre 2008.

Dans le secteur minier, la coopération avec la Banque Mondiale est très active dans le cadre de l'harmonisation des politiques fiscales au niveau des organisations régionales MRU et CEDEAO. C'est dans ce cadre qu'elle a appuyé l'analyse stratégique du secteur minier Ouest Africain plus connu sous l'appellation West African Mineral Sector Strategic Assessment (WAMSA) et l'organisation d'un atelier sous-régional sur l'utilisation en commun des infrastructures dans l'espace de la MRU.

Elle compte appuyer l'élaboration d'un projet de Code Minier Ouest Africain à proposer aux Etats membres de la CEDEAO. Elle projette aussi d'appuyer, avec d'autres bailleurs de fonds, le lancement d'un projet régional de gouvernance du secteur minier.

10.1.2 Agence Française de Développement (AFD)

L'AFD intervient dans trois axes au niveau du secteur minier. Le **premier axe** est constitué par la mise en place à partir de 2008 une assistance technique qui cible le renforcement des capacités institutionnelles du MMG dans le domaine des politiques publiques. Les domaines d'intervention sont très larges et couvrent, entre autres, les activités suivantes :

- L'appui technique au Programme de Promotion d'Investissement pour une meilleure cohérence avec les stratégies nationales et sectorielles ;
- L'appui à la recherche de financements auprès de tous les bailleurs de fonds de la coopération multilatérale et bilatérale ;
- Faire office de Conseiller du Ministre sur les questions stratégiques, juridiques et la participation de l'Etat aux projets miniers ;
- L'appui au Secrétariat de l'ITIE dans la révision du code minier, l'élargissement du débat à la Chambre des Mines de Guinée et la validation par un cabinet international ;
- L'appui à la consultation restreinte entre le MMG et la Banque Mondiale ;
- L'appui à l'audit de la base de données du CPDM.

Le **deuxième axe** d'intervention se situe dans le domaine du développement local. Il a consisté, dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) entre l'Etat, Alcan / Rio Tinto et l'AFD

à l'initiation d'un projet de développement local au niveau de trois CRD de la préfecture de Boké, à savoir Kamsar, Kolaboui et Sangarédi, en mettant en œuvre un mécanisme de politique publique se basant sur l'approche de développement communautaire du PACV.

Le **troisième axe** de son intervention porte sur le secteur de la formation professionnelle. Elle se décompose en deux étapes :

- Fin 2008, l'AFD a appuyé la réalisation d'une étude de faisabilité pour la redynamisation des Centres de formation professionnelle (CFP) qui se situent dans les zones minières en ciblant une dizaine de corps de métiers en partenariat avec les sociétés minières ;
- En 2010, il a été admis le principe de reformulation des CFP. Il convient de signaler qu'il est important pour la coopération française que cette réforme puisse se faire en partenariat avec les miniers qui vont absorber les étudiants qui seront formés. Pour le moment, il existe un comité de pilotage de ce processus et la Coopération Française compte y jouer un rôle majeur.

10.1.3 Coopération internationale allemande

Les appuis de la coopération allemande se limitent largement aux appuis à l'ITIE en Guinée. Il s'agit de :

- La participation du Secrétaire Exécutif Adjoint de l'ITIEG à la conférence sur « Taxing Natural Resources : New Challenges and Perspectives » à Washington (USA) entre le 25 et le 27 septembre 2008 ;
- La participation de deux cadres du Comité de Pilotage de l'ITEIG au séminaire « Consolider l'ITIE - vers la Validation », à Berlin du 6 au 8 mai 2009 ;
- L'appui technique à l'organisation d'un atelier préparatoire pour la consolidation de la validation du processus en Guinée, du 24 au 26 juin 2009 ;
- La facilitation du dialogue avec le Secrétariat International de l'ITIE à Oslo ;
- L'appui conseil au Secrétariat Exécutif de l'ITIE dans la mise en œuvre du plan d'action de l'ITIE ;
- L'élaboration d'un dépliant d'informations et le développement d'un site Web (www.itie-guinee.org) sur les interventions de l'ITIE en Guinée,
- La formation de 25 experts guinéens en matière d'évaluation des impacts des politiques et des programmes, avec focus sur la gouvernance du secteur minier (février 2011).

10.1.4 Banque Africaine de Développement (BAD)

La BAD compte appuyer le MMG dans les domaines suivants :

- La réalisation d'études diagnostiques et l'appui à la mise en place des textes juridiques et des documents de stratégie (audit institutionnel du MMG, étude de l'impact du MEF, étude sur l'harmonisation des approches du développement local dans les zones minières, l'élaboration du code pétrolier et des textes d'application et la Lettre de Politique Minière) ;
- Le renforcement des capacités (dotation des moyens matériels et formation ciblée en faveur des cadres du MMG) ;
- L'appui à l'ITIEG pour la réalisation des audits en 2007, 2008 et 2009, prévus au titre de l'adhésion à cette initiative et la vulgarisation des résultats des audits.

Les résultats attendus de ces différentes actions sont :

- L'augmentation de la contribution du secteur minier au PIB de 14,7% en 2009 à 20% en 2013 ;
- L'augmentation de la contribution du secteur aux recettes de l'Etat de 20,4% en 2009 à 25% en 2013 ;

- La levée de la suspension de la Guinée à l'ITIE avant juin 2011 ;
- La validation de la Guinée à l'ITIE avant décembre 2011.

10.2 Interventions dans la mise en œuvre du PK

L'USAID a été le seul bailleur de fonds qui a appuyé entre 2007 et 2008 la mise en œuvre du PK en Guinée, ceci à travers le programme pilote « Droits de Propriété et le Développement du Diamant Artisanal » (DPDDA). Ce programme a été exécuté par une ONG américaine appelée « Associates in Rural Development » (ARD). Le programme a été suspendu après le coup d'Etat de décembre 2008.

L'approche de ce programme reposait sur le postulat suivant : « *Une sécurisation accrue de la tenure foncière et des droits de propriété des communautés et groupes d'exploitants miniers (liée au contexte des structures locales), combinée avec des données améliorées sur la production, est d'une importance majeure pour conduire les diamants artisanaux dans le Processus de Kimberley et pour améliorer les possibilités de ressources durables pour les populations locales* ».

C'est dans ce cadre que la mission du DPDDA a consisté à :

- Articuler de manière claire les droits fonciers et plus particulièrement les relations entre les droits statutaires et les droits coutumiers sur les terres des zones minières ;
- Définir les droits de propriété ;
- Développer une méthodologie simple et économique de collecte des données qui fonctionne en parallèle avec les efforts de sécurisation des droits ;
- Renforcer les administrations régionales en charge de la gestion foncière et les systèmes d'immatriculation des droits ;
- Développer des mesures d'application pour la protection de la tenure foncière et des droits de propriété ;
- Développer des mécanismes de règlement des conflits ;
- Créer plus de motivations pour transformer les esprits afin de guider les diamants provenant de l'exploitation informelle dans le processus du PK.

Le programme n'a fonctionné en Guinée que durant une période de 18 mois.

10.3 Les interventions dans le développement communautaire

Les interventions dans le développement communautaire les plus importants ont été réalisées par le PNUD / FENU en partenariat avec la SEMAFO dans la préfecture de Kouroussa, avec Rio Tinto dans la préfecture de Beyla, dans le Projet de Renforcement des Capacités des CRD de Boké (PRCB), et les actions du Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéenne (PROJEG).

10.3.1 Programme de Développement Local en Guinée (PDLG 2)

Le PDLG 2 vise dans la période 2008-2012 à accompagner la décentralisation et la participation des citoyens à la gestion locale pour une réduction accélérée de la pauvreté en Guinée. En termes d'objectif immédiat, le PDLG 2 contribue à l'instauration d'une gouvernance locale saine et durable et à l'approfondissement de la décentralisation au niveau local.

Dans ce cadre, le PNUD et le FENU interviennent au niveau de la préfecture de Kouroussa en partenariat avec la SEMAFO sur la base de la gestion de la contribution au développement local. Il s'agit de la mise en place dans chacune des collectivités locales d'un mécanisme financier (Fonds d'Investissement Local) qui est géré par le Conseil Communautaire. Ce dispositif reçoit une partie des rentes provenant des sociétés minières, les impôts et taxes et la contribution du FENU. Les membres des Conseils Communautaires sont aussi

formés dans les domaines de la planification participative, la passation des marchés et la gestion des chantiers d'infrastructures. Les autres actions appuyées par le PDLG 2 sont :

- La planification locale participative ;
- Le renforcement des capacités des acteurs locaux ;
- Le développement de l'économie locale ;
- L'appui à la consolidation de la décentralisation.

10.3.2 Projet de Renforcement des Capacités des CRD de Boké (PRCB)

Ce projet a été initié par la société Rio Tinto Alcan (RTA) à partir du constat de non prise en compte des Communautés rurales de développement (CRD) de Kamsar, de Sangarédi et de Kolaboui (qui risquent d'être directement touchées par leurs activités) par les différents programmes nationaux de développement notamment du Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV). Afin de remédier à cette situation, cette société a organisé au mois de juillet 2006 une réunion regroupant les principaux intervenants dans le renforcement des capacités des Collectivités locales. Cette réunion a abouti à l'idée d'un projet de renforcement des capacités de ces trois CRD dont une partie du financement est prise en charge par la RTA.

Etant un des principaux partenaires au développement de la Guinée et un des bailleurs de fonds du PACV, l'AFD a été approchée et a souhaité participer à cette expérience nouvelle en qualité de co-bailleur.

Les parties prenantes ont alors proposé que le projet intègre la démarche du PACV. Ainsi, le PACV a été approché et a accepté de participer dans la mise en œuvre du projet. Dès son avènement, le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MDDL) a entériné l'idée du projet au nom du Gouvernement.

C'est dans ce contexte que cette nouvelle expérience de Partenariat Public Privé (PPP) a été approuvée par toutes les parties prenantes. Celles-ci ont convenu que le projet se déroule en deux phases comme suit :

- Une première phase dite de planification d'une durée de huit mois et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le PACV et l'exécution par le CECI a été déjà exécutée ;
- La deuxième phase qui consiste à accompagner les collectivités locales dans la maîtrise d'ouvrage sur une période de 26 mois.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le CECI. Ce projet a été prévu pour une période de trois ans à savoir de 2008 à 2010.

10.3.3 Projet de développement communautaire de Rio Tinto Simfer dans la préfecture de Beyla

Dans le but de contrecarrer les impacts négatifs de l'extraction du minerai dans sa zone d'intervention, Rio Tinto a lancé en novembre 2008 un programme de développement communautaire. Ce programme utilise comme support un comité local composé des représentants de la CRD de Nionsomorodou, des organisations de la société civile et des représentants de Rio Tinto. Ce comité qui est appuyé par un Bureau d'Entraide pour le Développement (BED) qui assure :

- Des projets devant être réalisés dans les 19 villages de la sous-préfecture de Nionsomorodou, dans la préfecture de Beyla, à proximité du site d'exploitation de Rio Tinto ;
- L'appui aux comités de gestion des infrastructures ;
- La réflexion sur la gestion des impôts locaux et taxes qui seront injectés dans le développement local ;

- La promotion du développement des activités agropastorales au niveau des 19 villages concernés.

Ce projet pourrait connaître d'autres développements lors de la phase exploitation.

10.4 Les autres interventions

Dans le domaine de la gouvernance du secteur minier, il existe un autre projet qui s'appuie essentiellement sur les organisations de la société civile. Il s'agit d'un projet de renforcement des capacités des organisations de la société civile et de la jeunesse guinéenne pour répondre aux défis liés à la mauvaise gestion des revenus de l'exploitation minière la corruption généralisée et un Etat en déliquescence. Le programme est appuyé par AFD, l'ONG Aide et Action et le Service de Coopération et de l'Action Culturel (SCAC) de l'Ambassade de France en Guinée. L'approche est essentiellement axée sur le rapprochement entre les ONG françaises et guinéennes. C'est dans ce cadre qu'il a financé dans les sites miniers les actions suivantes liées au domaine de gouvernance du secteur minier :

- Appui à la mise en place des mécanismes de prévention et de gestion des conflits dans les zones d'exploitation minière en Haute Guinée (à Kouroussa en partenariat avec trois ONG locales : GAAP, AJVDM et GED) ;
- Sensibilisation sur une réduction des conflits fonciers et domaniaux dans la préfecture de Siguiri (à Siguiri en partenariat avec trois ONG locales : HERE-Guinée, ATRAC-SIG et ADM) ;
- Projet d'Amélioration de l'environnement minier (à N'Zérékoré en partenariat avec trois ONG locales : Pacem in Terris, AGUIDE, PRIDE Formation) ;
- Projet d'appui à la vulgarisation du code minier guinéen pour un renforcement des capacités des collectivités locales et des organisations communautaires de base (à Boké en partenariat avec trois ONG locales : CEGUIFED, 2A2D et SFPR/G ;
- Projet de Plaidoyer pour la gestion transparente des redevances minières dans la préfecture (à Fria en partenariat avec trois ONG locales : ARSYF Guinée, CEGUIFED et CO-PROC/REV-GUI ;
- Les redevances minières et le développement des collectivités locales (à Téliélé en partenariat avec les CRD de Missira, Daramagnaki et Koba et trois ONG locales : ADS, VOREG, APEACV).

10.5 Pistes de collaboration avec les PTF

Dans le cadre d'une éventuelle collaboration entre les différentes structures publiques et privées impliquées dans la gouvernance du secteur minier en Guinée, il paraît important de noter que les projets et programmes du passé ont été planifiés et mis en œuvre sur la base d'un contexte qui a eu tendance à évoluer dans le temps, ceci en visant des objectifs et des résultats selon des approches méthodologiques qui ne sont pas toujours bien harmonisées. Néanmoins, l'analyse de la gouvernance du secteur minier en Guinée a fait apparaître plusieurs défis autour desquels les PTF peuvent construire leurs interventions en Guinée. Sur cette base, plusieurs options ont été identifiées et présentées en termes d'objectifs, de résultats attendus, de principales activités et d'acteurs impliqués (partenaires guinéens, PTF, autres), avec comme orientation les principaux défis voire problèmes auxquels ces interventions doivent faire face (voir annexe 3).

11 Les grands défis de la bonne gouvernance du secteur minier en Guinée

A la suite de l'analyse réalisée ici et après l'élaboration de la matrice d'identification des contraintes (voir annexe 1), les grands défis de la gouvernance du secteur minier se résument en quatre grandes préoccupations :

- La faible prise en compte des intérêts de l'Etat dans les procédures d'accès et de gestion des titres miniers,

- Les faiblesses dans le recouvrement, la gestion et l'allocation des recettes minières,
- L'inexistence d'une politique de développement communautaire durable des zones minières et
- Le faible niveau de concertation entre les acteurs et en matière de gestion des conflits.

La nature de chaque grand défi sera précisée dans les sections qui suivent.

11.1 Faible prise en compte des intérêts de l'Etat dans les procédures d'accès et de gestion des titres miniers

En matière d'attribution des titres miniers, il existe des acquis notoires. Le code minier et le code pétrolier ont été élaborés durant la décennie 90 et mis en harmonie avec le Code des Investissements. Ils définissent le cadre général et certains principes en matière d'attribution des permis miniers et pétroliers. Il faut aussi relater l'existence de procédures d'octroi pour les ressources minières et pour le pétrole qui viennent compléter les dispositions des deux codes, d'un guichet unique au niveau du CPDM en vue de faciliter les procédures d'octroi pour les investisseurs dans le secteur minier et d'une nouvelle convention minière type proche aux standards internationaux.

Malgré ces acquis il existe un certain nombre de contraintes qui ne favorisent pas toujours la prise en compte des intérêts de l'Etat. Les plus importantes sont :

- La caducité des deux codes qui ne correspondent plus aux normes et standards internationaux,¹¹
- La non institutionnalisation des commissions de négociation des conventions minières pétrolières, rendant peu efficaces toutes les actions de renforcement des capacités initiées par les PTF et dont la résultante est la faible capacité des membres en matière de négociation,
- Le non respect des procédures d'attribution par l'interférence des autorités politiques à un haut niveau,
- La méconnaissance du potentiel minier et pétrolier qui rend faible la capacité des négociateurs à défendre les intérêts nationaux, malgré l'importance des travaux de recherches effectuées par les sociétés minières.

Dans le domaine de la gestion et du suivi des titres, il est important de relater l'existence d'un cadre minier, de procédures et d'une structure chargée du suivi et du contrôle minier au niveau de la DNM. Ces acquis ne permettent pas d'assurer de façon efficace la gestion et le suivi des titres miniers à cause des contraintes qui sont identifiées dans le domaine. Les plus saillantes sont :

- L'insuffisance d'un personnel qualifié et motivé et la faible capacité des ressources humaines pour la gestion du Cadastre Minier et du Système d'Informations Géologiques et Minières (SIGM), qui constitue une base de données indispensable dans ce domaine,
- La vétusté et l'insuffisance des équipements informatiques pour une gestion efficace du SIGM,
- La faible performance de la gestion du SIGM liée à son statut actuel en tant que division du Centre de Promotion du Développement Minier (CPDM),
- La faible capacité des ressources humaines et le manque d'équipements de la Direction Nationale des Mines (DNM) et de ses démembrements pour un meilleur suivi et contrôle des opérations minières,
- Le faible niveau de concertation entre le MMG et les autres structures de l'administration publique impliquées dans le suivi et le contrôle des opérations minières (notamment de la Direction Nationale des Impôts et la Direction Nationale de l'Environnement).

¹¹ Actuellement les deux codes sont en révision, il existe de nouveaux projets sur lesquels doivent se pencher des experts avec l'appui financier de l'AFD (activité encours) et de la BAD.

Par conséquent, il ne peut y avoir une bonne politique minière capable de promouvoir les intérêts nationaux et ceux des communautés des zones d'extraction sans des textes juridiques (codes et textes d'application) qui constituent les références lors des négociations entre l'Etat et les autres acteurs miniers. C'est cette vision qui n'existe plus en Guinée. Les négociations des conventions avec les sociétés minières et pétrolières qui se sont déroulées ces dernières années ont été souvent réalisées en dehors du cadre du secteur des mines. C'est ce qui explique le plus souvent que le blocage de certaines négociations d'entre elles à l'Assemblée Nationale. Ces pratiques expliquent ainsi en partie les contreperformances de l'Etat en matière de mobilisation des ressources fiscales par rapport au potentiel du secteur.

Il a été constaté que les membres des commissions en charge de l'attribution des conventions minières et pétrolières ne disposent pas des connaissances requises et des éléments nécessaires (potentiel dont dispose l'Etat dans les zones ciblées) et des techniques pour identifier les risques afin de mieux défendre les intérêts nationaux, Il est important de signaler que ces commissions n'ont aucune base légale. Ceux sont des commissions ad hoc qui sont créées bien que les grandes structures de l'administration publique censées représenter les intérêts stratégiques de l'Etat sont bien connues. Cette situation pose des problèmes aux PTF qui souhaitent renforcer les capacités des membres de ces commissions. Un autre fait non moins important, c'est le fait que les commissions sont souvent court-circuitées par des décisions politiques. Ces pratiques ont été courantes durant ces dernières années et les conséquences posent actuellement de sérieux problèmes à l'Etat.

La Guinée dispose effectivement d'une structure en charge du suivi et de la gestion des titres. Il s'agit du CPDM qui dispose d'un outil assez efficace, le SIGM qui, si elle était bien exploitée, pourrait fournir des informations sur tous les titres. La première contrainte découle du fait que les données géologiques fournies par les sociétés minières qui sont à l'étape de la recherche ne sont pas capitalisées par la DNG. Alors que si cela était fait, ces données pourraient permettre la mise à jour de la base de données du SIGM dont les informations sont obsolètes.

Le statut actuel du Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM) qui, en tant que direction nationale, ne dispose d'aucune autonomie administrative ou financière pour se positionner comme un prestataire afin d'optimiser le SIGM en vendant des informations géologiques, qui sont recherchées par tous les acteurs miniers ne favorise pas un suivi efficace et une amélioration de la gestion des titres.

Enfin, le suivi et le contrôle des opérations minières posent aussi de sérieux problèmes. La DNM qui assume ces missions ne dispose d'aucun moyen : ni matériels informatiques, ni véhicules pour assurer la mobilité des agents. Les structures déconcentrées sont aussi complètement démunies et souvent elles sont prises en charge par les sociétés minières. La faible importance que le MMG confère à cette direction fait qu'elle n'arrive pas à coordonner les missions de suivi et de contrôle des autres directions nationales telles que la Direction Nationale des Impôts et la Direction Nationale de l'Environnement.

11.2 Faiblesses dans le recouvrement, la gestion et l'allocation des recettes minières

Le recouvrement des taxes et redevances minières se sont fortement amélioré avec la simplification de la fiscalité minière (voire le regroupement de plusieurs impôts et taxes), l'unicité de caisse en ce qui concerne les impôts, taxes et redevances payés à l'Etat, et l'adhésion de la Guinée à l'ITIE et au PK. Mais, il est nécessaire de relater que le potentiel fiscal du secteur minier au profit de l'Etat et des communautés locales est très important mais faiblement exploité. Cette situation résulte de :

- L'inexistence d'un comité technique pour l'analyse des coûts de production en vue de contrecarrer les transferts de prix pratiqués par certaines industries minières,

- La faible capacité des personnes ressources des structures de l'administration chargées du contrôle fiscal des sociétés minières,
- La non-conformité des systèmes comptables utilisés par les entreprises minières avec le plan comptable de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires (OHADA),
- L'absence d'une réelle volonté de l'Etat à soutenir les deux initiatives par l'affectation d'allocations budgétaires aux deux secrétariats (ITIE et PK),
- Les faibles moyens dont dispose l'encadrement de l'exploitation artisanale du diamant.

Dans le domaine de la collecte et la gestion des ressources minières, les ministères chargés des mines et des finances ont produit des arrêtés conjoints pour répartir certains droits et redevances entre le Budget National de Développement, le Fonds Minier et les collectivités territoriales. Dans les zones minières, un certain nombre d'acquis méritent d'être mentionnés. Il s'agit de :

- L'existence d'un potentiel assez important de mobilisation de ressources minières pour financer le développement communautaire,
- L'existence d'un code des collectivités locales qui définit le cadre réglementaire pour la gestion des ressources,
- La mise en place des receveurs communautaires qui concourent à une meilleure sécurisation des ressources communales.

Au niveau des sociétés minières, il existe aussi un fort engagement à contribuer au financement du développement communautaire.

Les mécanismes de gestion au niveau local et l'allocation des ressources minières sont loin d'être efficaces. Les principales contraintes qui concourent à cette situation sont :

- La non application de l'article 142 du code minier,
- L'incohérence entre l'article 142 du code minier et les arrêtés conjoints d'application (N° A/2007/0033/MEDE-MMG/SGG du 29 janvier 2007 et N°3 765/MEF/MMG/SGG en date du 10 octobre 2008,
- L'absence de coordination entre la DNPIP (Plan) et la DNIP et la DNB dans l'allocation des ressources aux secteurs prioritaires dans le cadre de la mise en œuvre de la SRP,
- La méconnaissance des textes par les élus et la faible capacité de ces derniers en management et gestion des collectivités locales,
- La confusion dans l'enrôlement et la liquidation des impôts et taxes notamment ceux partagés au niveau des collectivités locales.

Dans le domaine de la promotion de la bonne gouvernance au niveau national et local, il faut signaler comme acquis importants :

- L'engagement des ONG internationales auprès de la Coalition nationale PCQVP pour accompagner l'ITIEG et
- L'existence d'ONG nationales et internationales dynamiques dans le même domaine ainsi que des projets qui accompagnent les OSC.

Cependant, deux contraintes majeures limitent ces acquis. Il s'agit de :

- La faible capacité des ONG nationales à assurer les actions de promotion de la gouvernance du secteur minier et
- Le faible niveau des interventions des PTF dans la promotion de la gouvernance dans les zones minières.

Ces contraintes ont des effets négatifs sur la capacité de l'Etat à mobiliser le potentiel fiscal du secteur. Actuellement les manques à gagner ne sont pas évalués, mais selon des

sources concordantes, ils sont de l'ordre de plus de 400 millions USD. En plus des contraintes identifiées ci-dessus (par exemple l'opacité de la conclusion des conventions) et du fait de la faible capacité des structures de l'Etat en charge du contrôle et du suivi des opérations minières, certaines sociétés se sont livrées à des pratiques de falsification de leurs comptabilités qui ne sont pas toujours conformes aux normes OHADA et à des transferts de prix. Cette pratique est très fréquente dans la filière bauxitique. Malheureusement, l'Etat ne dispose pas des compétences pour analyser de façon approfondie la comptabilité analytique des sociétés afin de déterminer les coûts et les prix de revient des produits.

Dans le domaine de la promotion de la transparence dans le secteur minier, la Guinée est parmi les premiers pays qui ont adhéré à l'ITIE et au PK. En dehors de la mise en place des cadres institutionnels et la fourniture de bureaux, l'Etat n'a jamais dégagé des moyens budgétaires pour soutenir la mise en œuvre des plans d'action initiés par les secrétariats de ces deux initiatives. Le point focal du PK est complètement démuné. Le seul projet qui l'a appuyé, le DPDDA, a été suspendu depuis le coup d'Etat du 23 décembre 2009. Actuellement, il s'accroche au BNE qui lui apporte un appui ponctuel. Quant à l'ITIEG, elle a été soutenue par les bailleurs de fonds, mais la situation politique du pays a amené les PTF à suspendre leur coopération. C'est ce qui amené les responsables à demander la suspension volontaire pour un délai d'un an. Par conséquent, la volonté de l'Etat dans ce domaine reste faible.

Au niveau local, c'est la même situation pour les collectivités locales. Le niveau de l'évasion fiscale au niveau des collectivités locales est assez impressionnant. Il est généralement l'œuvre des structures déconcentrées de l'administration publique, voire les directions préfectorales des impôts et des mines et carrières. Toujours dans ces collectivités, les rares ressources collectées sont mal gérées ou ne sont pas utilisées de façon efficiente au profit des communautés les plus pauvres.

11.3 Inexistence d'une politique de développement communautaire durable des zones minières

Le PNUD avait appuyé au début des années 90 le Gouvernement guinéen dans l'élaboration de plans d'aménagement et de développement régionaux. Ces outils avaient produit pour les zones minières, des plans de développement qui intégraient l'activité minière et ses effets. Un autre fait non moins important, c'est qu'actuellement les problématiques sociales liées au développement des zones d'extraction sont prises en charge dans les nouveaux projets miniers. Il existe une volonté réelle de l'Etat de faire contribuer les sociétés minières au développement communautaire et un engouement des bailleurs de fonds à accompagner le processus. Il a été constaté aussi un engouement de certaines sociétés minières à promouvoir des PME locales dans les chaînes de valeur de l'industrie extractive.

Malgré cet environnement assez favorable, il existe des contraintes qui bloquent le développement des zones minières. Les plus importantes sont :

- Le niveau de caducité de ces plans d'aménagement et de développement régionaux qui datent des années 1991 et 1992,
- L'inexistence d'une stratégie nationale de développement durable,
- L'absence de plan de gestion environnementale et sociale au niveau des premières sociétés minières, qui devait leur permettre de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation et intégrer les problèmes des communautés dans leur schéma de développement,
- La faible capacité des petites et moyennes entreprises (PME) locales dans les domaines liés à la gestion technique (gestion de la qualité, gestion de la sécurité) et en management (gestion administrative, gestion financière des PME),
- La faible capacité des sociétés minières à mettre en place une stratégie de promotion des PME locales.

Cette défaillance constatée fait que tous les projets et programmes initiés avec l'appui des sociétés minières et PTF n'ont que des effets limités sur la lutte contre la pauvreté. Les communautés locales ont des difficultés de s'approprier des actions de développement qui ne servent dans la plupart des cas qu'à favoriser une certaine quiétude sociale au profit des sociétés minières.

11.4 Faible niveau de concertation entre les acteurs et dans le domaine de la gestion des conflits

Dans le domaine de la concertation, les textes régissant la décentralisation ont mis en place deux cadres de concertation : Le Comité Préfectoral de Développement et le Conseil Administratif Préfectoral. Ces deux instances permettent à toutes les structures de l'Etat, aux collectivités décentralisées, à certaines entreprises (sur invitation) et aux organisations de la société civile (OSC) de se retrouver de façon périodique pour discuter des problèmes liés au développement local. Au niveau des collectivités, les conseils communaux sont aussi des cadres de discussion des problèmes communaux. Des partenaires peuvent y être conviés.

Dans le domaine de la promotion de la gouvernance, les organisations de la société civile jouent un rôle primordial. C'est dans ce cadre qu'il faut noter l'engagement des ONG internationales auprès de la coalition nationale PCQVP pour accompagner l'ITIE et l'existence d'ONG nationales engagées dans la promotion de la bonne gouvernance dans le secteur minier et des projets qui les accompagnent.

Mais dans les zones minières, il a été constaté que la concertation entre les sociétés et les communautés est rare. Ceci résulte des facteurs suivants :

- La méfiance des sociétés minières à se concerter avec les communautés,
- Le manque de confiance entre les différents acteurs impliqués dans le développement local (administration, élus locaux, ressortissants, etc.),
- Le comportement souvent anti-développement des représentants de l'Etat.

Les actions de promotion de la bonne gouvernance dans le secteur minier sont limitées par les contraintes suivantes :

- La faible capacité des ONG nationales pour assurer de réelles actions de promotion de la gouvernance du secteur minier,
- Le faible niveau d'intervention des partenaires au développement dans la promotion de la gouvernance dans les zones minières.

Ces contraintes sont souvent à l'origine des rapports conflictuels entre les différents acteurs et particulièrement entre les communautés locales et les sociétés minières.

Le problème commun à toutes les zones minières est le fait que les communautés locales n'arrivent pas à faire la part entre les missions régaliennes de l'Etat et le rôle des sociétés minières dans la promotion d'un développement durable. Dans la plupart des cas, il a été constaté que l'Etat se dérobe de sa responsabilité de promoteur du développement afin d'améliorer les conditions de vie des communautés. Ainsi, devant une demande sociale de plus en plus forte, les sociétés sont souvent amenées à se substituer à l'Etat en investissant des montants assez importants dans des secteurs comme l'éducation, la santé et l'amélioration du cadre de vie des communautés (eau, électricité). Comme se sont des investissements assez lourds, certaines sociétés refusent de s'y engager, ce qui entraîne souvent des soulèvements.

12 Quelques pistes de réponse aux défis de la bonne gouvernance

12.1 Contexte des interventions des PTF dans la gouvernance du secteur minier

Malgré les immenses ressources minières dont regorge le sous-sol, les régimes politiques qui se sont succédé n'ont pas pu instaurer les bases nécessaires pour enclencher un processus de développement économique durable et social capable de d'inverser la tendance à la paupérisation des populations guinéennes.

Le processus d'attribution de gestion et de suivi des titres miniers s'est toujours déroulé dans une grande opacité. Les structures en charge de ces différentes missions ne disposent pas des ressources humaines capables de défendre les intérêts du pays.

L'absence d'effets d'entraînement du secteur par rapport au reste de l'économie nationale découle en partie de l'existence d'un cadre institutionnel dans lequel les rôles et responsabilités des différents acteurs sont mal définis, des structures mal équipées ne disposant même pas du minimum pour réaliser leurs missions et attributions et de l'ampleur de la corruption qui a toujours caractérisé la gouvernance du secteur. Ainsi, les ressources fiscales et redevances tirées par l'Etat du secteur ne sont pas utilisées de façon efficiente pour promouvoir le développement et mieux lutter contre la pauvreté.

Dans les zones d'extraction (notamment le Nord de la Basse Guinée et la zone du Bouré en Haute Guinée) se sont développées des enclaves de prospérité qui sont entourées par des zones d'extrême pauvreté, une situation qui alimente la frustration des communautés locales et qui explique en partie les fréquents conflits enregistrés ces dernières années entre les sociétés minières et les populations locales.

C'est dans ce cadre que les PTF intervenant dans le domaine de la gouvernance du secteur minier guinéen cherchent à s'orienter en 2011.

12.2 Objectifs et finalité des interventions

12.2.1 Objectifs des interventions des PTF

L'objectif global auquel des interventions des PTF doivent contribuer est d'améliorer le cadre institutionnel de la gouvernance du secteur minier guinéen tant au niveau national que local afin que les ressources tirées du secteur minier permettent de mieux lutter contre la pauvreté. Dans cette perspective, les objectifs spécifiques sont les suivants :

- L'amélioration des capacités de l'Etat à mobiliser des ressources fiscales,
- L'amélioration de la capacité de gestion des ressources tirées du secteur minier,
- La mise en place d'une stratégie de développement communautaire durable dans les zones minières,
- La mise en place d'un système effectif de prévention et gestion des conflits dans les zones minières.

12.2.2 Finalité des interventions des PTF

La finalité des interventions des PTF est de réduire de manière significative et durable la pauvreté en participant de façon effective à l'amélioration du cadre de mobilisation, de gestion des ressources générées par le secteur minier et d'allocation des ressources vers les secteurs prioritaires, tout en continuant à consolider et pérenniser les effets de leurs interventions antérieures touchant les aspects globaux de la mise en œuvre de la politique et des programmes de réduction de la pauvreté y compris le suivi et l'évaluation de la situation de la pauvreté aux niveaux national, local et régional.

12.3 Résultats attendus

Les principaux résultats attendus par les interventions des PTF sont les suivants :

- Le cadre réglementaire du secteur est conforme aux normes et standards internationaux et favorise les intérêts nationaux ;
- Les structures en charge de la gestion du suivi et du contrôle du secteur disposent des outils et compétences nécessaires pour mieux gérer le secteur ;
- Les structures en charges de la gestion du secteur ont amélioré leur cadre d'intervention ;
- Le processus de recouvrement et de gestion des ressources tirées du secteur minier est plus transparent au niveau national et local ;
- Les ressources allouées au profit des dépenses pro-pauvres se sont accrues ;
- Les responsables des structures déconcentrées et décentralisées connaissent mieux leurs rôles et responsabilités dans la gestion des ressources locales ;
- Les ressources locales sont mieux gérées au profit des communautés des zones minières ;
- Il existe une stratégie nationale de développement communautaire durable qui prend en compte toutes les problématiques de développement des zones minières ;
- Il existe dans les zones minières des cadres de concertation entre tous les acteurs qui œuvrent pour la quiétude sociale ;
- Les conflits entre les communautés et les zones minières ont fortement diminué.

12.4 Actions à entreprendre pour relever les défis de la bonne gouvernance du secteur minier

Voir aussi matrice des actions proposées en Annexe 2.

12.4.1 Amélioration des capacités de l'Etat à mobiliser des ressources fiscales

Les principales activités proposées dans ce domaine sont les suivantes :

- La finalisation de la révision des codes minier et pétrolier et l'élaboration des textes d'application (y compris la convention type et le décret d'application). Cette activité constitue une des bases fondamentales de la nouvelle politique minière et pétrolière. Il s'agit de la finalisation du cadre réglementaire qui va régir la gestion de ces deux sous-secteurs. Compte tenu des enjeux et de la complexité des travaux, cette activité est scindée en deux sous-activités : l'une concerne le code minier et l'autre le code pétrolier. A ce stade, il existe un projet de code minier révisé par une commission nationale et une convention type. Le processus de sélection d'un consultant pour l'adapter aux normes internationales soutenu par l'AFD est achevé.
- Quant au code pétrolier, les travaux ne sont pas très avancés, mais la BAD s'est engagée à financer le processus. Ces activités sont réalisées par des commissions interministérielles. Elles seront pilotées par le Secrétaire Général du MMG.
- L'appui à l'institutionnalisation et au renforcement des capacités des membres des Commissions de Négociation des Conventions Minières et Pétrolières. Cette activité sera pilotée par le Secrétaire Général du MMG. Il s'agit de préparer un décret qui énumère les administrations nationales qui seront représentées dans les deux commissions nationales, et d'assurer les formations des membres de ces deux commissions afin d'accroître leur efficacité.
- Le renforcement des capacités de la Direction Nationale de la Géologie (DNG) dans la capitalisation des résultats des recherches des titulaires des titres miniers. Conformément à sa mission, la DNG sera appuyée pour la réalisation d'une étude qui portera sur la capitalisation des résultats des recherches effectués par les projets miniers. Ces données seront compilées et permettront la mise à jour de la carte géologique de la Guinée. Ces informations seront aussi partagées avec le SIGM qui va assurer la mise à jour de

sa base de données. L'appui portera aussi sur la fourniture d'équipements informatiques pour accroître l'efficacité de la DNG.

- L'appui à la restructuration du Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM) en Etablissement Public Administratif (EPA). La restructuration du CPDM en EPA capable de générer des ressources au profit de l'Etat et pour lui permettre d'assurer sa stabilité financière constitue une priorité. Compte tenu du rôle qu'il joue dans la mobilisation des ressources minières, la gestion et le suivi des titres miniers à partir du SIGM, la nouvelle structure pourrait disposer d'une autonomie qui va lui permettre d'accroître son efficacité.
- L'appui au renforcement des capacités du Cadastre Minier et du Système d'Informations Géologiques et Minières (SIGM) en termes de formation du personnel et fourniture d'équipements informatiques. Un CPDM restructuré en EPA disposera de structures (CA, Direction Générale, Direction Financière etc.) qui vont mettre en place une stratégie de recouvrement des coûts qui favorisera la pérennisation de l'institution. Dans ce cadre, il est important de renforcer ses capacités en vue d'accroître les possibilités de générer des ressources au profit de l'Etat. Cette activité se compose comme suit : i) la fourniture d'équipements informatiques et de logiciels spécifiques au Cadastre Minier et au SIGM, ii) l'amélioration des bases de données (permis, indices, géologie et documentation) et iii) la formation de agents concernés pour la gestion des bases de données et leur utilisation.
- Le renforcement des capacités des ressources humaines et la fourniture d'équipements à la Direction Nationale des Mines (DNM) et ses démembrements pour le suivi et le contrôle des activités minières. Dans le but de permettre à la DNM d'assumer sa mission de suivi et de contrôle des opérations minières, il s'avère nécessaire qu'elle puisse disposer des équipements informatiques et du matériel roulant. C'est la seule structure du MMG qui est représentée au niveau déconcentrée. Ainsi, ses démembrements devraient jouer le rôle de relais pour les autres structures du département. Ce qui implique qu'elle dispose au moins du minimum. C'est pour cette raison que cette activité est scindée en deux sous-activités : i) la fourniture de matériel roulant et d'équipements informatiques à la DNM et ses démembrements aux niveaux régional et préfectoral et ii) la formation des nouveaux agents dans le domaine du suivi et du contrôle des opérations minières.
- L'appui à l'harmonisation des interventions des différentes administrations dans le suivi et le contrôle. L'harmonisation des interventions des différentes administrations dans le suivi et le contrôle des opérations minières est impérieuse d'autant plus qu'il est nécessaire que le DNM, à travers sa division en charge du suivi et du contrôle, puisse assurer la mémoire des relations entre l'Etat et les sociétés minières. Il ne s'agit pas pour les autres Directions Nationales de se faire livrer un quitus, mais la démarche consiste à associer la DNM aux missions afin que sa division puisse de façon périodique faire des comptes rendus à sa hiérarchie. Cette activité consistera à l'organisation d'ateliers restreints entre toutes les structures de l'administration publique qui sont intéressées par les questions minières, afin de leur permettre de débattre d'une approche intégrée en matière de suivi et de contrôle.

12.4.2 Amélioration de la capacité de gestion des ressources minières

Les principales activités proposées dans ce domaine sont les suivantes :

- L'appui à la création d'un comité technique de vérification et de suivi des coûts et transferts de prix. La création de ce comité technique est essentielle en Guinée compte tenu de la faible capacité des structures nationales en charge du suivi et du contrôle des opérations minières. Il s'agit d'institutionnaliser un comité qui va constituer un outil pour le MMG dans des domaines spécifiques et assez techniques sur lesquels ce dernier pour-

rait souhaiter des clarifications. Ce comité doit être composé de cadres disposant de connaissances avérées dans des domaines comme la comptabilité (générale et analytique et la fiscalité minière, avec bonnes connaissances des marchés des matières premières. Il peut se faire appuyer par des experts recrutés en fonction des besoins. Après chaque mission, le comité élaborera son rapport et le transmettra au MMG. Les autres départements, comme le Ministère chargé des finances, peuvent aussi solliciter les services du comité sur des aspects qui sont conformes à leur mission. Les PTF pourraient appuyer la formation des membres du comité sur des thèmes relevant du contrôle des coûts et le respect des normes OHADA.

- L'appui pour la mise œuvre de l'ITIE. L'appui à l'ITIE se décompose en quatre sous-activités à savoir : i) l'élaboration d'une stratégie de communication et de renforcement des capacités, ii) la réalisation des audits des années 2007, 2008 et 2009, iii) la publication des résultats des audits aux niveaux international, national et local et iv) l'appui à la mise en conformité du processus ITIE en Guinée. Le but ciblé par ces sous-activités est de permettre à la Guinée de terminer le processus à l'horizon 2011. La BAD s'est engagée à prendre en charge la réalisation des audits ainsi que la diffusion et la publication des résultats. Les autres domaines qui restent à couvrir sont les sous-activités i) et iv).
- L'appui à l'encadrement de l'exploitation et de la commercialisation de l'exploitation artisanale de diamant. Dans le cadre de la mise en œuvre du Processus de Kimberley (PK) l'administration de l'encadrement minier reste toujours confrontée à deux problèmes. Il s'agit de la collecte des informations et leur transmission au niveau national et de la gestion de parcelles détenues par les diamantaires qui est centralisée au niveau national. C'est pour cette raison que, dans le but de permettre au Bureau National d'Expertise (BNE) de faire des rapprochements sur les prises et le niveau des exportations et pour rationaliser la gestion des parcelles, il s'est avéré nécessaire de décomposer cette appui en deux sous-activités : i) la détermination d'une méthode simple de collecte et d'enregistrement des diamants au niveau préfectoral et ii) la décentralisation de la gestion des parcelles au niveau régional. La réalisation de ces sous-activités sera pilotée par la DNM.
- Le renforcement du rôle d'arbitrage et de contrôle du Parlement pour une meilleure répartition des ressources. Cette activité cible à renforcer les membres des commissions en charge des mines, de la géologie et des finances de l'Assemblée Nationale dans des domaines comme les politiques de croissance pro-pauvres. Il s'agit de leur fournir les outils indispensables afin qu'ils puissent mieux se positionner dans leur rôle d'arbitrage pour une meilleure répartition des ressources budgétaires, notamment ceux provenant du secteur minier.
- L'appui au renforcement des capacités des élus et structures déconcentrées de l'administration publique dans les domaines liés à la gouvernance locale. Cet aspect favorise la promotion de la bonne gouvernance au niveau local. Il est nécessaire que les structures déconcentrées de l'administration publique qui appuient les collectivités locales, notamment les membres du service préfectoral de la décentralisation (SPD) et le Chef Section Mines et Carrières, puissent mieux connaître leurs missions dans l'accompagnement des collectivités locales des zones minières. Les élus des collectivités locales doivent aussi maîtriser certains textes comme le code des collectivités locales et le code minier. Ceux-ci leur permettent d'avoir une plus grande visibilité sur les impôts, les taxes locales et leurs modes d'enrôlement, de liquidation et de recouvrement. C'est pour ces raisons que cette activité est scindée en deux sous-activités : i) la formation des responsables des OSC et structures déconcentrées de l'administration publique sur des modules liés à la bonne gouvernance locale et ii) la formation des responsables des collectivités sur les mêmes modules.

12.4.3 Appuyer l'élaboration d'une stratégie de développement communautaire durable des zones minières

Les principales activités proposées dans ce domaine sont les suivantes :

- L'appui à l'élaboration de plans régionaux de développement prenant en compte le développement minier. L'élaboration de plans régionaux de développement est une activité transversale dont la réalisation relève des compétences du Ministère en charge du Plan. Il s'agit d'appuyer sa réalisation, c'est-à-dire la conception de schémas d'aménagement régional pour chacune des régions. Ces schémas doivent en principe intégrer les activités minières. Cette étape est fondamentale pour tout processus de développement.
- L'appui à l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable induit par les activités minières. L'appui pour l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable induit par les activités minières permet de mieux rationaliser les investissements et favoriser des effets positifs et durables au profit des communautés des zones d'extraction. C'est pour ces raisons qu'il a été nécessaire de la scinder en deux sous-activités : i) l'harmonisation des approches des différents intervenants, et ii) l'élaboration d'une stratégie nationale de développement communautaire et durable des zones minières. La réalisation de ces sous-activités sera conjointement pilotée par le MMG et la Chambre des Mines de Guinée. Le Ministère en charge de la décentralisation y sera fortement associé.
- L'appui à l'élaboration d'une politique environnementale et à la révision du code de l'environnement et de ces textes d'application. Le code de l'environnement actuel est caduc. Ainsi, il ne constitue plus une référence pour l'Etat et les sociétés minières qui se réfèrent toujours aux normes internationales. Cette activité sera pilotée par le Ministère en charge de l'environnement et se décompose en deux sous-activités : i) l'élaboration de la politique environnementale et ii) la révision du code de l'environnement et l'élaboration des textes d'application.
- L'appui à l'élaboration de normes et standards nationaux en matière d'environnement. Après l'élaboration du code de l'environnement et de ces textes d'application, il sera question d'appuyer le même Ministère dans l'élaboration des standards nationaux qui seront conformes aux standards internationaux. Ils serviront de référence pour les missions de suivi et de contrôle du Ministère en charge de l'environnement.
- L'appui au renforcement des capacités du Ministère en charge de l'environnement (formation des ressources humaines et équipements). Cet appui s'articule autour de deux principales activités : i) la fourniture d'équipements informatiques à certaines directions comme la Direction Nationale de l'Environnement et la Bureau de Stratégie et de Développement et ii) la formation des nouveaux agents sur les enjeux de la gestion de l'environnement dans un pays minier et les techniques de suivi et de contrôle des opérations minières en matière de protection de l'environnement.
- Appui au renforcement des capacités des toutes petites entreprises (TPE) en partenariat avec la Compagnie des Bauxite de Guinée (CBG). Cet appui sera réalisé avec la CBG sur la base d'un partenariat public-privé (PPP). Il s'agit de définir et d'exécuter un programme de renforcement de capacités des dirigeants des « Toutes Petites Entreprises (TPE) » dans les domaines du management des PME. Trois types de modules peuvent être ciblés : i) l'esprit d'entreprise, ii) la gestion administrative des PME et iii) la gestion comptable et financière des PME.
- L'appui à la mise en œuvre d'un projet de promotion des dynamiques économiques locales et des entreprises rurales dans les chaînes de valeur. Cet appui consiste à appuyer certaines compagnies minières à mettre en œuvre un projet d'intégration des dyna-

miques économiques locales dans les chaînes de valeur de l'industrie extractive locale. Il s'agit de tout un processus qui comprend : i) le diagnostic des dynamiques économiques locales qui permettra d'identifier les contraintes qui bloquent les dynamiques économiques locales, ii) l'élaboration d'un projet d'appui aux dynamiques économiques locales et iii) la mise en œuvre et le suivi du projet. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par les sociétés minières. Le partenaire institutionnel n'apportera que son expertise technique.

12.4.4 Appuyer la promotion de la prévention et la gestion des conflits dans les zones minières

Les principales activités proposées dans ce domaine sont les suivantes :

- L'accompagnement des différents acteurs au niveau local dans la concertation pour l'émergence d'un partenariat constructif et l'appui aux acteurs locaux dans la prévention et la gestion des conflits. Ces deux activités peuvent être combinées. Il s'agit dans un premier temps de capitaliser les bonnes pratiques en matière de concertation entre les différents acteurs qui sont impliqués dans le développement communautaire des zones minières et de recenser et d'analyser tous les conflits et de diffuser les résultats au niveau des autres zones. Dans un deuxième temps, les bonnes pratiques seront expérimentées dans les zones jugées difficiles.
- Appui au renforcement des capacités des ONG locales qui interviennent dans le domaine de la gouvernance du secteur minier. Cet appui consistera à recenser les ONG qui résident dans les zones minières et qui interviennent dans la promotion de la bonne gouvernance. Un programme de renforcement de leurs capacités dans les différents thèmes liés à la promotion de la bonne gouvernance et la préparation des projets leur permettra de servir de relais dans les zones minières.
- Appuyer les actions des ONG qui ciblent le renforcement des capacités des élus et la promotion de la bonne gouvernance dans les zones minières. Il s'agit de permettre aux ONG des zones d'extraction de soumettre des projets de renforcement de la gouvernance locale qui ciblent les acteurs locaux y compris les agents et les élus des collectivités locales, les agents des structures déconcentrées de l'administration locale et les miniers du secteur artisanal. La sélection de ces projets se fera sur la base de critères bien définis. La réalisation des projets sélectionnés sera effectuée par les ONG bénéficiaires.

13 Conclusions

La République de Guinée est l'un des rares pays qui dispose encore d'un potentiel minier important et inexploité. Cette situation est liée à deux raisons. La première est d'ordre interne, il s'agit de l'incapacité des politiques minières mises en œuvre par les différents régimes qui se sont succédé depuis l'indépendance du pays en 1958 et qui ont été jugées peu attrayantes par les grands groupes. La seconde raison est le fait que, durant cette période, il existait des gisements dans d'autres parties du monde qui offraient des conditions beaucoup plus avantageuses aux affaires, tandis que le développement industriel était concentré en Europe, Amérique du Nord et en Extrême Orient. Il a fallu attendre les années 80 et 90, avec l'émergence de nouvelles puissances industrielles en Amérique Latine et en Asie, qui vont bouleverser toutes les relations économiques mondiales, pour que la demande mondiale de matières premières augmente de façon fulgurante. Ce qui se traduit dans le secteur minier par la création de grands groupes qui vont se lancer à la conquête des nouveaux gisements.

Même si la situation sociopolitique et le climat des affaires en Guinée ne sont pas pour le moment favorables pour attirer des investissements assez importants, la Guinée fait partie actuellement des nouvelles destinations des investisseurs du secteur minier. Il suffit simple-

ment de rappeler des projections en termes de flux financiers faites par la Banque Mondiale d'ici 2015, qui se chiffre à plus de 20 milliards USD.

Sur le plan de la lutte contre la pauvreté, la Guinée s'est engagé depuis 2002 avec les PTF dans la mise en œuvre d'une approche intégrée devant servir de cadre à toutes les interventions dans le domaine du développement. Cette approche s'est traduite par l'élaboration de la première version du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en janvier 2002, dont la mise en œuvre devait permettre d'atteindre l'initiative PPTE, ceci afin de bénéficier d'un allègement de sa dette publique extérieure. Malheureusement, les pratiques de mauvaise gouvernance financière, qui ont toujours caractérisé le mode de gestion des finances publiques guinéennes ont amené à plusieurs reprises la communauté des bailleurs de fonds à suspendre leur coopération avec la Guinée. Les derniers événements de juin 2006, janvier 2007 et septembre 2009 ainsi que la gestion catastrophique de l'économie depuis 2009 ont anéanti l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, qui devait permettre l'annulation de la dette extérieure et faciliter l'accès à de nouvelles ressources pour financer les projets et programmes.

La gestion du secteur minier est très affectée par la situation politique du pays. Les conventions qui ont été négociées ces dernières années ont été réalisées dans des conditions d'opacité totale souvent avec la complicité des autorités politiques. Dans certains cas, compte tenu des engagements, elles risquent d'hypothéquer durant une période les intérêts nationaux. Même si les mécanismes de gestion des ressources provenant du secteur minier ont connu des améliorations au niveau national, des dérapages au niveau local et l'opacité des mécanismes d'allocation font que les ressources ne permettent pas de lutter efficacement contre la pauvreté. En matière de promotion d'un processus de développement communautaire durable des zones minières, l'absence d'une stratégie nationale qui tient compte des besoins spécifiques des zones d'extraction plombent tous les efforts fournis par les sociétés minières et les partenaires au développement. Enfin, la rareté des cadres de concertation entre tous les acteurs impliqués dans le développement et la faible promotion des politiques de prévention et de gestion des conflits ne favorisent pas l'émergence d'un climat de paix et de quiétude sociale recherchée par tous.

Ainsi, il est devenu impérieux que l'Etat guinéen, avec l'appui des PTF, cherche à améliorer la gouvernance du secteur en apportant des solutions aux multiples contraintes identifiées, pour que le secteur puisse, à travers les importants investissements directs prévus, promouvoir le développement durable des communautés des zones d'extraction et que les ressources tirées du secteur permettent de mieux lutter contre la pauvreté.

14 Recommandations

Donnant suite aux différentes constatations lors des entretiens avec les acteurs impliqués dans la gouvernance du secteur minier en Guinée, la mission GIZ / WAC propose les mesures suivantes :

- Renforcement de la collaboration entre les différents projets et programmes. Parmi les PTF qui interviennent actuellement ou qui compte intervenir dans le secteur de la gouvernance du secteur minier, les plus importants sont la Banque Mondiale, la BAD et l'AFD. Les deux premiers comptent apporter un appui institutionnel assez important au MMG en termes de moyens de transport et d'équipements informatiques. L'AFD a mis en place une assistance technique qui assure un conseil technique et la facilitation du cadre de la coopération avec les autres PTF. L'AFD intervient aussi à travers des actions ponctuelles sous la forme d'appui pour le diagnostic et l'élaboration de documents conceptuels. Ceci dit, il est recommandé que tous les autres PTF se coordonnent bien avec ces trois intervenants clés, surtout pour appuyer des institutions comme le CPDM, l'ITIE et la DNM dans le renforcement de leurs capacités humaines et techniques.

- Concertation dans le cadre du Groupe Sectoriel Mines. Lors de la mission GIZ / WAC, il a été constaté que, conformément aux résultats de la réunion de Paris, les bailleurs de fonds qui appuient la Guinée se sont constitués en 11 groupes sectoriels dont l'objectif est de coordonner toutes les actions des différents intervenants dans chaque secteur. L'idée est de créer un espace de dialogue entre bailleurs de fonds sur les politiques publiques pour une meilleure harmonisation et plus d'efficacité dans les interventions. C'est dans ce cadre que l'AFD a été désignée comme le leader du Groupe Sectoriel Mines. A notre avis, et hormis la capacité de chaque bailleur de fonds, il est nécessaire et indispensable que tous les PTF concernés participent à ce cadre de concertation.
- Appui institutionnel du MMG et appui à la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée. Les axes essentielles en matière de renforcement des capacités des structures du MMG se situent à deux niveaux : i) le renforcement des capacités de négociation et de recouvrement des recettes fiscales au niveau national et local et ii) l'amélioration des performances des structures de gestion des ressources fiscales et non fiscales provenant du secteur minier. Les activités prévues au premier niveau sont orientées vers l'appui à la mise en place d'équipements et d'outils pour accroître la capacité de gestion et de suivi des titres miniers et la formation des utilisateurs de ces équipements et outils ainsi que les membres des structures en charge des négociations. Quant au deuxième niveau, il s'agit de renforcer les capacités des ressources humaines en charge du suivi et du contrôle des opérations minières. Pour la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée, la BAD s'est engagée à couvrir la réalisation des audits des années 2006, 2008, et 2009 et la publication des résultats aux niveaux international et local. Dans ce contexte, certaines activités complémentaires peuvent profiter des appuis des PTF, notamment : i) l'élaboration d'une stratégie de communication et de renforcement des capacités, réalisée en même temps que les audits et ii) la mise en conformité de l'ITIE en Guinée qui ne peut intervenir qu'après la phase de publication et de diffusion des résultats des audits.
- Appui aux communautés pour la promotion de la bonne gouvernance. L'appui aux communautés s'articule autour de : i) l'harmonisation des approches en matière de développement communautaire durable ainsi que l'élaboration de la stratégie nationale, ii) le renforcement des capacités des collectivités locales et des structures déconcentrées de l'administration publique en s'appuyant sur des organisations de la société civile afin d'améliorer les mécanismes de gestion et de répartition des ressources minières au niveau local (impôts et taxes locales et les fonds investis dans le développement communautaire) et iii) la promotion de la bonne gouvernance par l'appui aux projets de renforcement de capacités et de sensibilisation des acteurs locaux initiés par les ONG des zones minières. Certains PTF disposent d'une expérience importante en matière de prévention et gestion des conflits, de promotion de la concertation entre les différents acteurs et en renforcement des capacités des ONG locales pour y apporter une réponse adéquate. Cet axe est important dans la promotion de la gouvernance et la paix sociale au niveau des zones minières. A notre avis, ces axes sont fondamentaux pour la promotion d'une bonne gouvernance du secteur minier en République de Guinée.

Profils institutionnels

P01 Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM)

Contact

- El Hadj Ibrahima Kalil Soumah, Directeur Général, Tél. 60 27 11 67, 64 22 56 35, 65 21 15 36, e-mail : iksoumah@yahoo.fr

Agenda

- Assurer la promotion et le développement du secteur par la facilitation et d'autres prestations offertes aux investisseurs,
- Fournir l'information géologique et minière et assurer l'octroi et le suivi des titres miniers,
- Liquidier les droits fixes, les droits de timbres et les frais d'instruction des dossiers.

Mandat

- Guichet Unique de formalités administratives et de prestations diverses pour les investisseurs,
- Gestion du Système d'Information Géologique et Minière (SIGM),
- Gestion du Cadastre Minier,
- Enrôlement des droits et frais et après leur liquidation enregistrement des titres miniers.

Alliances

- Les investisseurs reçoivent les prestations du CPDM et s'acquittent des droits et frais,
- L'Etat octroie les titres miniers, liquide les droits et frais de cabinet et assure le suivi et le contrôle des activités des investisseurs,
- Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) appuient le CPDM pour l'amélioration de ses performances.

Observations

- L'équipement adéquat et le fonctionnement correct du SIGM sont indispensables à la réalisation du mandat du CPDM.

P02 Direction Nationale des Mines (DNM)**Contact**

- Aboubacar Sidiki Condé, Directeur National, Tél. 60 54 19 45, 62 17 71 37

Agenda

- Gérer la loi minière et la réglementation minières,
- Assurer le contrôle des activités minières (industrielles et artisanales) et de carrières.

Mandat

- Application de la Loi minière et des dispositions pertinentes d'autres lois sectorielles,
- Evaluation des projets miniers,
- Suivi et contrôle des activités (industrielles et artisanales) et de la fiscalité minière.

Alliances

- Les titulaires de titres miniers adressent leurs rapports d'activités à la DNM,
- L'Etat, sous la coordination de la DNM, veille au respect des réglementations, au suivi et au contrôle des activités minières,
- Les Partenaires Techniques et Financiers appuient l'Etat, et peuvent participer au financement des activités.

Observations

- La dilution de la responsabilité de contrôle minier et le sous-équipement sont un handicap.

P03 Bureau d'Etude et de Stratégies (BES)**Contact**

Abdou Wahab Diaby, Directeur Général Adjoint, Tél. 62 95 87 09

Agenda

- Tenir les statistiques minières,
- Elaborer la stratégie de mise en valeur des ressources minières,
- Evaluer les études et de projets miniers.

Mandat

- Collecte de données statistiques,
- Conduire des études stratégiques,
- Evaluation et validation des études de faisabilité.

Alliances

- Les exploitants soumettent les études de faisabilité au Cabinet du Ministre,
- Le Cabinet et les Directions Nationales de l'Administration Minière,
- Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Observations

- Ce service empiète sur les responsabilités de la DNM.

P04 Conseiller pour la Coopération Régionale au MMG**Contact**

- El Hadj Ibrahima Sory Camara, Conseiller Technique pour la Coopération Régionale, Tél. 60 34 01 01, 64 98 74 12, e-mail : cibrahimasory@yahoo.com

Agenda

- Contribuer à l'harmonisation de politiques des Etats membres de la CEDEAO et de la Mano River Union (MRU),
- Assurer le Point Focal des projets communs.

Mandat

- Suivi des études d'harmonisation,
- Suivi à l'interne des projets sous-régionaux.

Alliances

- Les organisations sous-régionales et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) initient les programmes et projets,
- L'Etat facilite la mise en œuvre,
- PTF appuient financièrement et techniquement.

P05 Bureau National d'Expertise (BNE)**Contact**

- Mme. Anne Marie Sakho Sall, Directrice Générale, Tél. 60 21 40 74, 64 23 13 13, e-mail : amsakho2000@yahoo.fr

Agenda

- Encadrer la commercialisation et l'exportation des diamants et autres gemmes,
- Appliquer les recommandations du Processus de Kimberley (PK).

Mandat

- Procéder à l'évaluation des diamants et à la liquidation de la Taxe à l'Exportation,
- Etablir le Certificat d'Origine,
- Procéder à l'exportation.

Alliances

- Les opérateurs commerciaux (collecteurs et comptoirs d'achat),
- Le Processus de Kimberley,
- Les administrations minières et fiscales.

Observations

- La faiblesse de l'encadrement de l'exploitation artisanale ne permet pas de tirer meilleur profit du PK.

P06 Brigade Anti-Fraude des Matières Précieuses (BAFMP)**Contact**

- Thierno Amadou Diallo, Directeur Général, Tél. 60 29 57 35, 68 29 57 35

Agenda

- Lutter contre la fraude dans l'exploitation et la commercialisation des matières précieuses.

Mandat

- Recherche et répression de la fraude dans les circuits de commercialisation et d'exportation.

Alliances

- Les exploitants,
- Les opérateurs commerciaux,
- Les administrations minières et judiciaires.

Observations

- Le sous équipement et le manque de budget handicapent ce service.

P07 Fonds de Promotion et de Développement Miniers**Contact**

- Mr. Laye Kéira, Directeur Général, Tél : xxx ¹²

Agenda

- Compte d'Affectation Spéciale du Trésor, le Fonds a pour mission de financer la promotion et le développement miniers à travers les agences d'exécution.

Mandat

- Collecte des ressources (loyers, ristournes et subventions),
- Financement des agences d'exécution des programmes et projets de développement minier.

Alliances

- L'Etat alloue des ressources,
- Le Fonds finance les agences de promotion, de développement et d'encadrement,
- Les Agences exécutent les projets et programmes.

Observations

- Le fonds se substitue aux agences pour exécuter des dépenses directes qui ne rentrent pas toujours dans la mission du fonds.

¹² Le nouveau directeur général du Fonds de promotion et de développement minier, Baïdy Aribot, nommé à ce poste le 13 août 2010, a officiellement pris fonction mercredi 18 août 2010.

P08 Direction Nationale de la Décentralisation (DND)**Contact**

- Yayé Mariama Diallo, Directrice Nationale de la Décentralisation, Tél. 60 37 84 26

Agenda

- Mettre en œuvre la Loi sur la Décentralisation.

Mandat

- Promotion la décentralisation,
- Coordination l'administration locale,
- Exercice de la tutelle de l'Etat sur les collectivités locales.

Alliances

- L'Etat réglemente,
- Les sociétés minières rentent en interaction avec les circonscriptions et les collectivités,
- Les collectivités décentralisées sont les acteurs et bénéficiaires des retombées socio-économiques des activités,
- Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) appuient les autres acteurs.

P09 Secrétariat Exécutif National de l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)**Contact**

- Mamadou Diaby, Secrétaire Exécutif, Tél. 60 23 00 57

Agenda

- Assurer la transparence des paiements faits par les sociétés minières et les revenus perçus par l'administration fiscale et locale,
- Rendre cette information accessible à la société civile et au grand public,
- Favoriser un bon usage de cette richesse afin qu'elle soit un moteur de la croissance et contribue à la lutte contre la pauvreté et au développement durable.

Mandat

- Publication régulière de tous les paiements faits par les sociétés et de tous les revenus perçus par le Gouvernement de façon compréhensible et accessible par un large public,
- Réconciliation des paiements et des revenus perçus,
- Audit indépendant de ces paiements et de ces revenus,
- Implication de la société civile dans la mise en place, le suivi et l'évaluation de ce processus,
- Développement d'un plan d'action soutenable pour la mise en œuvre de l'initiative avec le soutien des partenaires du développement.

Alliances

- Avec l'Etat : Implication des décideurs de l'Administration dans la collecte des informations financières au niveau des services,
- Avec les OSC : crédibilisation du processus et diffusion des rapports au grand public,
- Avec les sociétés minières : fournir les informations financières sur les paiements effectués à l'Etat et aux collectivités locales,
- Collectivités locales : fournir des informations sur les paiements effectués par les entreprises.

P10 Le Processus de Kimberly (PK)**Contact**

- Mamadou Soumano, Secrétaire Permanent, Tél. 60 21 40 73, e-mail : msoumano@yahoo.fr

Agenda

- Lutter contre les « diamants de sang » et de contrebande.

Mandat

- Certification des diamants produits et exportés de Guinée,
- Contrôle de la production et de la commercialisation,
- Mise à disposition des statistiques de production et d'exportations y compris l'exploitation artisanale.

Alliances

- Avec le BNE : Evaluation et certification de tous les diamants avant leur exportation,
- Avec la BAFMP : Rechercher, constater et poursuivre la fraude des Diamants, notamment le long des frontières et dans les zones de production,
- Avec la Division de l'Exploitation Artisanale du Diamant (Direction Nationale des Mines) : Encadrement de l'exploitation artisanale du diamant,
- Avec la CONADOG : sensibilisation et concertation,
- Avec les comptoirs d'achat de Diamant : Fournir les statistiques d'achat et d'évaluation et d'exportation des diamants.

P11 Publiez ce que vous payez (PCQVP)

Contact

- Mamadou Taran Diallo, Président de la Coalition, Tél. 60 25 41 95, 64 59 64 50, e-mail : pcqvpguinee@yahoo.fr

Agenda

- PCQVP est une organisation de la société civile (OSC) composée de plusieurs ONG et d'organisations de la société civile guinéenne dont les plus représentatives sont.
- Sa mission est de militer pour plus de transparence dans la gestion des ressources publiques et naturelles en Guinée.

Mandat

- Amener le Gouvernement guinéen à ratifier les conventions internationales de l'ITIE en vue de la création d'une commission nationale pour la gestion des fonds publics.
- Amener les élus locaux, les médias et organisations de la société civile guinéenne à sortir de l'indifférence ou de la résignation face à l'opacité dans la gestion des ressources naturelles.
- Informer et mobiliser la société civile sur le rôle très important qu'elle peut jouer dans la gestion des ressources publiques et naturelles.
- Simplifier et diffuser les informations budgétaires afin qu'elle soit compréhensive de toute la population guinéenne.
- Influencer les politiques de recettes publiques.
- Mobiliser et informer la société civile sur son devoir de participation à l'identification des tendances à l'établissement des prévisions pour une bonne mise en place des priorités.
- Mettre en valeur les meilleures pratiques de gestion des ressources publiques.
- Effectuer un suivi des revenus et des dépenses des ressources publiques.
- Favoriser le bon usage de la richesse provenant des ressources naturelles afin qu'elles soient un moteur de la croissance économique et contribue au développement durable et à la réduction de la pauvreté à travers un suivi des revenus et des dépenses des ressources publiques.
- Mieux faire comprendre aux organisations de la société civile et aux ONG le bien fondé de la coalition PCQVP et les enjeux du suivi participatif citoyen de la gestion des ressources minières.

Alliances

- L'Etat : Les ONG membres de la coalition sont aussi membres du Comité de Pilotage de l'ITIE. A ce titre elles participent à toutes les activités de l'ITIE en partenariat avec l'Etat et les autres OSC.
- Collectivités locales : Dans les zones minières, la coalition a appuyé la création d'antenne PCQVP. Ces structures militent pour la même mission c'est-à-dire pour plus de transparence dans la gestion des ressources locales. A ce titre, elles peuvent jouer un rôle de premier plan dans la gouvernance locale. Elle joue aussi un rôle dans la prévention des conflits dans les zones minières en essayant d'améliorer les relations entre les sociétés minières et les communautés locales.

P12 Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale (CECI)

Contact

- Mamadou Dian Diallo, Directeur-pays, Tél. 60 21 63 01, 60 22 06 74, 64 20 19 38, e-mail : diand@ceci.ca

Agenda

- Le CECI est présent en Guinée depuis près de 21 ans. Le CECI a appuyé la mise en œuvre de plusieurs projets de développement dont la majorité a été dans le cadre du développement communautaire et local. Cette expérience a démarré en 1996 dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités opérationnelles des Collectivités (PARC) financé par l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI).
- Dans tous ces projets, le CECI a appuyé: (i) les travaux de conception des plans et devis des infrastructures, (ii) l'élaboration des cahiers de charge, (iii) les appels d'offres pour le recrutement des entrepreneurs, (iv) la formation des comités locaux de passation des marchés, (v) la mise en place et la formation des comités de gestion et d'entretien des infrastructures.

Mandat

- Le Programme de Développement Socio-Economique de Siguiri (PDSES) : Dans le PDSES, le CECI a réalisé une étude socio-économique qui a permis la formulation et la mise en œuvre d'un projet de développement essentiellement basé sur la taxe locale versée par la SAG. Parmi les résultats pertinents obtenus, il y a la mise en place et l'opérationnalisation d'un comité préfectoral de développement (CPDS), la réalisation d'une centaine de microprojets financés par la taxe à hauteur d'environ 2 millions USD et la promotion d'une gouvernance locale unique en son genre en Guinée.
- Projet de Renforcement des Capacités des CRD de Boké (PRCB). Le CECI assure la maîtrise d'œuvre de ce projet. Il s'agit d'un projet de renforcement des capacités des collectivités locales. De Kamsar, Sangarédi et Kolaboui dans la cadre d'un PPP (Etat à travers la Direction Nationale de la Décentralisation (DND), l'AFD et Alcan / Rio Tinto). Le projet doit être exécuté selon l'approche PACV en deux phases : (1) Une première phase dite de planification d'une durée de huit mois et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le PACV et l'exécution par le CECI. (2) Une deuxième phase d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage d'une durée de 26 mois dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par les CRD et l'exécution par un prestataire qui pourrait être le CECI si l'évaluation de la première phase est concluante.

Alliances

- Avec les sociétés minières : Opérateur dans deux projets de développement communautaire cofinancés par des sociétés minières (SAG et Alcan / Rio Tinto).
- Avec les structures déconcentrées de l'administration : Renforcer les capacités des membres du CPD de Siguiri dans la conception des plans et devis des infrastructures, en passation des marchés et en suivi des travaux.
- Avec les collectivités locales des zones d'intervention : Appui les structures de gestion des collectivités à la maîtrise d'œuvre et assure la formation des élus en passation de marchés et suivi des travaux d'infrastructures.

P13 Centre d'Appui au Développement (CAD)

Contact

- Mamady Khones Kourouma, Directeur Exécutif, Tél. 65 25 02 64, e-mail : mamadykourouma@gmail.com

Agenda

- Le CAD est une ONG nationale créée en 2001 par des cadres guinéens qui ont acquis des expériences établies dans divers secteurs de développement, au sein d'institutions nationales et internationales d'aide au développement, tels que l'USAID, le PNUD, Africare et la Fondation pour le Développement en Afrique (ADF).
- Elle a été agréée par le Ministère de l'Intérieur et enregistrée au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan sous le numéro 1409 (folio 9) du 12 septembre 2001. Sa structure comprend un Conseil d'Administration de 7 membres, un Directeur Exécutif et quatre 4 divisions qui sont la Division Administrative et Financière, la Division du Développement d'Entreprises, la Division du Développement Communautaire et la Division des Ressources Naturelles et de l'Environnement.
- Mission : Contribuer efficacement à la réduction de la pauvreté et à la promotion du développement économique et social durable en République de Guinée.
- Vision : Afin d'atteindre son but, le CAD poursuit les objectifs stratégiques suivants : (a) Accroître d'une manière durable les revenus des micros, petites et moyennes entreprises ; (b) Améliorer l'accès des communautés rurales aux infrastructures et services sociaux de base, (c) Appuyer la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement, (d) Assurer un développement durable du CAD.

Mandat

- Sur le plan stratégique, le CAD joue quatre rôles importants à savoir : (i) Le rôle d'assistant : Le CAD fournit des services techniques, financiers et non financiers aux micros entreprises, petites et moyennes entreprises, aux organisations communautaires locales pour l'accomplissement d'un ou plusieurs objectifs de développement. (ii) Le rôle de conseiller : Le CAD fournit des services conseils aux micro-entreprises, petites et moyennes entreprises, aux organisations communautaires locales, en vue d'orienter les prises de décisions dans le cadre de la mise en œuvre ou du redressement des actions de développement. (iii) Le rôle de facilitateur : Le CAD assure l'intermédiation entre différents partenaires de développement en vue de faciliter l'accès aux biens et services. (iv) Le rôle de soutien : Le CAD fournit des services d'accompagnement aux actions de développement en vue d'assurer l'appropriation, la réplication et la vulgarisation des meilleures pratiques de méthodologies participatives.

Alliances

- Avec les ONG Internationales comme l'USADF : Le CAD a établi un partenariat stratégique avec la fondation américaine pour le développement en Afrique (USADF). Ce partenariat guinéo-américain fait du CAD l'unique agence d'exécution de la stratégie de développement de l'USADF en Guinée.
- Avec l'Institut Blacksmith : Le CAD a également établi un partenariat avec cette ONG américaine basée à New York et travaillant principalement dans le domaine de la pollution.

Observations

- Le CAD assure la maîtrise d'œuvre de tous les projets initiés par l'African Development Foundation (ADF) en Guinée. Il a aussi exécuté d'autres programmes.

- Principaux programmes : Le CAD conduit actuellement deux programmes importants qui sont : (i) le développement des petites et moyennes entreprises et (ii) le développement communautaire participatif.
- En tant qu'ONG nationale, le CAD a participé avec succès à la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes nationaux de développement tels que le programme d'appui aux communautés villageoises (PACV) et le programme de lutte contre le VIH/SIDA à travers le Comité National de Lutte contre le Sida.

P14 Guinée 44

Contact

- Selly Keïta, Directeur de Programme, Tél. 63 52 01 03, 60 52 01 03, e-mail : selly.keita@guinee44.fr

Agenda

- **Objectifs** : Guinée 44 est une association de coopération internationale, au service de la démocratie locale à Kindia en République de Guinée. Elle est mandatée par des collectivités locales de la région des Pays de Loire dans la conception et la mise en œuvre de programmes de développement à Kindia. En tant qu'ONG créée sur l'initiative du Département de La Loire Atlantique, enrichie d'une présence de 14 années sur le terrain et jouissant d'une très bonne intégration à tous les niveaux de la société civile guinéenne, Guinée 44 appuie l'émergence, la structuration et l'autopromotion d'opérateurs sociaux, économiques et institutionnels locaux.

Mandat

- Le programme d'intervention de Guinée 44 s'axe autour de trois domaines : (i) appui au développement agricole et économique, (ii) appui à la décentralisation, (iii) appui à la structuration du monde associatif.
- La mise en place des projets à Kindia est le fruit d'une réflexion bilatérale avec les partenaires guinéens et français. Ils sont mis en œuvre par des acteurs locaux de référence dont le développement et l'autonomie sont des priorités. Les actions s'inscrivent dans une politique d'amélioration des conditions de vie des habitants et sont en adéquation avec le programme national de réduction de la pauvreté.
- C'est dans cette perspective que la Commune Urbaine de Kindia entreprend dans son programme d'action communal 2001-2003 un renforcement des activités décentralisées par le biais de la formation des élus, des services administratifs, par l'amélioration des ressources communales et la conduite de projets de développement urbain. Après avoir réalisé 12 sources en centre urbain, la municipalité de Kindia aménage avec l'appui de Guinée 44 quatorze sources dans les districts de la ville. Un travail de sensibilisation est effectué auprès des populations concernées en vue d'une autogestion et d'une meilleure protection des zones aménagées. Des Comités de Points d'Eau (CPE) sont mis en place et composés de personnes clairement identifiées et formées à leur mission. Cette démocratie participative assure la viabilité et la durabilité des aménagements en responsabilisant leurs usagers.
- Dans le cadre de la réalisation de ses activités, Guinée 44 s'appuie aussi sur deux structures locales : l'Union des associations de Kindia (UAJK) et l'APEK Agriculture.

Alliances

- L'Association Guinée 44 appuie actuellement la préfecture de Kindia dans : (a) L'intercommunalisation dans la réalisation des infrastructures sociocommunautaires ; (b) La création d'un fonds préfectoral de développement (où seront domiciliées les ressources provenant du secteur minier).
- Elle appuie aussi les collectivités locales dans : (i) La formation des élus et autres acteurs impliqués dans le développement local ; (ii) Les voyages d'échanges à l'intérieur du pays ; (iii) Les voyages d'échanges à l'extérieur ; (iv) Les actions d'accompagnement.
- Elle appuie les collectivités locales et notamment la CRD de Mambia dans trois domaines : (1) Le renforcement des capacités voire la maîtrise de leurs rôles et responsabilités en partenariat avec le SPD ; (2) La redevabilité : accompagnement des élus à rendre compte ; (3) Accompagnement dans la recherche de partenaires.

P15 Alumina Company of Guinea (ACG)**Contact**

- Vladimir Kruchkov, Directeur Général, BP 197 Fria, Tél. 30 24 17 10, 30 24 04 18

Agenda

- Extraction bauxite, transformation en alumine et exportation de l'alumine

Mandat

- Production de bauxite brute à Fria,
- Transformation en alumine à l'usine de Fria,
- Transport de l'alumine de Fria au port de Conakry,
- Exportation d'alumine.

Alliances

- Avec l'Etat : Paiement des taxes et impôts à l'administration centrale et respect des obligations environnementales et sociales.
- Avec les syndicats : Dialogue social pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des employés.
- Avec les communautés locales : Paiement des impôts et taxes à la préfecture de Fria, à la commune urbaine et aux CRD de Baguinè et Tormélin.
- Avec les OSC : Information et sensibilisation des populations sur les obligations de la société et des droits et devoirs des citoyens pour le maintien de la paix sociale.

P16 Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)**Contact**

- Kémoko Touré, Directeur Général, CBG Kamsar, Tél. 30 41 12 13, 30 41 49 30, 60 23 01 51

Agenda

- Extraction, transport, concassage, séchage et exportation de bauxite.

Mandat

- Production de bauxite Sangarédi,
- Transport de bauxite sur Kamsar,
- Broyage et séchage de bauxite,
- Exportation de bauxite.

Alliances

- Avec l'Etat : Paiement des taxes et impôts à l'administration centrale et respect des obligations environnementales et sociales.
- Avec les syndicats : Dialogue social pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des employés.
- Avec les communautés locales : Paiement des impôts et taxes à la préfecture de Boké, à la commune urbaine et aux CRD de Boké et financement des projets sociaux des différentes CRD.
- Avec les OSC : Information et sensibilisation des populations sur les obligations de la société et des droits et devoirs des citoyens pour le maintien de la paix sociale.

P17 Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)**Contact**

- Guennadi Vlassov, Directeur Général, Cité Simbaya, Matoto, Tél. 30 43 11 67, 30 43 12 67, e-mail : reception@rusal.ru.ru

Agenda

- Extraction, transport et exportation de bauxite.

Mandat

- Production et concassage de bauxite Débélé,
- Transport de bauxite sur Conakry,
- Exportation de bauxite.

Alliances

- Avec l'Etat : Paiement des taxes et impôts à l'administration centrale et respect des obligations environnementales et sociales.
- Avec les syndicats : Dialogue social pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des employés.
- Avec les communautés locales : Paiement des impôts et taxes à la préfecture de Kindia, et aux CRD de Mambiyah et financement des projets sociaux.
- Avec les OSC : Information et sensibilisation des populations sur les obligations de la société et des droits et devoirs des citoyens pour le maintien de la paix sociale.

P18 Société Ashanti Goldfields (SAG)**Contact**

- Nigel Trevarthen, Directeur Général, Cité Chemin de fer, Immeuble Boffa, Tél. 60 22 88 06, 62 53 01 75, e-mail : reception@rusal.ru.ru

Agenda

- Production d'or.

Mandat

- Extraction minerais d'or de la mine de Koron,
- Traitement du minerai,
- Exportation lingots d'or.

Alliances

- Avec l'Etat : Paiement des taxes et impôts à l'administration centrale et respect des obligations environnementales et sociales.
- Avec les syndicats : Dialogue social pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des employés.
- Avec les communautés locales : Paiement des impôts et taxes ainsi que de la contribution au développement local de 0,4% du CA à la préfecture de Siguiri, à la commune urbaine et aux CRD de Siguiri et financement des projets sociaux des différentes CRD de la préfecture.
- Avec les OSC : Information et sensibilisation des populations sur les obligations de la société et des droits et devoirs des citoyens pour le maintien de la paix sociale.

P19 Société Minière de Dinguiraye (SMD)**Contact**

- Wayne Nicoletto, Directeur Général, Immeuble DHL, Résidence 2000, Tél. 30 45 16 93, 30 45 16 88, e-mail : smd@usan-gn.net

Agenda

- Production d'or.

Mandat

- Extraction minerais d'or de la mine de Léro,
- Traitement du minerai,
- Exportation lingots d'or.

Alliances

- Avec l'Etat : Paiement des taxes et impôts à l'administration centrale et respect des obligations environnementales et sociales.
- Avec les syndicats : Dialogue social pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des employés.
- Avec les communautés locales : Paiement des impôts et taxes ainsi que de la contribution au développement local de 0,4% du CA à la préfecture de Siguiri et Dinguiraye, aux communes urbaines et aux CRD de Siguiri et Dinguiraye et financement des projets sociaux des différentes CRD de la préfecture.
- Avec les OSC : Information et sensibilisation des populations sur les obligations de la société et des droits et devoirs des citoyens pour le maintien de la paix sociale.

P20 Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest (SEMAFO)**Contact**

- Mamoudou Diallo, Directeur Général, Immeuble ETI, Face Ambassade de France, Tél. 63 40 98 36, 30 43 52 41, 60 21 54 19, e-mail : ascoulibaly@semafoguinee.com

Agenda

- Production d'or.

Mandat

- Extraction minerais d'or de la mine de Kiniéro,
- Traitement du minerai,
- Exportation lingots d'or.

Alliances

- Avec l'Etat : Paiement des taxes et impôts à l'administration centrale et respect des obligations environnementales et sociales.
- Avec les syndicats : Dialogue social pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des employés.
- Avec les communautés locales : Paiement des impôts et taxes ainsi que de la contribution au développement local de 0,4% du CA à la préfecture de Kouroussa.
- Avec le PDLG II : Assister les communautés et la société minière à la gestion de la contribution au développement communautaire afin qu'elle serve exclusivement aux populations bénéficiaires pour un développement durable de la zone.
- Avec les OSC : Information et sensibilisation des populations sur les obligations de la société et des droits et devoirs des citoyens pour le maintien de la paix sociale.

P21 Guinea Alumina Corporation (GAC)**Contact**

- Mamady Youla, Directeur Général, Cité Chemin de fer, Immeuble Mamou, Tél. 63 35 42 84, 63 14 03 02, e-mail : mamady.youla@globalalumina.com

Agenda

- Extraction de bauxite,
- Production et exportation d'alumine.

Mandat

- Développement d'une mine de bauxite à Sangarédi,
- Promotion, développement, construction et l'exploitation d'une raffinerie d'alumine d'une capacité de production de 3,2 millions de tonnes par an, pour un coût de près de 5 milliards USD.

Alliances

- Avec l'Etat : Finalisation des annexes à la convention de base (annexe fiscale et comptable, contrat d'opérations, l'accord portuaire, contrat d'infrastructures) ainsi que le suivi du plan d'action de réinstallation (PAR) et du suivi de l'exécution du plan de gestion environnementale et sociale (PGES).
- Avec les syndicats : Dialogue social pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des employés.
- Avec les communautés locales : Assistance ponctuelle pour la réalisation des projets de développement communautaire notamment dans la santé et l'éducation.
- Avec les OSC : Information et sensibilisation des populations sur les obligations de la société et des droits et devoirs des citoyens pour le maintien de la paix sociale.

P22 BHP Billiton**Contact**

- Jean François David, Président, Cité Chemin de fer, Immeuble Faranah, Tél. 30 43 14 51, 30 43 05 00, 62 35 06 26, e-mail : jean-francois-david@bhpbilliton.com

Agenda

- Exploration et développement d'une mine de bauxite,
- Développement du projet GAC pour la production et l'exportation de l'alumine,
- Exploration et développement d'une mine de fer.

Mandat

- Exploration et étude de faisabilité du gisement bauxite de Boffa-Houda-Santou,
- Développement du projet d'usine d'alumine de GAC à Sangarédi,
- Etude de faisabilité et développement du projet du gisement de fer du Mont Nimba.

Alliances

- Avec l'Etat : Négociations de la concession minière et du suivi de l'exécution du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) de BHS et finalisation des annexes de la convention de base de GAC ainsi que du développement du Mont Simandou.
- Avec les syndicats : Dialogue social pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des employés.
- Avec les communautés locales : Paiement des redevances superficielles et assistance sur fonds propres pour la réalisation des projets de développement communautaire notamment dans la santé et l'éducation.
- Avec les OSC : Information et sensibilisation des populations sur les obligations de la société et des droits et devoirs des citoyens pour le maintien de la paix sociale.

P23 Rio Tinto – Projet Simandou**Contact**

- Steven Din, Directeur Général, Cité Chemin de fer, Immeuble Kankan, Tél. 62 35 24 45, 47, e-mail : simandou.project@riotinto.com

Agenda

- Exploration et développement d'une mine de fer de classe mondiale à Simandou.

Mandat

- Exploration et évaluation du gisement de fer du Mont Simandou,
- Planification et études des infrastructures minières, ferroviaires et portuaires,
- Réalisation des études environnementales et sociales.

Alliances

- Avec l'Etat : Finalisation des négociations de la concession minière et du suivi de l'exécution du plan de gestion environnementale et sociale (PGES).
- Avec les syndicats : Dialogue social pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des employés.
- Avec les communautés locales : Paiement des redevances superficielles et assistance sur fonds propres pour la réalisation des projets de développement communautaire notamment dans la santé et l'éducation.
- Avec les OSC : Information et sensibilisation des populations sur les obligations de la société et des droits et devoirs des citoyens pour le maintien de la paix sociale.

P24 Délégation de l'Union Européenne (DUE)

Contact

- Philippe Van Damme, Chef de Délégation, Tél. 63 40 48 70, 62 35 20 71, e-mail : philippe.van_damme1@ec.europa.eu

Agenda

- La Délégation de l'Union Européenne (DUE) en Guinée sert les intérêts de l'Union européenne. Elle joue un rôle clé dans la mise en œuvre de l'aide extérieure de l'Union en Guinée.
- En matière de coopération communautaire, il convient de souligner que les actions de la DUE s'inscrivent, pour l'essentiel, dans le cadre d'un Programme Indicatif National (PIN) pluriannuel convenu avec le Gouvernement guinéen. C'est dans ce cadre que l'Ordonnateur National du FED reçoit les demandes de financement.

Mandat

- (i) Assurer le suivi des relations bilatérales de l'Union européenne dans le domaine des relations politiques, économiques, commerciales et de coopération ; (ii) Assurer le suivi des politiques de l'Union européenne dans tous les secteurs ; (iii) Promouvoir et de défendre les valeurs et intérêts de l'Union européenne ; (iv) Assurer la gestion de ses programmes et projets communautaires initiés au profit de la Guinée ; (v) Promouvoir des actions de presse et d'information en relation avec ses fonctions.
- La DUE a orienté son intervention en Guinée sur trois axes : (1) Renforcement de la décentralisation : Dans le domaine de la décentralisation, l'UE cherche à renforcer avec d'autres bailleurs de fonds le cadre institutionnel et légal. Actuellement il existe une enveloppe qui varie entre 1,5 et 2,5 millions EUR pour financer cet appui. C'est dans ce cadre qu'il faut placer la mission d'assistance en cours qui a abouti à une étude sur la décentralisation et l'élaboration de la lettre de politique de la décentralisation qui est validée à travers des ateliers au niveau régional et national. Et dès que la situation politique du pays se clarifie, l'UE va appuyer l'Etat dans la mise en œuvre de la lettre. (2) Gouvernance économique et financière : Dans le domaine de la gouvernance économique et financière, l'UE est engagée avec le FMI à appuyer le renforcement des capacités du cadre macroéconomique et des finances publiques. Dans cette intervention aussi une réflexion assez approfondie sera menée sur une meilleure utilisation de la rente minière dans le développement économique et social du pays. (3) Renforcement des infrastructures : Le dernier axe de l'intervention de l'UE comporte deux composantes : (a) La première est l'appui qu'elle apporte dans un premier temps à l'Etat dans l'élaboration d'une stratégie nationale de développement des transports pour les 5 aux 10 prochaines années. (b) La deuxième est orientée sur la mobilisation d'investissements pour le développement des transports (terrestres et maritimes). Dans cette dernière composante, il est important de relater le rôle important que les sociétés minières devront jouer dans le développement des infrastructures ferroviaires. Ce qui implique que le développement de la voie ferrée ne peut se faire que dans le cadre d'un partenariat (Etat-sociétés minières-bailleurs de fonds), ce qui nécessite la définition du rôle et des responsabilités de chacun des acteurs.

Alliances

- L'Union Européenne n'intervient pas de manière directe dans le secteur minier guinéen. Néanmoins, la plupart de ses interventions en Guinée sont pertinentes, vu leurs contributions potentielles à la bonne gouvernance du secteur minier.

P25 Banque Mondiale

Contact

- Siaka Bakayoko, Country Manager, Tél. 30 41 50 59, e-mail: sbakayoko@worldbank.org

Agenda

- La Banque Mondiale (BM) est une organisation de coopération multilatérale. La Guinée est membre de cette institution depuis 1958. La BM est impliquée dans la mise en œuvre des projets et programmes qui sont initiés par son appui. Elle participe à l'élaboration de la Stratégie d'Appui Pays et aux différentes phases du cycle des projets et programmes.

Mandat

- Avant le coup d'Etat du 23 décembre 2009, il existait 8 projets dans le portefeuille de la BM avec le Gouvernement guinéen : (i) Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV2), (ii) Projet d'Electrification Rurale Décentralisée (PERD), (iii) Programme Education Pour Tous (PEPT), (iv) Deuxième Projet National d'Infrastructures Rurales (PNIR2), (v) Programme Multisectoriel de Lutte contre le SIDA (PMLS), (vi) Projet d'Appui au Plan National de Développement Sanitaire (APNDS), (vii) Projet d'Amélioration de l'Efficacité du Secteur d'Electricité (PAESE) et (viii) Troisième Projet de Développement Urbain / phase 2 (PDU3).
- Dans le cadre de l'appui à la transparence du secteur minier, la BM avait mis en place deux appuis dont : (a) Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en Guinée pour un montant de 569.000 USD ; (b) Transparence Mine pour un montant de 477.000 USD.

Alliances

- La BM a appuyé le Gouvernement guinéen dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée. A travers deux dons (IDF et FIAS) elle a appuyé le Gouvernement dans les domaines suivants : (i) L'évaluation du régime fiscal dans le code minier par rapport à ce qui existe dans les autres pays ; (ii) L'appui à l'élaboration du nouveau contrat minier type ; (iii) Les provisions sur le transfert des prix ; (iv) Relecture et révision du code minier ; (v) La formation des membres du Comité de Revue Interministériel et de Négociation des Conventions.
- Un projet de renforcement des capacités institutionnel du MMG a été identifié et évalué par la BM avec un don espagnol. Ce prêt a été annulé suite au coup d'Etat du 23 décembre 2008.
- Dans le secteur minier, la coopération avec la BM est plus active dans le cadre de l'harmonisation des politiques fiscales au niveau des organisations régionales (MRU et CEDEAO) : (a) La BM a appuyé une analyse stratégique du secteur minier Ouest Africain plus connu sous l'appellation West African Mineral Sector Stratégique Assessment (WAMSA) ; (b) L'organisation d'un atelier sous-régional sur l'utilisation en commun des infrastructures ; (c) Un Code Minier Ouest Africain a été proposé aux Etats par le biais de CEDEAO ; (d) La BM avait aussi une idée d'appuyer avec d'autres bailleurs de fonds un projet régional de gouvernance du secteur minier.

P26 Agence Française de Développement (AFD)

Contact

- Philippe Michaud, Directeur, Tél. 30 41 25 69, 67 17 17 77, e-mail : michaud@afd.fr

Agenda

- L'AFD est un établissement public au service d'une mission d'intérêt général le financement du développement. Elle est une institution financière de la coopération française spécialisée qui soutient des projets à portée économique et sociale, du secteur public comme du secteur privé : infrastructures et systèmes financiers, développement urbain et rural, éducation et santé. Elle intervient en Guinée par le biais d'instruments financiers multiples qui vont de la subvention aux prêts à conditions de marchés. Elle contribue également, en liaison avec ses tutelles, à l'élaboration des politiques publiques.

Mandat

- Depuis l'an 2000, l'AFD n'accorde plus de prêts de souveraineté à la Guinée, ceci du à la situation d'endettement que le pays a connue.
- Ainsi, toutes les actions initiées par l'AFD au profit de la Guinée sont axées sur deux types de financements : subventions non remboursables et prêts non souverains. Les subventions non remboursables sont utilisées dans trois secteurs : (i) Education, (ii) Développement rural (avec l'aménagement de la mangrove) et (iii) Eau et assainissement. Les prêts non souverains sont des prêts spécifiques qui sont destinés à appuyer des entreprises privés ou mixtes qui puissent présenter un dossier bancable. C'est le cas de Novotel et de la SOGUIPAH.

Alliances

- Dans le secteur minier, l'AFD a trois axes d'intervention. Le premier axe est constitué par la mise en place d'une assistance technique qui cible un renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine des politiques publiques. Les domaines d'intervention sont très larges et couvrent : (i) l'appui technique au Programme de Promotion d'Investissement pour une meilleure cohérence avec les stratégies nationales et sectorielles ; (ii) l'appui à la recherche de financement auprès de tous les bailleurs de fonds de la coopération multilatérale et bilatérale ; (iii) le conseil du Ministre sur les questions stratégiques et juridiques et la participation de l'Etat aux projets miniers ; (iv) l'appui au Secrétariat de l'ITIE dans la révision du code minier, l'élargissement du débat à la Chambre des Mines de Guinée et la validation par un cabinet international ; (v) la consultation restreinte avec le MMG et la Banque Mondiale. (vi) l'audit de la base de données du CPDM dont le rapport est disponible. Le deuxième axe est dans le domaine du développement local. Elle se réalise dans le cadre d'un PPP avec l'Etat guinéen, l'AFD et Alcan / Rio Tinto, qui a appuyé le projet de développement local au niveau des trois CRD de la préfecture de Boké (Kamsar, Kolaboui et Sangarédi) en mettant en œuvre est un mécanisme de politique publique local selon l'approche PACV. Le troisième axe est constitué par l'intervention dans le secteur de la formation professionnelle. Les différentes étapes sont : (a) Fin 2008, réalisation d'une étude de faisabilité pour la redynamisation des centre de formations professionnelles qui se situent dans les zones minières en ciblant une dizaine de corps de métiers en partenariat avec les sociétés minières ; (b) En 2010, il a été admis le principe de reformulation des CFP. Ce qui important pour l'AFD est que cette réforme puisse se faire en partenariat avec les sociétés minières qui vont absorber les étudiants qui seront formés. Pour le montage, il existe un comité de pilotage de ce processus et l'AFD compte y jouer un rôle majeur.

P27 Fonds d'Équipement des Nations Unis (FENU)

Contact

- Carlos Barry, Représentant du FENU en Guinée, Tél. 60 55 70 14, e-mail : carlosbarry@undp.org

Agenda

- Le FENU est une institution spécialisée du Système des Nations Unis (SNU). Créé en 1966 pour réaliser des investissements de petite taille dans les pays les plus pauvres, le FENU contribue à la réduction de la pauvreté dans les pays les moins développés à travers la mise en œuvre d'approches novatrices dans les domaines de la bonne gouvernance locale et de la micro finance.
- En investissant en partenariat avec les pauvres, le FENU vise à réduire la pauvreté par la mise en œuvre de : (i) Programmes de développement local, (ii) Projets de micro finance.
- Intervenant en Guinée à la suite du premier Programme de Développement Local en Guinée (PDLG1) qui a été mis en œuvre entre 2001 et 2006, le second Programme de Développement Local en Guinée (PDLG2) vise à accompagner la décentralisation et la participation des citoyens à la gestion locale pour une réduction accélérée de la pauvreté en Guinée. En termes d'objectif immédiat, le PDLG2 contribuera à l'instauration d'une gouvernance locale saine et durable et à l'approfondissement de la décentralisation au niveau régional et national.
- Le projet comporte quatre produits, chaque produit ayant plusieurs activités : (1) Une efficacité démontrée des collectivités locales en maîtrise d'ouvrage grâce au renforcement de leur capacité d'appropriation des outils de planification, de financement et de gestion municipale. (2) Les économies des collectivités locales partenaires du projet et celles de leur région d'appartenance amorcent un processus de développement soutenu et intégré. (3) Une démarche harmonisée de planification et de suivi participatifs des actions de développement local est adoptée et mise en œuvre dans les collectivités locales et aux niveaux préfectoral et régional. (4) Le processus de décentralisation et de développement local dispose d'un cadre stratégique et d'un dispositif technique et financier de mise œuvre, renforcés par un système de suivi évaluation et de cadres de concertation périodique.

Mandat

- La deuxième phase du programme est axée sur la consolidation des acquis dans les deux préfectures de Siguiri et Kouroussa et l'extension des activités à Kissidougou et Guéckédou en partenariat avec Plan Guinée et en Guinée Forestière dans le cadre du Programme Conjoint avec les autres institutions du Système des Nations Unis.
- Dans le domaine de la gouvernance, le programme fournit aux autorités de la préfecture de Kouroussa un mécanisme de financement qui est axé sur une responsabilisation des structures de la collectivité locale dans la maîtrise d'ouvrage des investissements et qui permet de sécuriser l'utilisation des 0,4% de la SEMAFO. Le mécanisme est le suivant : (i) FENU et CRD : 30% ; (ii) CPD : 15%, (iii) SEMAFO : 55%.

Alliances

- Appui à l'Etat central : Le FENU intervient au niveau central à travers le programme commun avec l'Union Européenne dans le cadre de la consolidation de la décentralisation. La mise en œuvre de cet axe s'est soldée par l'élaboration de la Lettre de Politique de la Décentralisation (LPD) et un plan d'action nationale de mise en œuvre de la LPN. Le FENU a aussi appuyé la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation qui permet de collecter les données sur les collectivités locales au niveau des SPD et des SERAC-CO.

- Au niveau intermédiaire (région et préfectures) : Le FENU a appuyé les SERACCO et SPD dans la collecte et le traitement des données sur les collectivités locales.
- Collectivités locales de Kouroussa et Siguiri : Le FENU a mis en place dans chacune des collectivités locales un mécanisme financier appelé Fonds d'Investissement Local qui est géré par le Conseil Communautaire. Ce dispositif reçoit une partie des rentes provenant des sociétés minières, les impôts et taxes et la contribution du FENU. Les Conseils Communautaires sont aussi formés dans les domaines de la planification participative, la passation des marchés et la gestion des chantiers d'infrastructures.

P28 Banque Africaine de Développement (BAD)

Contact

- Anouchka Nicolet, Unité des Etats Fragiles, Tunis, Tél. (216) 70 10 24 50, e-mail : a.nicolet@afdb.org

Agenda

- Le 4 février 2011, la BAD a approuvé un don de 8,6 millions EUR pour aider la Guinée à créer les conditions favorables à la relance économique à travers une gestion des finances publiques plus crédible et une gouvernance renforcée des secteurs extractif et sylvicole. En matière de gestion des finances publiques, le don vise à pallier les faiblesses dans la préparation et l'exécution du budget ainsi que celles de la mobilisation des ressources financières de l'Etat. En matière de gouvernance dans les secteurs extractifs et sylvicoles, le financement vise à alimenter ces ressources par une meilleure contribution des secteurs productifs à l'économie. L'intervention de la BAD auprès des secteurs productifs guinéens, tels que les mines et les forêts, renforcera leur capacité à générer plus de revenus pour l'Etat.

Mandat

- Selon Isaac Lobe Ndoumbe, directeur du département de la gouvernance à la BAD, « l'appui institutionnel, approuvé le 31 janvier 2011 à Tunis par le Conseil d'administration de la BAD, va apporter une plus grande efficacité dans la mobilisation des recettes et dans la rationalisation de la dépense publique puis mieux asseoir le renforcement de la gouvernance dans les secteurs extractif et sylvicole afin d'assurer une mobilisation accrue et soutenue des ressources de l'Etat en vue de soutenir l'investissement public ».

Alliances

- La BAD compte appuyer le MMG dans les domaines suivants : (i) La réalisation d'études diagnostiques et l'appui à la mise en place des textes juridiques et des documents de stratégie (audit institutionnel du MMG, étude de l'impact du MEF, étude sur l'harmonisation des approches du développement local dans les zones minières, l'élaboration du code pétrolier et des textes d'application et la Lettre de Politique Minière ; (ii) Le renforcement des capacités (dotation des moyen matériels et formation ciblée en faveur des cadres du MMG) ; et (iii) L'appui à l'ITIE avec la réalisation des audits pour les années 2007, 2008 et 2009 prévus au titre de l'adhésion à cette initiative et la vulgarisation des résultats des audits.
- Les résultats attendus de ces différentes actions sont : (i) L'augmentation de la contribution du secteur minier de 14,7% en 2009 à 20% en 2013 ; (ii) L'augmentation de la contribution du secteur aux recettes de l'Etat de 20,4% en 2009 à 25% en 2013 ; (iii) La levée de la suspension de la Guinée à l'ITIE avant juin 2011 ; (iv) La validation de la Guinée à l'ITIE avant décembre 2011.

P29 United States Agency for International Development (USAID)

Contact

- Jett Thomason, Program Office Coordinator, Tél. 65 10 40 00, 67 10 40 12, e-mail: jthomason@usaid.gov

Agenda

- L'USAID est l'agence principale du Gouvernement américain chargée de développement économique et de l'assistance humanitaire aux peuples du monde entier. Partenaire actif du Gouvernement et du peuple sénégalais depuis l'indépendance du pays, l'USAID prête une oreille attentive aux préoccupations et priorités locales, et répond par des activités conjointes pour aider à réduire la pauvreté, promouvoir la démocratie et la croissance économique, soulager les victimes des catastrophes naturelles et prévenir les conflits. L'USAID s'est investi dans une grande diversité de projets depuis sa présence en Guinée, afin de s'attaquer aux contraintes au développement national.

Mandat

- Suite au coup d'Etat du mois de décembre 2009, l'appui du Gouvernement américain se limite actuellement aux domaines de l'aide humanitaire et du renforcement de la gouvernance.

Alliances

- L'USAID a été le seul bailleur de fonds qui a appuyé la mise en œuvre du PK en Guinée, ceci à travers le Programme Pilote « Droits de Propriété et le Développement du Diamant Artisanal » (DPDDA). Ce programme a été exécuté en Guinée par une ONG américaine Associates in Rural Development (ARD). Le programme a été arrêté après le coup d'Etat de décembre 2008.
- L'approche de ce programme reposait sur le postulat suivant « Une sécurité accrue de la tenure foncière et des droits de propriété des communautés et groupes d'exploitants miniers (et liée aux contextes des structures locales), combinée avec des données améliorées sur la production, est d'une importance majeure pour conduire les diamants artisanaux dans le Processus de Kimberley et pour améliorer les possibilités de ressources durables pour les populations locales ».
- C'est dans ce cadre que la mission de DPDDA a consisté à : (i) Articuler de manière claire les droits fonciers et plus particulièrement les relations entre les droits statutaires et les droits coutumiers sur les terres des zones minières ; (ii) Définir les droits de propriété ; (iii) Développer une méthodologie simple et économique de collecte des données qui fonctionnent en parallèle avec les efforts de sécurisation des droits ; (iv) Renforcer les administrations régionales en charge de la gestion foncière et les systèmes d'immatriculation des droits ; (v) Développer des mesures d'application pour la protection de la tenure foncière et des droits de propriété ; (vi) Développer des mécanismes de règlement des conflits ; (vii) Créer plus de motivation pour transformer les esprits afin de guider les diamants provenant de l'exploitation informelle dans le processus du PK.
- Le programme n'a fonctionné en Guinée que durant une période de 18 mois.

Annexes

A1 Matrice d'identification des acquis et contraintes dans la gouvernance du secteur minier guinéen

Paramètres d'analyse	Acquis	Contraintes	Actions à entreprendre
Niveau national			
Procédures d'attribution des titres miniers et pétroliers	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de cadres légaux (les codes minier et pétrolier) fixant certains principes pour l'attribution des titres ; • Existence de procédures d'octroi de titres ; • Existence d'un guichet unique au niveau du CPDM pour les investisseurs dans le secteur minier ; • Existence d'une convention minière type plus ou moins proche des standards internationaux et d'un contrat pétrolier de partage de production. 	<ul style="list-style-type: none"> • Codes minier et pétrolier inadaptés aux réalités actuelles ; • Non institutionnalisation des commissions chargées de la négociation des conventions minières et pétrolières ; • Faible capacité de négociation des membres des commissions vis-à-vis des sociétés étrangères ; • Non respect des procédures d'attribution des titres par l'implication des autorités politiques au un haut niveau ; • Méconnaissance du potentiel minier pétrolier pour mieux défendre les intérêts de la Guinée lors des négociations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation de la révision du code minier et du code pétrolier et élaboration des textes d'application (y compris la convention type et le décret d'application) • Appui à l'institutionnalisation et au renforcement des capacités des membres des Commissions de Négociation des Conventions Minières et Pétrolières ; • Renforcement les capacités de la Direction Nationale de la Géologie dans la capitalisation des résultats des recherches des titulaires des titres miniers.
Processus de gestion et de suivi des titres miniers et pétroliers	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un Cadastre Minier ; • Existence de procédures et d'une structure chargée du suivi et du contrôle minier au niveau de la Direction Nationale des Mines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance du personnel qualifié et motivé et faible capacité des ressources humaines pour la gestion du Cadastre Minier et du Système d'Informations Géologiques et Minières. • Vétusté et insuffisance du matériel et des programmes informatiques pour une gestion efficace du SIGM ; • Faible performance de la gestion du SIGM liée à son statut (Division du CPDM) • Faible capacité des ressources humaines et manque d'équipements de la DNM et ses démembrements pour assurer le suivi et le contrôle des opérations ; • Faible niveau de concertation entre le MMG et les autres structures de l'Administration impliquées dans le suivi et le contrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui la restructuration du CPDM en Etablissement Public Administratif ; • Appui au renforcement des capacités du Cadastre Minier et du Système d'Informations Géologiques et Minières en termes de formation du personnel et fourniture d'équipements informatiques ; • Renforcement des capacités des ressources humaines et fourniture d'équipements à la DNM et ses démembrements pour le suivi et le contrôle des activités minières • Appui à l'harmonisation des interventions des différentes administrations dans le suivi et le contrôle.

Recouvrement des taxes et redevances	<ul style="list-style-type: none"> • Simplification de la fiscalité minière ; • Unicité de caisse pour le paiement des impôts et taxes par des comptes de trésor ; • Adhésion de l'Etat aux initiatives (ITIE et PK) pour l'amélioration de la gouvernance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inexistence d'un Comité Technique pour l'analyse des coûts de production des sociétés minières ; • Faible capacité des structures de l'administration pour la détermination des coûts de production des sociétés minières ; • Non-conformité des systèmes comptables utilisés par les entreprises minière avec le plan comptable OHADA ; • Manque d'allocation budgétaire de l'Etat à l'ITIE et au PK ; • Faiblesse de l'encadrement de l'exploitation artisanale du diamant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la création d'un Comité Technique de vérification et de suivi des coûts et transferts de prix ; • Appui au renforcement des capacités de la Direction Nationale des Impôts dans les domaines du contrôle des coûts ; • Appui à l'uniformisation des comptabilités des sociétés minières avec la comptabilité OHADA. ; • Appui pour la mise œuvre de l'ITIE : <ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration d'une stratégie de communication et de renforcement des capacités, ○ Réalisation des audits, ○ Publication et diffusion des résultats au niveau international, national et local, ○ Mise en conformité du processus ITIE / Guinée, • Appui à l'encadrement de l'exploitation et de la commercialisation de l'exploitation artisanale de diamant.
Gestion des taxes et allocation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'arrêtés conjoints répartissant certains droits et redevances entre le Budget National, le Fonds Minier et les collectivités territoriales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Non application de l'article 142 du code minier ; • Absence de coordination entre la DNPIP (Plan) et la DNIP et la DNB dans l'allocation des ressources aux secteurs prioritaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'insertion dans le nouveau code des clefs de répartition des taxes, droits et redevances ; • Renforcement du rôle d'arbitrage et de contrôle du Parlement pour une meilleure répartition des ressources.
Politique de gestion de l'environnement et capacité de l'Etat à assurer le suivi au niveau des sociétés minières	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un code et décret d'application ; • Existence d'un Service chargé de l'Evaluation des Etudes d'impacts Environnemental et Social ; • Existence au niveau de la DNM d'un service chargé du suivi environnemental des activités minières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Code environnemental inadapté aux réalités actuelles ; • Manque d'harmonisation des interventions avec le MMG au niveau du secteur minier ; • L'absence de normes et standards nationaux en matière de gestion environnementale ; • Faible capacités des ressources humaines du Ministère en charge de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'élaboration du politique environnementale et à la révision du code environnemental et de ces textes d'application ; • L'appui à l'élaboration de normes et standards nationaux ; • Appui au renforcement des capacités du Ministère chargé de l'environnement (formation, équipement).
Mise en œuvre des politiques de développement durable induit par les acti-	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de plans d'aménagement et de développement régionaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans développement régionaux caduques (1991/1992) ; • Inexistence d'une stratégie nationale de 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'élaboration de plans régionaux de développement prenant en compte le développement minier ;

vités minières	<ul style="list-style-type: none"> • Les problématiques sociales liées au développement des zones d'extraction sont prises en charge dans les nouveaux projets miniers. 	<p>développement durable ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les premières sociétés installées n'ont pas de plan de gestion environnementale et sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable induit aux activités minières.
Niveau Méso et Local			
Mobilisation, recouvrement et gestion des impôts et taxes locales	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un potentiel de mobilisation de ressources pour financer le développement communautaire des zones minières ; • Engagement des sociétés minières à contribuer au financement du développement local ; • Existence du code des collectivités locales ; • Mise en place des receveurs communautaires au niveau des collectivités locales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Incohérence entre l'article 142 du code minier et les arrêtés conjoints d'application (N° A/2007/0033/MEDE-MMG/SGG et N° 3765/MEF/MMG/SGG) ; • Méconnaissance des textes et faible capacité en management de gestion des collectivités locales ; • Confusion dans l'enrôlement et la liquidation des impôts et taxes notamment ceux partagés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au renforcement des capacités des élus et des structures déconcentrées de l'Administration dans les domaines liés à la gouvernance locale.
Mise en œuvre d'une politique de développement communautaire des zones minière	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une volonté de l'Etat de faire contribuer les sociétés minières au développement communautaire ; • Engouement des bailleurs de fonds à accompagner le développement communautaire ; • Engouement de certaines sociétés minières à promouvoir des PME locales dans la chaîne des valeurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'une stratégie nationale de développement communautaire ; • Existence de plusieurs approches en matière d'appui au développement communautaire ; • Faible capacité des PME locales dans les domaines liés à la gestion technique (gestion de la qualité, gestion de la sécurité) et en management (gestion administrative, gestion financière des PME...) ; • Faible capacité des sociétés minières à assurer la promotion des PME locales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui pour l'harmonisation des approches à travers l'élaboration d'une stratégie nationale de développement communautaire au niveau des zones minières ; • Appui aux ONG pour la mise en œuvre de la stratégie de développement communautaire dans les zones minières ; • Appui au renforcement des capacités des toutes petites entreprises (TPE) dans les domaines liés au management (esprit d'entreprise, gestion administrative d'une PME, gestion comptable et financière d'une PME) ; • Appui à la mise en œuvre d'un projet de promotion des dynamiques économiques locales et entreprises rurales dans les chaînes de valeur de l'extraction minière.
Mise en place de mécanismes de prévention et de gestion des conflits	<ul style="list-style-type: none"> • Existence des CPD comme cadre de concertation • Existence du Conseil Administratif Préfectoral ; • Existence du Conseil Com- 	<ul style="list-style-type: none"> • Méfiance des sociétés minières à se concerter avec les communautés ; • Manque de confiance entre les différents acteurs impliqués dans le développement local (administration, élus locaux, ressor- 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des différents acteurs au niveau local dans la concertation pour l'émergence d'un partenariat constructif ; • Appui aux acteurs locaux dans la prévention et la gestion des conflits.

	<ul style="list-style-type: none"> • munal et Communautaire ; • Existence de centrales syndicales et d'organisations patronales. 	<ul style="list-style-type: none"> • tissants, etc.) ; • Comportement anti-développement des représentants de l'Etat. 	
Engagement des organisations de la Société Civile	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement des ONG internationaux auprès de la Coalition nationale PCQVP pour accompagner l'ITIE ; • Existence d'ONG nationales et internationales dynamiques dans le domaine de la gouvernance du secteur minier ; • Existence de projets qui accompagnent les ONG nationales dans la promotion de la gouvernance du secteur minier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible capacités des ONG nationales pour assurer les actions de promotion de la gouvernance du secteur minier ; • Faible intervention des partenaires au développement dans la promotion de la gouvernance dans les zones minières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au renforcement des capacités des ONG locales qui interviennent dans le domaine de la gouvernance du secteur minier ; • Appui aux actions des ONG qui ciblent le renforcement des capacités des élus et la promotion de la bonne gouvernance dans les zones minières.

A2 Matrice des activités à entreprendre pour relever les défis de la bonne gouvernance du secteur minier en Guinée

Axe d'intervention	Activités à réaliser	Sous-activités	Acteurs impliqués	PTF intéressés
L'amélioration des capacités de l'Etat à mobiliser des ressources fiscales	Finalisation de la révision du code minier et du code pétrolier et élaboration des textes d'application (y compris la convention type et le décret d'application).	Finalisation du code minier et élaboration des textes d'application	Commission Interministérielle (MMG, MEF, Primate, ME, et MDDL, MJJustice)	AFD
		Finalisation du code pétrolier et élaboration des textes d'application	Commission Interministérielle (MMG, MEF, Primate, ME, et MDDL, MJJustice)	BAD
	Appui à l'institutionnalisation et au renforcement des capacités des membres des Commissions de Négociation des Conventions Minières et Pétrolières	Appui à l'institutionnalisation des membres des commissions chargées des négociations des conventions minières et pétrolières	MMG	
		Formation des membres des commissions chargées des négociations des conventions minières et pétrolières	MMG	Banque Mondiale
	Renforcement des capacités de la Direction Nationale de la Géologie dans la capitalisation des résultats des recherches des titulaires des titres miniers.	Réaliser une étude pour capitaliser les résultats des recherches des titulaires des titres miniers	Direction Nationale de la Géologie	
		Fournir des équipements informatiques mettre en place une base de données et former des utilisateurs	Direction Nationale de la Géologie	
	Appui la restructuration du CPDM en Etablissement Public Administratif ;		Secrétariat Général du MMG et CPDM	
	Appui au renforcement des capacités du Cadastre Minier et du Système d'Informations Géologiques et Minières (SIGM) en termes de formation du personnel et fourniture d'équipements informatiques.	Fourniture d'équipements informatiques et de logiciels	CPDM	BAD
		Amélioration des bases de données (permis, indices, géologie et documentation)	CPDM	
		Formation de ressources pour la gestion des bases de données et utilisation	CPDM	
	Renforcement des capacités des ressources humaines et fourniture d'équipements à la DNM et ses démembrements pour le suivi et le contrôle des activités minières.	Fourniture de matériel roulant et équipements informatiques	DNM	
		Formation des agents dans le cadre du suivi des opérations minières et des titres	DNM	
	Appui à l'harmonisation des interventions des différentes administrations dans le suivi et le contrôle.		DNM	

L'amélioration de la capacité de gestion des ressources tirées du secteur minier	Appui à la création d'un Comité Technique de vérification et de suivi des coûts et transferts de prix.		Secrétariat Général MMG		
	Appui au renforcement des capacités de la Direction Nationale des Impôts dans les domaines du contrôle des coûts.		DNI		
	Appui à l'uniformisation des comptabilités des sociétés minières avec la comptabilité OHADA.		DNI		
	Appui pour la mise œuvre de l'ITIE :	Elaboration d'une stratégie de communication et de renforcement des capacités.		Secrétariat ITIE	
		Réalisation des audits,		Secrétariat ITIE	BAD
		Publication et diffusion des résultats au niveau international, national et local.		Secrétariat ITIE	BAD
		Mise en conformité du processus ITIE / Guinée,		Secrétariat ITIE	
	Appui à l'encadrement de l'exploitation et de la commercialisation de l'exploitation artisanale de diamant.	Développer une méthodologie simple et économique de collecte des données sur l'enregistrement des diamants à Banankoro		DNM	
		Renforcer les administrations régionales en charge de la gestion foncière et les systèmes d'immatriculation des droits fonciers		DNM	
	Renforcer le rôle d'arbitrage et de contrôle du Parlement pour une meilleure répartition des ressources.			Assemblée Nationale	
Appui au renforcement des capacités des élus et structures déconcentrées de l'Administration dans les domaines liés à la gouvernance locale	Former les responsables des OSC et des structures déconcentrées de l'Administration dans des modules liés à la gouvernance locale		Collectivités et ONG locales dans les zones minières		
	Appuyer les OSC à renforcer les capacités des responsables des collectivités locales dans des domaines de la gouvernance		Collectivités locales des zones minières		
La mise en place d'une stratégie de développement communautaire durable dans les zones minières	Appui à l'élaboration de plans régionaux de développement prenant en compte le développement minier		Ministère du Plan		
	Appui à l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable induit par activités minières.	Appuyer l'harmonisation des approches des différents intervenants dans le développement communautaire des zones minières		MMG, MDDL et Chambre des Mines de Guinée	

		Elaboration d'une stratégie nationale de développement communautaire et durable des zones minières	MMG, MDDL et Chambre des Mines de Guinée	
	Appui à l'élaboration du politique environnementale et à la révision du code environnemental et de ces textes d'application	Elaboration de la politique environnementale	Ministère en charge de l'Environnement	
		Révision du code environnemental et de ses textes d'application	Ministère en charge de l'Environnement	
	L'appui à l'élaboration de normes et standards nationaux		Ministère en charge de l'Environnement	
	Appui au renforcement des capacités du ME (formation des ressources humaines et équipements)		Ministère en charge de l'Environnement	
	Appui au renforcement des capacités des TPE dans les domaines liés au management (Esprit d'entreprise, gestion administrative d'une PME, gestion comptable et financière d'une PME)		Compagnie des Bauxite de Guinée (CBG)	
	L'appui à la mise en œuvre d'un projet de promotion des dynamiques économiques locales et entreprises rurales dans la chaîne des valeurs de l'extraction minière		Société Minières partenaires (SEMAFO, SMD, SAG)	
La mise en place d'un système effectif de prévention et gestion des conflits dans les zones minières	Accompagnement des différents acteurs au niveau local dans la concertation pour l'émergence d'un partenariat constructif		ONG locales dans les zones minières	
	Appui aux acteurs locaux dans la prévention et la gestion des conflits		ONG locales dans les zones minières	
	Appui au renforcement des capacités des ONG locales qui interviennent dans le domaine de la gouvernance du secteur minier		ONG locales dans les zones minières	
	Appuyer les actions des ONG qui ciblent le renforcement des capacités des élus et la promotion de la bonne gouvernance dans les zones minières		ONG locales dans les zones minières	

A3 Modèles d'intervention avec assistance technique internationale

Modèle d'intervention 1

Problème à résoudre	Inefficacité du Système d'Information Géologique et Minière (SIGM)
Objectifs à atteindre	SIGM fonctionnel et bien utilisé
Résultats attendus	Ressources humaines formées Données géologiques et minières disponibles et valorisées Cartes thématiques mises à jour Equipements et logiciels performants
Activités clés	Audit du SIGM – Financé par AFD et document disponible Equipements informatiques et mise à jour des logiciels Formation du personnel à l'utilisation de la base de données Collecte, compilation et valorisation des données des résultats des recherches des titulaires des titres miniers
Partenaire clef	Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM)
Rôle du partenaire clef	Mise à disposition de locaux adaptés Mise à disposition du personnel d'exécution Fournir les informations disponibles des rapports des titulaires de titres miniers
Autres parties prenantes	Direction Nationale de la Géologie et la Direction Nationale des Mines
Rôle du PTF	Equipements et mise à disposition de l'expertise en formation Mise à disposition de l'expertise en compilation des données géologiques et minières
Autres PTF	AFD, BAD

Modèle d'intervention 2

Problème à résoudre	Non validation du Processus ITEI Guinée
Objectifs à atteindre	ITEI en Guinée conforme aux meilleures pratiques internationales
Résultats attendus	Document de stratégie de communication validé et disponible
Activités clés	Elaboration de la stratégie de communication et renforcement des capacités des parties prenantes sur le processus ITEI Appui à la mise en conformité par rapport aux critères de validation
Partenaire clef	Secrétariat Exécutive de l'ITEI
Rôle du partenaire clef	Mobilisation et implication des parties prenantes Mise à disposition des informations
Autres parties prenantes	Société Civile, l'Etat et les Entreprises Minières
Rôle du PTF	Appui à l'élaboration de la stratégie de communication Appui à la préparation à la validation ITEI
Autres PTF	BM, BAD, GIZ

Modèle d'intervention 3

Problème à résoudre	Forte défaillance de la mise en œuvre du PK en Guinée
Objectifs à atteindre	PK conforme aux meilleures pratiques internationales
Résultats attendus	Mise en œuvre de réformes permettant un renforcement important du PK en Guinée
Activités clés	Etude sur la mise en œuvre du Processus de Kimberley en Guinée Formulation de recommandations pertinentes pour l'amélioration de la mise en œuvre du PK en Guinée
Partenaire clef	Secrétariat du Processus de Kimberley
Rôle du partenaire clef	Mobilisation des autres acteurs Fourniture des informations sur le PK en Guinée
Autres parties prenantes	Direction Nationale des Mines, BNE et Brigade Anti Fraude
Rôle du PTF	Mise à disposition d'une expertise internationale pour l'étude
Autres PTF	-

Modèle d'intervention 4

Problème à résoudre	Faiblesse du contrôle minier
Objectifs à atteindre	Les structures en charge du suivi et du contrôle des titres miniers et activités minières sont performantes et bien reconnues
Résultats attendus	Document de diagnostic disponible Guide pratique de suivi / contrôle minier disponible Utilisateurs du guide pratique formés Inspections pilotes sur la base du nouveau guide
Activités clés	Etude diagnostic du contrôle minier en Guinée Elaboration d'un guide pratique d'inspection des titres miniers et activités minières Formation des utilisateurs du guide
Partenaire clef	Direction Nationale des Mines
Rôle du partenaire clef	Mobilisation des parties prenantes impliquées dans le contrôle minier Mise à disposition de ressources humaines compétentes pour appuyer l'expertise internationale
Autres parties prenantes	Direction de la Géologie, Direction Nationale de l'Environnement et la Direction Nationale des Impôts
Rôle du PTF	Mise à disposition de l'expertise pour l'étude diagnostic Mise à disposition de l'expertise pour l'élaboration du guide et la formation des utilisateurs
Autres PTF	-

Modèle d'intervention 5

Problème à résoudre	Existence de conflits fréquents entre les sociétés minières et les communautés locales du à la faiblesse de dialogue social
Objectifs à atteindre	Un cadre permanent de dialogue social et de gestion et prévention des conflits impliquant tous les acteurs concernés est opérationnel Le climat social dans les zones minières s'est apaisé
Résultats attendus	Producteurs et prestataires de services mieux impliqués dans les chaînes de valeurs dans les zones minières ONG locales dans les zones minières mieux outillées pour promouvoir le dialogue social Responsables du développement communautaire et des sociétés minières participant de manière active à la démarche de concertation
Activités clés	Identification des besoins de renforcement des capacités des ONG locales et des entreprises dans les zones concernées Elaboration d'un projet de promotion du développement économique local (DEL) en partenariat avec la société minière Formation des entrepreneurs en gestion, management etc. Promotion du dialogue social par les ONG locales Formation des différents acteurs (groupements économiques, agents de la société minière, responsables des ONG locales) en DEL Promotion des activités des dynamiques économiques dans le cadre d'un partenariat public-privé Promotion du dialogue social entre la société minière, les collectivités locales et les autorités locales
Partenaire clef	Chambre des Mines de Guinée
Rôle du partenaire clef	Mobilisation des sociétés minières dans la formulation et la mise en œuvre des PPP
Autres parties prenantes	Sociétés minières, collectivités locales des zones d'extraction, l'administration locale
Rôle du PTF	Mise à disposition de l'expertise pour la formulation des PPP et la mise en œuvre et le suivi des PPP dans les zones d'intervention
Autres PTF	AFD, FENU (PDLG)

A4 Principales personnes rencontrées

Nom	Prénom(s)	Institution	Fonction	Téléphone
Bah	Amadou	Vale	Directeur des Opérations	64 26 88 76
Bah	Boubacar	PCQVP, Antenne Fria	Président d l'antenne	65 29 36 21
Bah	Hady	CPDM	Chargé d'études	64 23 19 28
Bah	Ibrahima	MMG	Directeur préfectoral des mines et géologie	60 58 30 76, 64 40 20 57
Bah	Mamadou Coky	Syndicat Rusal / Friguia	2 ^{ème} titulaire au collège syndical RUSAL Conakry	60 26 18 61
Bah	Sékou	SMD	Administrateur	62 21 52 11
Bakayoko	Siaka	Banque Mondiale	Country Manager	30 41 50 59
Baldé	Abdoul Goudoussy	COPROCOM	Président	64 39 02 82, 67 39 02 82
Baldé	Abdoulaye	CEGUIFED	Superviseur	64 35 13 15, 67 35 13 15
Baldé	Boubacar Dara	CRD	Vice président CRD	64 42 51 29
Baldé	Thierno Bailo	ARSYF	Secrétaire aux affaires extérieures	67 00 70 39, 68 13 56 90
Bangoura	Abraham	SENAFO	Responsable formation	60 91 88 04
Bangoura	Alkaly Yamoussa	Cabinet du MMG	Conseiller Technique Mines	60 34 20 41, 62 12 40 86
Bangoura	Alsény	BES	Ingénieur géologue	64 22 74 06
Bangoura	Daouda 2	ARSYF	Secrétaire chargé des projets	64 90 16 93
Bangoura	Robert Ibaro	CRD	Receveur communautaire	64 22 93 81
Bangoura	Soriba	CPDM	Directeur Général Adjoint	60 33 28 26
Barry	Carlos	FENU / Guinée	Représentant	60 55 70 14
Barry	Ramatoulaye	Bureau de liaison SAG	Directrice	64 38 02 21
Barry	Yayé Mariama Diallo	DND	Directrice Nationale	60 37 84 26
Beavogui	Jean	MATAP	Secrétaire général	67 04 47 86, 68 63 75 94
Béréte	Sanyo	BES	Ingénieur géologue	64 33 26 45
Camara	Abou Mangué	CRD	Conseiller	64 39 92 28
Camara	Alhassane	CPDM	Chef de Service, Chargé du SIG	64 44 56 09
Camara	Almamy S	Sous-préfecture	Sous préfet	66 02 17 53
Camara	Almamy S.	Sous-préfecture de Tormalin	Sous-préfet	66 02 17 56
Camara	Amara	Syndicat	Technicien	63 73 49 86, 60 32 60 87
Camara	El Hadj Ibrahima Sory	MMG	Conseiller Technique pour la Coopération Régionale	60 34 01 01, 64 98 74 12
Camara	Fodé Moussa	SMD	Directeur ressources humaines	62 97 92 00, 62 90 02 10
Camara	Hadja Missira	PCQVP, Antenne Fria	Membre	65 37 15 21
Camara	Idrissa	PCRD Kintinian	Président de la CRD	62 27 01 53
Camara	Laye Sekou	SENAFO	Directeur adjoint d'exploitation	60 58 72 22

Camara	M'bembe	PCQVP	Président de l'abonne PCVP	67 36 69 80, 64 86 29 35
Camara	Mohamed	BES	Chargé d'études et professeur d'économie	65 54 06 25
Camara	Mohamed Siké	DND	Directeur National Adjoint	64 67 31 80, 62 29 84 16
Camara	Ousmane Lele	Sous-préfecture de Kintinian	Sous Préfet	68 49 93 32
Camara	Soriba	BHP Billiton	Exploration Manager	63 35 38 52, 64 35 21 71
Cissé	Aboubacar	CRD		67 40 55 14
Cissé	Fodé Salifou	CRD	Imam	67 43 64 47
Cissé	Ibrahima	CRD		64 51 81 36
Cissé	Moussa	CRD	Maçon	65 59 44 86
Cissé	Oumane	SENAFO	Responsable sécurité	60 30 69 51
Cissé	Salifou	CRD		65 60 89 78
Cissé	Seydouba	CRD	Président CRD Mambia	67 28 70 13
Cissé	Soriba	CRD	Diplôme (sans emploi)	65 85 91 17
Condé	Aboubacar	Sous-préfecture	Sous préfet adjoint	60 19 34 66
Condé	Aboubacar Sidiki	DNM	Directeur National	60 54 19 45, 62 17 71 37
Condé	Kabory	CRD	Conseiller	60 74 42 11
Condé	Mamoudou Moussa	SENAFO	Secrétaire général du bureau syndicat (UST)	60 30 55 48
Condé	Sangban	CRD	Conseiller CRD	60 88 27 15
Condé	Tidiane	CRD	Président CRD	60 87 17 58
Condé	Yaya	MDDL	Directeur des micro projets	6215 27 07, 64 89 99 70
Damba	Kaba	CRD Tormélin	Président, Vice volent CRD	66 39 99 94
David	Jean François	BHP Billiton	Président	62 35 06 26, 63 70 14 59
Diaby	Abdoul Wahab	Bureau d'Etudes et de Stratégies (BES)	Directeur Général Adjoint	62 95 87 09
Diaby	Mamadou	ITIE	Secrétaire Permanent	60 23 00 57
Diallo	Abdoul Rahmane	Bureau d'Etudes et de Stratégies (BES)	Chargé d'études BES	62 53 12 53
Diallo	Abdoulaye O.	BHP Billiton	Community Project Coordinator	60 37 81 75, 64 74 48 29
Diallo	Abdoulaye Tidiane		Superviseur RC	62 52 27 61
Diallo	Mamadou Dian	CECI, Guinée	Directeur	60 21 63 01, 64 20 19 38
Diallo	Mamadou Taran	PCQVP	Président	60 25 41 95, 64 59 64 50
Diallo	Mamoudou	Chambre des Mines de Guinée / SEMAFO	Président / Directeur Général	30 43 52 41, 60 21 54 19
Diallo	Thierno A.	Syndicat	Inspecteur principal	
Diallo	Thierno Amadou	BAFMP	Directeur Général	60 29 57 35, 68 29 57 35
Diane	Abdoulaye	SAG	Assistant Conseiller chargé du développement social	62 35 01 60

Diawandou	Mady	PROJEG	Responsable Basse Guinée	68 55 18 07
Diawara	Kabine	SPD	Directeur microréalisation	65 61 13 17
Doumbouya	Sékou Mous- sa	SMD	Directeur des relations com- munautaires	62 24 38 16
Fofana	Amadou	SAG	Directeur relation publique	62 35 01 63
Fofana	Haphy	SENAFO	Responsable relation com- ment	60 36 46 77
Fofana	Mamadou	Syndicat Rusal / Friguia	Secrétaire Général Collège syndical RUSAL/Port	67 00 70 55
Gaye	Fatou	BAFMP	Directrice Générale Adjointe	64 52 87 06
Jams	Mansare	SONECI	Gérant	64 44 31 82, 65 93 11 39
Keita	Alpha	CBG		67 34 34 78
Keita	Salifou	SOCANE	Gérant	67 20 38 38
Keita	Souleymane	CRD	Receveur communautaire	67 30 66 21
Keïta	Amadou Ti- diane	Association des Ressortissants de Kouroussa	Trésorier de l'Association	62 21 87 11, 67 21 87 11
Keïta	Karifa	Association des Ressortissants de Kouroussa	Vice Président de l'Association	64 22 67 32
Kodjo	Avodé Pierre	Rusal / Friguia	Directeur des Ressources Humaines	67 00 70 04
Kourouma	El Hadj Baka- ry	Chambre des Mines de Guinée	Membre	60 21 38 47, 63 40 75 63
Kourouma	Issiaga	SENAFO	Charge des négociations bu- reau syndical	60 36 46 48
Kourouma	Mamady Khone	CAD	Directeur Exécutif	65 25 02 64
Magassouba	Fricky	Chef service admi- nistratif	Commune Urbaine de Siguiri	67 35 57 07, 60 35 57 07
Magassouba	Nano Moudou	Commune urbaine de Siguiri	Maire	64 53 72 22, 60 92 19 97
Michaud	Philippe	AFD	Directeur de l'Agence	30 41 25 69, 67 17 17 77
Niang	Demba	DND	Assistant Technique UE	
NN	Hristine	Délégation de l'Union Européenne	Responsable Développement Economique	
Nyankoye	Haba	SPD	COC	64 44 44 30
Nyankoye	Joseph	Rusal / Friguia	Chef Service Relations Pu- bliques et Institutionnelles	67 00 71 31
Pomby	Jean Pierre	Syndicat	Inspecteur principal	63 23 99 65, 60 61 77 87
Sakho	Dr Dakoum Toumany	Association des Ressortissants de Kouroussa	Président de l'Association	60 27 80 68, 64 28 66 75
Sall	Anne Marie Sakho	BNE	Directrice Générale	60 21 40 74, 64 23 13 13
Sangaré	Nankouman		Secrétaire Général Commu- nal	60 55 40 54
Simakan	El Hadj	Syndicat Rusal / Friguia	2 ^{ème} titulaire au collège syndi- cal RUSAL Kimbo	67 00 70 77, 64 52 82 02

Souaré	Abdoulaye Djibril	CEGUIFED	Superviseur	64 42 44 94, 68 33 64 13
Souaré	Mamadou Dian	CEGUIFED	Coordinateur	64 29 79 64, 67 29 79 64
Soumah	Abdoulaye	ITIE	Responsable Passation des Marchés	64 26 61 97
Soumah	El Hadj Ibrahima Kalil	CPDM	Directeur Général	60 27 11 67, 64 22 56 35
Soumah	Lamine	SOCOREM		64 33 80 29, 65 58 65 93
Soumah	Moussa	CEGUIFED	Facilitateur	64 52 02 46
Soumah	Salifou Betty	ARSYF	Président OVI	68 04 64 60
Sylla	Mamadou	Syndicat Rusal / Friguia	6 ^{ème} titulaire au collège syndical RUSAL Kimbo	64 26 29 09, 60 26 29 09
Sylla	Mamoudou	PCQVP	Charge de la communication	64 91 32 57
Sylla	Tidiane	CRD	Président de la CRD	65 20 51 96
Sylla	Yamouna	MDDL	Charge de l'organisation collectives COC	68 58 25 42
Toukara	Bakoj	SAG	Assistant	62 29 04 81
Toukara	Hadja Fatoumata	PCQVP	Vice Présidente	63 12 60 91
Touré	Aissatou	CBG		64 56 48 56, 67 29 96 29
Touré	Boubacar	CRD	Trésorier de la CR	65 56 99 18
Touré	Missira	SPD	COC	60 68 50 97
Van Damme	Phillipe	Délégation de l'Union Européenne	Chef de Délégation	63 40 48 70, 62 35 20 71
Youla	Mamady	GAC	Directeur Général	63 35 42 84, 63 14 03 02

A5 Principales sources d'information

Agence Française de Développement (AFD) : Audit technique du système d'information géographique et de la base de données du CPDM. Juin 2010.

African Development Bank (ARD): Memorandum. Environmental and social impact Assessment. July 2008.

Baldé, Ibrahima Boïdé Fiscalité des Sociétés Minières en Guinée. 2008.

Banque Mondiale : Rapport de mission en Guinée EITI ++. Avril 2008.

Banque Mondiale Extractive Industries Value Chain. Mars 2009.

Banque Mondiale / SYNERGY : Etudes relatives au cadre de développement communautaire pour le secteur minier en République Guinée. Février 2007.

Centre Canadien d'Étude et de Coopération Internationale (CECI) : Références du Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale. Juin 2009.

Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : Harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le Secteur Minier. Sans date.

Centre d'Etudes Supérieurs des Matières Premières (CESMAT) : Ressources minérales et développement en Afrique. Juillet 2008.

Chambre des Mines de Guinée (CMG) : Présentation des principaux amendements aux statuts et règlements intérieur de la chambre des mines. Février 2009.

Diaby, Abdoul Wahab : Mise en œuvre du système de certification du processus de Kimberley en République Guinée. BES. Octobre 2006.

Direction National du Plan : Cadrage Macro Economique Annuel Provisoire. Janvier 2010.

EITI : Règle de l'ITIE comprenant le guide de validation. Sept. 2009.

Fohlen, Didier : Communication de Mr. Didier Fohlen de la Banque Mondiale au FISM sur le thème « Des Enclaves Minières au Développement Durable entre les Mines et les Communautés dans le respect de l'Environnement ». 2004.

Fonds Monétaire International (FMI) : Guide sur la transparence des recettes des ressources naturelles. Juin 2005.

GIZ : Mines et développement durable en République de Guinée. Draft. Conakry, juillet 2008.

KPMG Guinée : Cadre Juridique et fiscal des investissements miniers en Guinée. 2008.

Ministère de Décentralisation et de Développement Local : Esquisse de la lettre de politique Nationale de Décentralisation et du Développement local (du 8 avril). Avril 2010.

Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique : Etude d'identification des appuis au développement du secteur industriel et minier en matière de formation professionnelle et technique. Avril 2008.

MMG : Code Minier. 1995.

MMG : Arrête N°95/238/MMG/CAB portant attribution et organisation de la Direction Nationale de Mines. Mai-1995.

MMG : Arrête conjoint N°95/ /PRG/SGG fixant le cadre organique du centre de promotion et de développement Minier du Ministère des Mines et de la Géologie. Septembre 1995.

MMG : Décret D/95/015/PRG/SGG du 2 Janvier, fixant l'organisation et le fonctionnement du fonds de promotion et de développement miniers. Mars 1996.

MMG : Note de service N°002/MMGE/03 sur les procédures de collecte des taxes minières de l'exploitation des substances de carrières. Juillet 2003.

MMG : Arrête N°2858 /MMG/SGG/2005 portant création et nomination des membres du comité permanent de pilotage de l'initiative de la transparence dans les industries extractives en Guinée. 2005.

MMG : Arrête conjoint N°/ /...../MEEF - MMG/ SGG fixant le montant des droits, redevances et taxes applicables à la commercialisation du Diamant. Janvier 2007.

MMG : Convention Minière entre la République Guinée et Sociétés Minières. Août 2007.

MMG : Arrête conjoint A/2008/ 3765 fixant les taux et tarifs des droits fixes, des taxes et redevances de l'octroi du renouvellement de la programmation du transfert des titres miniers. 2008.

MMG : Code pétrolier Guinéen, son décret d'application et le contrat type de partage de production (14/10/08). Octobre 2008.

MMG : Code Minier Guinéen, éléments nouveaux. Octobre 2008.

MMG : Déclaration de politique Minière rédigée par le Ministère des Mines et de la Géologie. Octobre 2008.

MMG : Rapport sur la révision du code minier. Novembre 2009.

MMG : Essai de présentation du secteur minier et pétrolier. Juillet 2010.

MMG / MEF : Arrête conjoint N°033/MEDE-MMG/SGG fixant les taux de répartition des droits fixes, des taxes et redevances résultant de l'octroi, du renouvellement, de la prorogation du transfert des titres miniers. 2007.

MMG / MEF : Arrête conjoint N°/012/MEEF - MMG/SGG fixant le montant des droits, Redevances et taxes applicables à la commercialisation du Diamant. Janvier 2007.

MMG / MEF : Arrête conjoint N°A2007/034/MEDE- MMG/ SGG fixant les taux et tarifs des droits fixes, des taxes et redevances résultant de l'octroi, du renouvellement, de la prorogation, du transfert et/ou de l'amodiation des titres miniers. Janvier 2007.

Primature : Discours de son excellence Monsieur le premier Ministre (27/04/05). Avril 2005.

SGG : Loi L/93/025/CTRN du 10 juin 1993, abrogeant et remplaçant la loi L/92/004/CTRN du 1 avril 1992 fixant les conditions de l'exploitation artisanale et de la commercialisation des Diamants et autres gemmes. Juin 1993.

SGG : Loi 93/ 025 /CTRN abrogeant et remplaçant la loi 92/004/CTRN du 1er avril 1992 fixant les conditions de l'exploitation artisanale et de la commercialisation des diamants et autres gemmes. Juin 1993.

SGG : Décret N°93/ 175 /PRG/SGG portant création e t statuts du Bureau national d'expertise des Diamants et autres gemmes. Septembre 1993.

SGG : Décret N°95/ /PRG/SSG fixant attribution et organisation du centre de promotion et de développement miniers. Mai 1995.

SGG : Décret D/97/069/PRG/SGG du 5 mai 1997 portant organisation du ministère des ressources naturelles et de l'énergie. Mai 1997.

Traoré, Lanceï : Communications lors d'un Atelier à Conakry sur le thème « *Mines et Développement Durable* ». Octobre 2005.

USAID : Etude sur les revenus publics provenant de l'exploitation du diamant. Septembre 2008.

Mamadou Chérif Diallo, Ahmédou Tall et Lanceï Traoré

Les enjeux de la gouvernance du secteur minier en Guinée

Conakry, mars 2011

Etude élaborée et publiée avec l'appui de la coopération internationale allemande



Projet « Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté » (ASRP)

Voir aussi la publication sur le site Web www.itie-guinee.org

Contacts

mamadou-alpha.diallo@giz.de (GIZ Conakry)

peter.hillen@giz.de (GIZ Allemagne)

cherifdiallo@yahoo.com (consultant, chef de mission)



West African Consultants
Immeuble Ex CDLP Almamyah
Tél. (+224) 64 35 19 14
e-mail : wacqui@yahoo.fr